

# Union de Factoring



Société Anonyme au capital de 15 000 000 dinars  
divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 dinars

**Siège social :** Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis

**Registre du Commerce :** B134582000

**Tél :** 70 246 200 – **Fax :** 71 233 300

**Union de Factoring est notée BB (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 14/12/2017**

## Document de référence « UNIFACTOR 2018 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le **20 AOUT 2018** sous le n° **№ 18 / 005 /** donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

### Responsable de l'information

**M. Fethi BELLALI**, Directeur Risques & Finances

Tél : 70 246 200 – Fax : 71 233 300

### Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence



GROUPE ATB

Carré de l'Or, Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis

**Tél :** (+216) 70 020 260 – **Fax :** (+216) 70 020 299

**Email :** [afc@afc.fin.tn](mailto:afc@afc.fin.tn) –

**Site web :** [www.afc.com.tn](http://www.afc.com.tn)

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Union de Factoring – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1004– Tunis, de l'AFC - Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis et sur les sites Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'Union de Factoring : [www.unifactor.com.tn](http://www.unifactor.com.tn)



Août 2018

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE 1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES ...</b>	<b>8</b>
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	8
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	8
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES : .....	8
1.4. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	10
1.5. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	11
1.6. RESPONSABLE DE L'INFORMATION .....	11
<b>CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL .....</b>	<b>12</b>
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'UNION DE FACTORING .....	12
2.1.1. Dénomination .....	12
2.1.2. Forme juridique et législation particulière .....	12
2.1.3. Date de constitution et durée .....	12
2.1.4. Objet social (Article 5 des statuts) .....	12
2.1.5. Registre du commerce .....	12
2.1.6. Exercice social .....	12
2.1.7. Capital social .....	12
2.1.8. Nationalité .....	13
2.1.9. Régime fiscal .....	13
2.1.10. Matricule fiscal .....	13
2.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société .....	13
2.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing .....	13
2.1.13. Clauses statutaires particulières .....	13
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE .....	20
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL .....	20
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 15/05/2018 .....	20
2.4.1. Structure du capital au 15/05/2018 .....	20
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 15/05/2018 .....	21
2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 15/05/2018 .....	21
2.4.4. Nombre d'actionnaires au 15/05/2018 .....	21
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2017 .....	22
2.5.1. Présentation générale du groupe ATB .....	22
2.5.2. Relations de l'Union de Factoring avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2017 .....	29
2.5.3. Relations commerciales entre Union de Factoring et les sociétés du groupe durant l'exercice 2017	30
2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2017 (autres que les sociétés du groupe) .....	32
2.6. DIVIDENDES .....	34
2.7. MARCHE DES TITRES .....	34
2.8. NOTATION DE LA SOCIETE .....	34
<b>CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION .....</b>	<b>40</b>
3.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DE SON SECTEUR .....	40
3.2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 31/12/2017 .....	41
3.2.1. Situation d'Union de Factoring par rapport au secteur au 31 décembre comparés .....	41
3.2.2. Activité d'Union de Factoring au 31/12/2017 .....	42
3.3. INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/06/2018 .....	46
3.4. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE .....	46
3.5. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR .....	48
3.6. LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS OU PASSE .....	49
3.7. ORGANISATION DE LA SOCIETE .....	49
3.7.1. Gouvernance et contrôle interne .....	49
3.7.2. Système d'information .....	52
3.8. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF DE LA SOCIETE .....	53

3.9.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	54
3.10.	MATRICE SWOT .....	54
<b>CHAPITRE 4.</b>	<b>PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT .....</b>	<b>55</b>
4.1.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31/12/2017 .....	55
4.1.1.	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	55
4.1.2.	Immobilisations financières .....	56
4.1.3.	Affecturages et comptes rattachés.....	57
4.2.	PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 31/12/2017 .....	57
4.3.	ÉTATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE .....	58
4.3.1.	Bilans comparés au 31 décembre.....	59
4.3.2.	Etats de résultat comparés au 31 décembre.....	61
4.3.3.	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre .....	62
4.3.4.	Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2017 .....	63
4.3.5.	Rapports général et spécial des commissaires aux comptes .....	77
4.3.6.	Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2017 .....	85
4.3.7.	Engagements financiers au 31/12/2017.....	92
4.3.8.	Encours des crédits contractés par Union de Factoring au 31/12/2017 .....	93
4.3.9.	Structure des souscripteurs par catégorie à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2015 » .....	93
4.3.10.	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre .....	94
4.3.11.	Tableau de mouvement des capitaux propres.....	95
4.3.12.	Affectation des résultats des trois derniers exercices.....	96
4.3.13.	Evolution des produits nets d'affacturage et des résultats d'exploitation .....	96
4.3.14.	Evolution du résultat net.....	96
4.3.15.	Evolution des dividendes.....	96
4.3.16.	Evolution de la marge brute d'autofinancement.....	96
4.3.17.	Indicateurs de gestion et Ratios.....	97
<b>CHAPITRE 5.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES .....</b>	<b>99</b>
5.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	99
5.1.1.	Membres des organes d'administration.....	99
5.1.2.	Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société.....	99
5.1.3.	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années par les membres des organes d'administration et de direction.....	100
5.1.4.	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés .....	100
5.1.5.	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent.....	100
5.2.	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2017 .....	100
5.2.1.	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction.....	100
5.2.2.	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction 101	
5.2.3.	Dividendes et autres rémunérations distribués par Union de Factoring en faveur des organes d'administration et de direction .....	101
5.3.	CONTROLE.....	101
5.4.	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL ET/OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL.....	101
<b>CHAPITRE 6.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR .....</b>	<b>102</b>
6.1.	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	102
6.1.1.	Evolution récente .....	102
6.1.2.	Orientations stratégiques .....	102
6.2.	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	103
6.2.1.	Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions « 2015- 2019 » par rapport aux informations prévisionnelles « 2018-2022 ».....	103
6.2.2.	Analyse des performances réalisées au 30/06/2018 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2018.....	105
6.2.3.	Hypothèses de prévisions retenues.....	106
6.2.4.	Projections financières .....	107
6.3.	ÉTATS FINANCIERS PREVISIONNELS « 2018-2022 » .....	113

6.3.1.	Bilans prévisionnels .....	113
6.3.2.	Etats de résultats prévisionnels « 2018-2022 ».....	114
6.3.3.	Etats de flux de trésorerie prévisionnels « 2018-2022 » .....	115
6.3.4.	Cash Flow Prévisionnels .....	116
6.3.5.	Indicateurs de gestion et indicateurs propres aux sociétés de factoring.....	116
6.3.6.	Ratios prévisionnels.....	117
6.4.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES DE LA PERIODE « 2018-2022 »	
	118	

## PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Créée en avril 2000 par trois banques de la place à savoir la BNA, l'ATB et Amen Banque, la société Union de Factoring est un établissement financier régi par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle exerce l'activité d'affacturage qui est définie comme étant une opération financière par laquelle et dans le cadre d'une convention, un organisme spécialisé acquiert les créances d'une entreprise et en assure la gestion, le financement et la garantie.

Etant donné que la technique du Factoring<sup>1</sup> consiste en un transfert de créances commerciales de leur titulaire à un factor, l'activité d'Union de Factoring a pour objet de :

**1- Garantir les risques clients<sup>2</sup> de ses adhérents<sup>3</sup>** par la mise en place d'une politique de risques clients adéquate qui consiste en :

- La surveillance régulière de la solvabilité des tirés.
- La garantie d'encours de crédit.
- Le règlement des impayés dans le cadre de l'encours garanti.

**2- Financer les créances commerciales à court terme** pour tout ou une partie des créances de ses adhérents, en fonction de leurs besoins, en se substituant à leurs clients moyennant des commissions et des frais financiers qui constituent ses produits.

**3- Tenir la gestion du compte client de ses adhérents** : L'encaissement des créances, le suivi des règlements et le respect de leurs délais et bien évidemment le recouvrement des impayés.

Mis à part ces trois services, Union de Factoring pratique tous types d'opérations liées ou dérivées du factoring.

Initialement son capital social était de 6 000 000 DT divisé en 1 200 000 actions de nominal de 5 DT.

Il a été augmenté successivement de 4 000 000 DT par l'émission de 800 000 actions de nominal de 5 DT suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 novembre 2006 et de 5 000 000 DT par émission de 1 000 000 actions de nominal de 5 DT suite à la décision de l'AGE tenue le 12 mars 2010. Ainsi, son capital actuel s'élève 15 000 000 DT divisé en 3 000 000 actions de nominal de 5 DT.

Le secteur de factoring en Tunisie est composé de la société Union de Factoring, de la société Medfactor (filiale de Poulina) et de trois départements de Factoring au sein de la société Tunisie leasing (qui a absorbé Tunisie Factoring courant l'année 2017), de la société Attijari Leasing et de l'UBCI.

La part de marché en termes de volume des factures achetées détenue par Union de Factoring est passée de 48,5%<sup>4</sup> en 2015 à 49,8%<sup>4</sup> en 2016 et 50%<sup>4</sup> en 2017.

Soucieuse de répondre au mieux aux attentes de sa clientèle actuelle, Union de Factoring dispose, outre son siège social à Tunis, d'une agence à Sfax et une agence à Sousse.

En outre et afin de développer son activité à l'échelle internationale, Union de Factoring a adhéré depuis 2001 à la chaîne « FCI » (Factor Chain International) dont le siège est à Amsterdam. Le choix d'adhérer à cette chaîne était fondé sur la bonne réputation et le sérieux des membres de cette institution et surtout sa représentativité dans le monde entier (378 Sociétés d'affacturage de 91 pays sont des adhérents de la FCI).

<sup>1</sup> Factoring ou Affacturage : Technique de gestion financière par laquelle une société financière (le Factor) gère, dans le cadre d'un contrat, le poste clients d'une entreprise en achetant ses factures, en recouvrant ses créances et en garantissant les créances sur ses débiteurs (Tirés). Cette technique permet aux entreprises d'améliorer leur trésorerie et de réduire leurs frais de gestion des comptes clients. Ce service est rémunéré par une commission sur le montant des factures. C'est l'ensemble des 3 services proposés par un « factor » aux entreprises, permettant d'externaliser la gestion de leur poste Clients : Financement, gestion des factures avec leur recouvrement et garantie contre l'insolvabilité du tiré.

<sup>2</sup> Client : Client de l'entreprise (l'Adhérent) ayant conclu un contrat d'affacturage.

Le débiteur ou tiré est l'entreprise cliente qui doit de l'argent à son fournisseur (Adhérent). Le débiteur peut obtenir de son fournisseur des délais de paiement de 30 jours, 60 jours, 90 jours ou plus. C'est pendant cette période que le débiteur peut représenter un risque pour le fournisseur.

<sup>3</sup> Adhérent : Entreprise ayant conclu un contrat d'affacturage avec une Société d'Affacturage.

<sup>4</sup> Source : UNIFACTOR (La part de marché est calculée sans tenir compte des données de la société Medfactor et du département factoring de l'UBCI pour lesquels les chiffres ne sont pas disponibles).

Les chiffres réalisés en 2015, 2016 et 2017 se résument dans le tableau suivant :

	2015	2016	2017
Volume des factures achetées (en mDT)	380 538	411 581	454 666
Produit net d'affacturage (en mDT)	8 915	9 553	10 604
Résultat net de l'exercice (en mDT)	3 223	2 738	4 058
Ratio des créances classées	13,2%	12,1%	11,7%
Ratio de couverture	88,8%	88,2%	82,1%

Les différentes politiques adoptées par Union de Factoring lui ont permis de réaliser une croissance annuelle moyenne du volume des factures achetées de 9,3% pour la période 2015 – 2017.

Durant les 3 derniers exercices, la société a affiché une croissance annuelle moyenne de ses revenus d'affacturage de 9,4% pour s'établir à fin 2017 à 16,4 MDT et de son résultat net de 12,2% pour s'établir à fin 2017 à 4,06 MDT.

Union de Factoring se finance principalement par des lignes de crédit à court terme « revolving » octroyées par les trois banques partenaires (BNA - ATB - AB). Dans un souci de diversifier ses ressources et pour améliorer son ratio de liquidité, elle a décidé la levée de capitaux sur le marché financier à travers le lancement d'emprunts obligataires.

Par ailleurs, Union de Factoring relève du périmètre de consolidation de l'ATB. En effet, au 31/12/2017, l'ATB détient 7,0% du capital d'Union de Factoring. L'ATL dont l'ATB est actionnaire à hauteur de 32,6% détient 11,3% de capital et l'ATI dont l'ATB est actionnaire à hauteur de 42,1% détient 3,9% du capital d'Union de Factoring.

Union de Factoring a conclu le 14/03/2005 un contrat avec Fitch North Africa pour la notation de la société et de ses émissions.

Fitch Ratings a confirmé en date du 14/12/2017 les notes sur l'échelle nationale de l'Union de Factoring à :

- Note long terme : BB (tun) avec perspective d'évolution stable
- Note court terme : B (tun)
- Note de l'emprunt : BB (tun)

Les notes nationales d'Union de Factoring sont déterminées en rapport à la solvabilité intrinsèque de l'entreprise.

Fitch ne tient pas compte dans les notations d'Union de Factoring d'aucune notation des actionnaires étant donnée la fragmentation au niveau de la base des actionnaires.

*Union de Factoring a augmenté sa part de marché et contrôle actuellement environ la moitié du marché de l'affacturage en Tunisie (41% à fin 2012), reflétant ainsi une stratégie commerciale plus dynamique.*

*Selon Fitch, les ratios des créances classées d'Union de Factoring sont significativement plus élevés que les autres institutions financières non bancaires tunisiennes notées.*

*Cependant, une grande partie des créances classées sont antérieures à l'exercice 2008 et sont à 100% provisionnées.*

*Le risque de concentration par client est important, comme c'est généralement le cas dans le secteur de l'affacturage.*

*Les ratios de rentabilité d'Union de Factoring se comparent favorablement à ceux de Tunisie Factoring malgré la pression sur les marges d'intérêt.*

*Les ratios de solvabilité sont comparables avec Tunisie Factoring et la société répond aux exigences prudentielles en matière d'adéquation en capital.*

*Fitch Rating considère que la liquidité d'Union de Factoring est serrée à l'image des autres institutions financières non bancaires étant donnée la nature de l'activité.*

*La performance d'Union de Factoring est étroitement liée à l'environnement économique général tunisien, qui bien encore perturbé, montre des signes de stabilisation. Il sera difficile pour Union de Factoring d'atteindre un niveau significatif d'amélioration de son profil de crédit par rapport aux autres sociétés tunisiennes dans le futur proche compte tenu des défis posés par l'environnement opérationnel en Tunisie. Le potentiel d'amélioration des notes nationales d'Union de Factoring en tant qu'entité autonome reste donc limité.*

## **Mise en conformité de la société UNIFACTOR par rapport à la nouvelle Loi Bancaire n°2016-48 du 11 juillet 2016**

L'analyse des dispositions de la nouvelle loi bancaire et le degré de conformité d'UNIFACTOR par rapport à cette dernière a permis de relever ce qui suit :

### **Mode de gouvernance**

Le Conseil d'administration réuni en date du 23/12/2016 a adressé une demande à la BCT pour autoriser la Société à garder sa structure de gouvernance initiale et ce, conformément à l'article 46 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016.

Après de multiples correspondances et en date du 31/10/2017, la BCT a notifié à la Société l'obligation de se conformer à la Loi. En date du 6/12/2017, la société a tenu une AGE pour statuer sur les modifications des statuts dont notamment le mode de gouvernance qui consiste en la séparation des fonctions du Directeur Général de celles du Président du Conseil d'Administration.

Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 08/03/2018, il a été décidé de nommer Monsieur Abdelwahed GOUIDER en tant que Président du Conseil et Monsieur Imededdine CHERIF en tant que Directeur Général.

L'AGO du 20/04/2018 a approuvé la cooptation de M. Abdelwahed GOUIDER en tant que membre du Conseil d'Administration en remplacement de Mr Imededdine CHERIF démissionnaire et ce, pour un mandat allant jusqu'à l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2018.

### **Nouvelles règles prudentielles des prises de participation**

UNIFACTOR n'a aucune participation.

# CHAPITRE 1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

## 1.1. Responsable du document de référence

M. Imededdine CHERIF  
Directeur Général de Union de Factoring

## 1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

M. Imededdine CHERIF  
Le Directeur Général  
Union de Factoring



## 1.3. Responsables du contrôle des comptes :

### Etats financiers 2015, 2016 et 2017 :

- **Générale d'Audit & Conseil**, membre de CPA International, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Chiheb GHANMI  
Adresse : 9, Place Ibn Hafss, Mutuelle Ville 1002 Tunis
- **CMC-DFK International**, membre de DFK International, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Cherif BEN ZINA  
Adresse : 2, Rue 7299 - El Menzah 9 A -1013- Tunis

### ➤ Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2015

Les états financiers de la société Union de Factoring relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015 ont fait l'objet d'un audit effectué par la Générale d'Audit & Conseil, représentée par M. Chiheb GHANMI et par la société CMC-DFK International, représentée par M. Cherif BEN ZINA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Union de Factoring au 31 Décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### *Paragraphe d'observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- La Société « UNION DE FACTORING » a été soumise à une vérification fiscale approfondie qui a abouti à un redressement provisoire pour un montant 2 228 932 Dinars. La société, n'ayant pas accepté la totalité



du redressement a adressé une lettre à la Direction Générale des Impôts précisant ses oppositions aux résultats de la vérification. L'issue finale de cette taxation ne peut actuellement être anticipée.

Pour couvrir ce risque la société « UNION DE FACTORING » a constitué une provision de 345 000 Dinars.

### ***Autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale portant sur la gestion de l'exercice.
- En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct sous forme de lettre de direction. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. »

### ➤ **Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2016**

Les états financiers de la société Union de Factoring relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ont fait l'objet d'un audit effectué par la Générale d'Audit & Conseil, représentée par M. Chiheb GHANMI et par la société CMC-DFK International, représentée par M. Cherif BEN ZINA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers de la société Union de Factoring, annexés au présent rapport, sont sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.
- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne. Nos recommandations pour l'amélioration dudit système ont été consignées dans notre rapport d'évaluation du contrôle interne qui fait partie intégrante du présent rapport et a été remis au conseil d'administration. Sur la base de notre examen et hormis le système d'information qui est en cours d'implémentation, nous n'avons pas relevé, d'insuffisances majeures dans le système de contrôle interne comptable susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières (actions et obligations) émises par l'UNIFACTOR eu égard à la réglementation en vigueur. »

➤ **Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2017**

Les états financiers de la société Union de Factoring relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ont fait l'objet d'un audit effectué par la Générale d'Audit & Conseil, représentée par M. Chiheb GHANMI et par la société CMC-DFK International, représentée par M. Cherif BEN ZINA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises. »

**Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

« Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

**1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, et suite à la migration vers le nouveau système d'information « AQUARUIS » courant 2016, nous avons constaté que ce dernier nécessite des améliorations pour couvrir les domaines liés à la gestion des habilitations et des accès ainsi que la gestion de trésorerie.

Des rapports traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit ont été remis à la Direction de la société et font partie intégrant du présent rapport.

**2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur. »

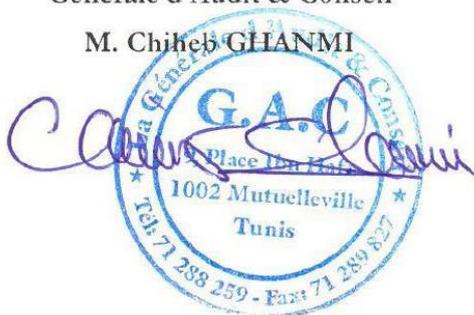
**1.4. Attestation des commissaires aux comptes**

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

**Les Commissaires aux Comptes**

Générale d'Audit & Conseil

M. Chiheb GHANMI



CMC-DFK International

M. Cherif BEN ZINA



### 1.5. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence. »

**ARAB FINANCIAL CONSULTANTS**

**Le Directeur Général  
M. Férid Ali Ben BRAHIM**



### 1.6. Responsable de l'information

**M. Fethi BELLALI**  
Directeur Risques & Finances  
Tél : 70 246 200 – Fax : 71 233 300



## CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

### 2.1. Renseignements de caractère général concernant l'Union de Factoring

#### 2.1.1. Dénomination

**Dénomination sociale** : Société Union de Factoring « UNIFACTOR »  
**Siège social** : Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1004 Tunis  
**Téléphone** : (70) 246 200  
**Fax** : (71) 233 300  
**E-mail** : contact@unifactor.com.tn  
**Site web** : www.unifactor.com.tn

#### 2.1.2. Forme juridique et législation particulière

**Forme juridique** : Société Anonyme

**Législation particulière applicable** : La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

#### 2.1.3. Date de constitution et durée

**Date de constitution** : 27/04/2000  
**Durée** : 99 ans

#### 2.1.4. Objet social (Article 5 des statuts)

La société a essentiellement pour objet la création et l'exploitation d'un établissement financier tel que défini par l'article 18 de la loi N° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers pratiquant les opérations de factoring au sens de l'article 8 de la même loi et les produits et opérations connexes et/ou dérivés du factoring en particulier l'exécution, soit directement, soit à titre de mandataire de toutes opérations administratives et financières tant en Tunisie que sur l'Etranger consécutives aux ventes effectuées par ses adhérents à leurs clients et notamment :

1. L'encaissement ou le recouvrement des créances de ses adhérents
2. L'octroi sous quelque forme que ce soit, d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question, ainsi que la tenue des comptes nécessaires pour effectuer ces opérations, le tout directement ou indirectement pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité, ou en partie à l'objet ci-dessus spécifié ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

#### 2.1.5. Registre du commerce

**N° du Registre de Commerce** : B134582000

#### 2.1.6. Exercice social

Du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre

#### 2.1.7. Capital social

15 000 000 dinars, divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.

### **2.1.8. Nationalité**

Tunisienne

### **2.1.9. Régime fiscal**

Droit commun

### **2.1.10. Matricule fiscal**

510246K/A/M 000

### **2.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société**

**Siège de la société :** Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 –Tunis.

### **2.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing**

**M. Fethi BELLALLI**, Directeur Risques & Finances

Tél : 70 246 200 Fax : 71 233 300

### **2.1.13. Clauses statutaires particulières**

#### **Fixation - Affectation et répartition des bénéfices (Article 42 des statuts) :**

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

1. Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
2. La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
3. Toute résolution prise en violation des dispositions du présent article est réputée nulle.
4. Quant au solde, il est laissé à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur la proposition du Conseil d'Administration, statuera sur sa répartition en respectant les dispositions de l'article 288 du Code des Sociétés Commerciales.
5. En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives. En ce cas, la décision doit indiquer expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.
6. Les fonds de réserves, de prévoyance et d'amortissement, ainsi que les primes d'émission et d'apport, pourront, quelle que soit leur affectation initiale, recevoir, toute autre affectation et d'être employés notamment à doter la réserve légale, ou être utilisés à l'amortissement ou encore être répartis entre les actionnaires : le tout en vertu d'une décision d'une Assemblée Générale Ordinaire.

Aucune distribution de dividendes ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres de la société, sont ou deviendraient à la suite de la distribution des bénéfices inférieurs au montant du capital, majoré des réserves dont la loi interdit la distribution.

#### **Assemblées générales :**

##### **Nature des Assemblées (Article 28 des statuts)**

L'Assemblée Générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

Elle se compose de tous les propriétaires d'actions libérées des versements exigibles, quelque soit le nombre de leurs actions.

Les délibérations de l'Assemblée régulièrement prises, obligent tous les actionnaires même les absents ou incapables.

### **Convocation des Assemblées (Article 29 des statuts)**

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire, par le Conseil d'Administration, dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, au jour, heure et lieu indiqués par l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

1. Le ou les commissaires aux comptes.
2. Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social.
3. Le liquidateur.
4. Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre public de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les Assemblées Générales réunies sur première convocation ne peuvent se tenir, quelque soit la nature, avant le Quinzième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation. Il en est de même pour les Assemblées Générales Ordinaires réunies extraordinairement ou pour les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur deuxième convocation.

Les convocations à diverses Assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au "Journal Officiel de la République Tunisienne" et dans deux quotidiens dont l'un en langue Arabe.

Les Assemblées Générales Extraordinaires réunies sur deuxième ou troisième convocation ne peuvent se tenir et être convoquées que dans les délais et dans les formes prescrits par la loi.

Les actionnaires qui en font la demande, peuvent être convoqués à leurs frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée, au dernier domicile qu'ils auront fait connaître.

Les avis et lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

### **Droit de siéger à une Assemblée Générale (Article 30 des statuts)**

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

Toutefois, l'Etat Tunisien et les Collectivités Publiques, s'ils sont actionnaires, sont valablement représentés par leurs représentants légaux ; les sociétés sont valablement représentées soit par l'un de leurs gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par toute personne munie d'un mandat spécial ; les mineurs interdits par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du Conseil ou le tuteur soit personnellement actionnaire.

A défaut d'entente, le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont sous toutes réserves de ce qui est dit à l'article 31.

### **Conditions à remplir pour siéger ou se faire représenter (Article 31 des statuts)**

Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège, trois jours avant la réunion.

Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites.

### **Règlement des Assemblées Générales (Article 32 des statuts)**

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou, en son absence par un Administrateur spécialement désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (Commissaire aux Comptes, liquidateurs), c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'Assemblée.

Le président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Les actionnaires présents désignent le Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence, laquelle contient les noms et domicile des actionnaires, présents ou représentés et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par les actionnaires et certifiée par le bureau, elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

#### **Le vote – Nombre de voix (Article 34 des statuts)**

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire, a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Les votes ont lieu soit à mainlevée, soit nominatif. Le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par les actionnaires représentant au moins le tiers du capital social selon les indications de la feuille de présence.

#### **Assemblée Générale Ordinaire – Composition – Quorum - Majorité (Article 36 des statuts)**

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent de tous les actionnaires.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social souscrit après déduction, s'il y a lieu, de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires ou statutaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau selon les formes prescrites à l'article 29.

Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valablement prises quelle que soit la portion du capital souscrite représenté, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

#### **Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 37 des statuts)**

L'Assemblée Générale Ordinaire entend le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, elle entend le rapport du ou des Commissaires sur le mandat qui leur a été conféré ainsi que leurs rapports spéciaux prescrits par les lois en vigueur.

1. Elle statue souverainement sur toutes les questions intéressant la vie de la société qui ne sont pas de la compétence d'une Assemblée Extraordinaire.
2. Elle discute, approuve, redresse ou rejette les états financiers, la délibération contenant approbation des états financiers est nulle si elle n'est pas précédée de la lecture du rapport du ou des Commissaires aux Comptes.
3. Elle fixe les dividendes à répartir sur proposition du Conseil d'Administration.
4. Elle nomme, remplace, révoque ou réélit les Administrateurs ou les Commissaires et ratifie, s'il y a lieu des nominations provisoires d'Administrateurs faites par le Conseil.
5. Elle détermine l'allocation du Conseil d'Administration au titre de jetons de présence.
6. Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution de fonds de réserve et de prévoyance et décide de tous reports à nouveau des bénéfices d'une année sur l'année suivante.
7. Elle confère au Conseil les autorisations nécessaires pour tous les actes et opérations pouvant excéder les pouvoirs résultant des présents statuts.
8. Elle approuve les modifications des statuts effectuées conformément au paragraphe 4 de l'article 291 du code des sociétés commerciales.

#### **Assemblée Générale Extraordinaire – Composition – Quorum - Majorité (Article 38 des statuts)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Ces Assemblées Générales Extraordinaires ou encore celles constitutives ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social souscrit.

- Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée peut être convoquée à nouveau et délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social souscrit.
- A défaut, il peut être procédé à une troisième convocation dans les conditions prévues à l'article 291 du Code des Sociétés Commerciales et l'Assemblée délibère valablement conformément aux dispositions dudit article.

Dans toutes les Assemblées Générales, le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires et notamment, lorsqu'il s'agit d'Assemblées à caractère constitutif, des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

### **Compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 39 des statuts)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient, à condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires et de ne pas changer la nationalité de la société.

Elle peut décider, notamment, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- L'augmentation ou la réduction du capital social
- Sa division en actions d'un taux autre que celui de cinq dinars
- La prorogation ou la réduction de durée de la société
- Sa dissolution anticipée, sa fusion avec une ou plusieurs sociétés, constituées ou à constituer.

Toutefois, par dérogation aux dispositions ci-dessus, en cas d'augmentation de capital en numéraire, les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui les représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat effectif de l'opération, sont apportées par le Conseil d'Administration et résultent d'une mention dans la déclaration de souscription et de versement et, s'il y a lieu, dans le procès-verbal de la dernière Assemblée de vérification des apports en nature ou des avantages particuliers.

### **Transmission des titres**

#### **Forme des actions (Article 9 des statuts)**

Les actions sont émises par la société uniquement sous la forme nominative. Elles sont inscrites en comptes par la société conformément à la Loi.

En tout état de cause, les actions seront matérialisées du seul fait de leur inscription en comptes au nom de leur propriétaire avec indication de leur nom et éventuellement du nom et du domicile de leur usufruitier. Il peut être délivré à chaque actionnaire une attestation comportant le nombre d'actions qu'il détient.

Tout propriétaire d'actions peut consulter les comptes ci-dessus indiqués.

#### **Propriété des actions (Article 10 des statuts)**

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur les registres spéciaux tenus à cet effet au siège social ou chez un gestionnaire mandaté par la Société.

La mutation des actions est libre et s'opère sur les registres de la société exclusivement sur la base des attestations d'enregistrement délivrées par la Bourse des Valeurs mobilières.

La société n'est pas responsable de la validité du transfert. Elle ne reconnaît d'autres transferts d'actions que ceux inscrits sur ses registres.

Il n'y a lieu, de la part de la société, à aucune garantie de l'identité ou de la capacité des parties.

**Il est à signaler que l'AGE tenue le 06/12/2017 a décidé dans sa première résolution d'adopter des modifications des statuts de la société afin de les conformer aux dispositions de la nouvelle loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et ce notamment au niveau des articles suivants :**

#### **Article 14 : Composition du conseil**

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de douze au plus, nommés par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration doit comporter au moins deux membres indépendants des actionnaires et un membre représentant les petits actionnaires au sens de la réglementation relative au marché financier, si la Société est cotée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Est qualifié de membre indépendant au sein du conseil de la Société, toute personne n'ayant pas des liens avec la Société au sens de l'article 47 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les administrateurs doivent jouir de leurs droits civils et politiques et n'avoir subi aucune condamnation à une peine afflictive ou infamante et ce, en conformément aux conditions édictées par la réglementation en vigueur.

Dès leur nomination, et au plus tard lors de leur prise de fonction, les administrateurs sont tenus de déclarer, en vertu de déclarations écrites dûment signées, qu'ils ne sont pas en contravention avec les dispositions édictées par le code des sociétés commerciales, la loi relative aux banques et aux établissements financiers et toutes autres réglementations en vigueur.

Durant leurs mandats, les administrateurs sont tenus au respect des conditions d'interdiction édictées par le code des sociétés commerciales, la législation relative aux banques et aux établissements financiers.

Une personne morale peut être nommée membre du Conseil d'Administration. Lors de sa nomination, elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son propre nom sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La désignation du représentant permanent doit être notifiée à la société, par lettre.

Il n'est pas nécessaire que les personnes morales procèdent à la ré-désignation de leurs représentants permanents à l'occasion du renouvellement de leur propre mandat d'administrateur.

Lorsque le représentant permanent perd sa qualité pour quelque raison que ce soit, la personne morale qui l'a désigné, est tenue de pourvoir sans délai à son remplacement, en notifiant à la société, par lettre, l'événement intervenu ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent.

#### **Article 16 : Durée des fonctions - Vacances**

1. Sauf l'effet des dispositions suivantes, la durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) ans, chaque année s'entend l'intervalle séparant deux assemblées annuelles.
2. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.
3. L'administrateur de la société anonyme doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la société de sa désignation au poste de gérant, administrateur, président directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société. Le représentant légal de la société doit en informer l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche.
4. La société peut demander la réparation du dommage qu'elle a subi en raison du cumul des fonctions. Son droit à réparation se prescrit par trois ans à compter de la prise des nouvelles fonctions.
5. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction durant la période restant à courir du mandat de son prédécesseur.
6. A l'expiration de leur mandat, les administrateurs sont indéfiniment rééligibles à l'exception des administrateurs indépendants et de l'administrateur représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux qui sont rééligibles une seule fois.
7. En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale ordinaire.
8. En cas de défaut d'approbation de cette nomination, les délibérations et les actes déjà pris par le conseil n'en demeurent pas moins valables.
9. Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres
10. Lorsque le Conseil d'Administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'Assemblée Générale, tout actionnaire ou le commissaire aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations ci-dessus précitées.

#### **Article 17 : Président du conseil –Vice-Président - Secretariat**

La société opte pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres actionnaires de la société, un Président personne physique.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il préside, en outre, les réunions des assemblées générales. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société ainsi qu'à la réalisation des options arrêtées par le conseil.

Le Président est nommé pour une durée qui ne serait excéder celle de son mandat de membre du Conseil d'Administration ; il peut être réélu pour un ou plusieurs mandats sous réserve des cas de démission ou de révocation.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'Administration.

Le Conseil peut désigner, s'il juge utile un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres.

Le Conseil désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

En cas d'absence de son Président, le conseil désigne pour chaque séance un de ses membres présents pour assurer les fonctions de président.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un de ses membres dans les fonctions de président. Cette délégation est donnée pour une durée limitée à trois mois renouvelable une seule fois.

En cas de décès, cette délégation court jusqu'à l'élection du nouveau président.

Si le Président du Conseil d'Administration est désigné au poste de gérant, administrateur, président-directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société, il doit dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le Conseil d'Administration de la société de cette désignation. Le Conseil d'Administration doit informer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche.

La société peut demander la réparation du dommage qu'elle a subi en raison du cumul des fonctions. Son droit à réparation se prescrit par trois ans à compter de la prise des nouvelles fonctions.

#### **Article 20 : Pouvoirs du Conseil**

Le Conseil d'Administration détermine la stratégie de la société et les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre. Dans ce cadre, il est investi, particulièrement, des missions suivantes :

- 1- Il procède à l'examen du dispositif de gouvernance de la société, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices ont été prises pour remédier aux éventuelles défaillances ;
- 2- Il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la société est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique ;
- 3- Il procède à la mise en place des procédés de mesure du degré d'adéquation des fonds propres à la nature et au volume des risques encourus par la société ainsi que des politiques de gestion de la trésorerie ;
- 4- Il procède à la mise en place d'un dispositif adéquat de contrôle de la conformité aux exigences légales et réglementaires régissant l'activité et veille à sa mise en œuvre ;
- 5- Il met en place un dispositif adéquat de contrôle interne, de procédures administratives et comptables saines et de politiques et pratiques de rémunération permettant et favorisant une gestion saine et efficace des risques et veille à sa mise en œuvre.
- 6- Il procède à la mise en place d'une politique formalisée et écrite en matière de gestion des conflits d'intérêts.
- 7- Il désigne, parmi ses membres, un comité d'audit composé d'au moins trois membres dont un administrateur indépendant assurant la présidence.
- 8- Il désigne, parmi ses membres, un comité des risques composé d'au moins trois membres dont un administrateur indépendant assurant la présidence.
- 9- Il peut décider, sur proposition de son Président, la création d'autres comités chargés de missions spécifiques.
- 10- Il désigne, sur proposition de la direction générale, le responsable de la structure chargée de l'audit interne.

Les décisions du Conseil d'Administration sont exécutées, soit par le Directeur général et/ou le Directeur général adjoint, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et accomplir tous les actes et opérations relatifs à son objet qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale.

Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

1. Il représente la société vis-à-vis des tiers et de toutes Administrations.
2. Il établit les règlements intérieurs de la société.
3. Il crée des sièges administratifs, agences bureaux et succursales partout où il le juge utile en Tunisie, il les déplace et les supprime.

4. Il nomme et révoque le Directeur Général et éventuellement le Directeur Général Adjoint.
5. Il nomme et révoque tous les agents et employés de la société, fixe leurs traitements, salaires et gratifications, ainsi que les autres conditions de leur admission, il organise toutes caisses de secours et de prévoyance pour le personnel.
6. Il nomme tous agents responsables.
7. Il fixe les dépenses générales d'Administration, effectue les approvisionnements de toutes sortes.
8. Il touche les sommes dues à la Société et paie celles qu'elle doit.
9. Il détermine le placement des sommes disponibles et règle l'emploi des fonds de réserves.
10. Il contracte et résilie toutes polices ou contrats d'assurance concernant les risques de toutes natures.
11. Il souscrit, endosse, accepte et acquitte tous les effets de commerce.
12. Il passe et autorise tous traités, marchés, entreprises à forfait ou autrement rentrant dans l'objet de la société, il peut notamment conclure avec toute personne physique ou morale tous contrats de commission, d'agence ou de représentation avec exclusivité ou non
13. Il demande et accepte toutes concessions, fait toutes soumissions, prend part à toutes adjudications, fournit tous cautionnements.
14. Il autorise toutes acquisitions, tous retraits, transferts, aliénations de rentes, valeurs, créances, brevets ou licences de brevets d'invention et autres droits mobiliers quelconques.
15. Il consent ou accepte, cède et résilie tous baux de location avec ou sans promesse de vente.
16. Il décide et résilie toutes acquisitions, toutes ventes et tous échanges de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Il achète et vend tout immeuble ou droit réel dans la limite de l'objet social.
17. Il se fait ouvrir en toutes banques tous comptes courants et crée tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes.
18. Il contracte tous emprunts, par voie d'ouverture de crédit ou autrement, toutefois les emprunts sous forme de création d'obligations doivent être autorisés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.
19. Il donne la caution simple ou solidaire de la Société pour assurer le paiement de dettes contractées par des tiers sous forme d'obligations ou autrement et avalise tous effets de commerce ou garantit l'exécution de toutes conventions passées avec des tiers, ainsi que tous engagements contractés par ceux-ci, le tout lorsqu'il le juge utile, dans l'intérêt de la Société.
20. Il consent et accepte toutes hypothèques, tous nantissements, délégations, cautionnements, avals et autres garanties mobilières et immobilières.
21. Il consent et accepte toutes les mainlevées d'inscription, saisie, opposition et autres droits avant ou après paiements.
22. Il souscrit, achète et cède tous parts et droits quelconques, il intéresse la société dans toutes participations et tous syndicats conformément à l'objet social.
23. Il exerce toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.
24. Il représente la société dans toutes opérations de faillite et de liquidation, adhère à tous règlements amiables ou judiciaires.
25. Il autorise aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes délégations, antériorités et subrogations, avec ou sans garanties et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements avant ou après paiement.
26. Il arrête les états financiers qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires.
27. Il accomplit au nom de la société tous actes qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts.
28. Il statue sur toutes propositions à faire à l'Assemblée Générale des Actionnaires et arrête l'ordre du jour.
29. Il statue sur les modifications des statuts effectuées conformément au paragraphe 4 de l'article 291 du code des sociétés commerciales.
30. Il crée les comités édictés par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et par la réglementation en vigueur.
31. Il nomme un médiateur bancaire conformément à la législation en vigueur.

#### **Article 21 : Direction de la société**

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société.

Le Directeur Général doit être une personne physique. Le Directeur Général est révocable par le Conseil d'Administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires, et au Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général est investi des mêmes pouvoirs que le Conseil d'Administration, à l'exception de ceux relatifs à la nomination, révocation et rémunération du Directeur général et du ou des Directeurs généraux adjoints ainsi que toutes autres limitations ou restrictions décidées par le Conseil.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société. Il assiste aux réunions du Conseil d'Administration sans droit de vote. Le Directeur Général de la Société est considéré comme commerçant pour l'application des dispositions du Code des Sociétés Commerciales. En cas de faillite de la Société, le Directeur Général est soumis aux déchéances attachées par la loi à la faillite. Toutefois le tribunal peut l'en affranchir s'il prouve que la faillite n'est pas imputable à des fautes graves commises dans la gestion de la Société.

En cas de faillite de la Société, le Directeur Général est soumis aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

### **Article 22 : Nomination des membres de la Direction**

Le Conseil d'Administration peut, sur proposition du Directeur Général, nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux Adjointes dont il détermine les attributions et fixe les conditions de rémunération.

Le ou les Directeurs Généraux Adjointes peuvent être révoqués à tout moment par le Conseil d'Administration.

### **Article 23 : Empêchement du Directeur Général**

En cas d'empêchement, le Directeur Général peut déléguer tout ou partie de ses attributions à un Directeur Général Adjoint. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée. Si le Directeur Général est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le Conseil peut y procéder d'office.

A défaut d'un Directeur Général Adjoint, le Conseil d'Administration désigne un délégataire.

## **2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société**

**Capital social** : 15 000 000 dinars

**Nombre d'actions** : 3 000 000 actions

**Nominal** : 5 dinars

**Forme des actions** : Nominative

**Libération** : intégrale

**Catégorie** : actions ordinaires

**Jouissance** : 1<sup>er</sup> janvier 2018

## **2.3. Evolution du capital social**

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	
AGC du 27/04/2000	Constitution	6 000 000	1 200 000	6 000 000	1 200 000	5
AGE du 02/11/2006	Augmentation de capital en numéraire	4 000 000	800 000	10 000 000	2 000 000	5
AGE du 12/03/2010	Augmentation de capital en numéraire	5 000 000	1 000 000	15 000 000	3 000 000	5

## **2.4. Répartition du capital et des droits de vote au 15/05/2018**

### **2.4.1. Structure du capital au 15/05/2018**

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires tunisiens</b>	<b>28</b>	<b>3 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>100,00%</b>
<i>Personnes morales</i>	<b>19</b>	<b>2 453 076</b>	<b>12 265 380</b>	<b>81,77%</b>
Ayant 3% et plus	11	2 147 246	10 736 230	71,57%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	274 630	1 373 150	9,15%
Public ayant au maximum 0,5%	3	31 200	156 000	1,04%
<i>Personnes physiques</i>	<b>9</b>	<b>546 924</b>	<b>2 734 620</b>	<b>18,23%</b>
Ayant 3% et plus	4	490 892	2 454 460	16,36%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	2	56 000	280 000	1,87%
Public ayant au maximum 0,5%	3	32	160	0,00%
<b>Actionnaires étrangers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>3 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>100,00%</b>

## 2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 15/05/2018

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Banque Nationale Agricole "BNA"	375 000	1 875 000	12,50%
Arab Tunisian Lease "ATL"	340 000	1 700 000	11,33%
Amen Bank	277 338	1 386 690	9,24%
Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne "CARTE"	229 330	1 146 650	7,64%
Arab Tunisian Bank	209 243	1 046 215	6,97%
M. Mohamed Sadok DRISS	196 357	981 785	6,55%
SPDIT SICAF	150 000	750 000	5,00%
CURAT SA	148 001	740 005	4,93%
A T I	118 335	591 675	3,94%
COTIF SICAR	100 000	500 000	3,33%
SEFINA SICAF	100 000	500 000	3,33%
Société ASIRAQ	99 999	499 995	3,33%
M. Taieb BAYAHI	98 179	490 895	3,27%
M. Yahia BAYAHI	98 178	490 890	3,27%
M. Tahar BAYAHI	98 178	490 890	3,27%
<b>Total</b>	<b>2 638 138</b>	<b>13 190 690</b>	<b>87,94%</b>

## 2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 15/05/2018

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
<b>Président</b>			
M. Abdelwahed GOUIDER *	6	30	0,00%
<b>Directeur Général</b>			
M. Imeddine CHERIF *	0	0	0,00%
<b>Administrateurs</b>			
Banque Nationale Agricole "BNA"	375 000	1 875 000	12,50%
Arab Tunisian Lease "ATL"	340 000	1 700 000	11,33%
Amen Bank	277 338	1 386 690	9,24%
CARTE	229 330	1 146 650	7,64%
Arab Tunisian Bank "ATB"	209 243	1 046 215	6,97%
Société ASIRAQ	99 999	499 995	3,33%
SPDIT SICAF	150 000	750 000	5,00%
Société Tunisienne d'Equipement	11 200	56 000	0,37%
M. Fadhel BEN OTHMANE	0	0	0,00%
M. Mohamed BEN ZOUBIR	0	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 692 116</b>	<b>8 460 580</b>	<b>56,40%</b>

\*Nommé par le CA du 07/03/2018 et approuvé par l'AGO du 20/04/2018 en remplacement de Mr Imeddine CHERIF démissionnaire et ce, pour un mandat allant jusqu'à l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2018.

## 2.4.4. Nombre d'actionnaires au 15/05/2018

Le capital de la société Union de Factoring est réparti entre 28 actionnaires :

- 19 personnes morales
- 9 personnes physiques

## 2.5. Description sommaire du groupe ATB au 31/12/2017

### 2.5.1. Présentation générale du groupe ATB

La société Union de Factoring fait partie du groupe ATB

#### 2.5.1.1 Présentation des sociétés du groupe ATB

Dénomination sociale	Capital social au 31/12/2017 (en Dinars)	Nombre d'actions constituant le capital	Participation ATB (en Nombre d'actions)	Taux de participation de l'ATB
ARAB TUNISIAN BANK – ATB	100 000 000	100 000 000		
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC	4 000 000	800 000	240 000	30,00%
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT - ATD SICAR	2 187 500	218 750	89 999	41,14%
ARAB TUNISIAN INVEST - ATI SICAF	5 775 000	1 155 000	486 425	42,11%
ARAB TUNISIAN LEASE - ATL	25 000 000	25 000 000	8 154 021	32,62%
UNION DE FACTORING – UNIFACTOR	15 000 000	3 000 000	209 243	6,97%
COMPUTER DISTRIBUTION - CODIS	2 200 000	22 000	3 060	13,91%
ARABIA SICAV	5 613 774	93 776	82 340	87,80%
SANADETT SICAV	118 529 446	1 137 190	900	0,08%
AXIS TRESORERIE SICAV	39 573 853	382 504	2 000	0,52%
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	12 758 682	6 776	30	0,44%
FCP IRADETT 20	474 530	44 151	7 000	15,85%
FCP IRADETT 50	522 729	44 335	7 000	15,79%
FCP IRADETT 100	305 846	20 448	7 000	34,23%
FCP IRADETT CEA	386 627	29 258	7 000	23,93%
FCP SALAMETT PLUS	6 250 619	612 174	7 000	1,14%
FCP SALAMETT CAP	64 779 812	4 418 499	7 000	0,16%

Le groupe ATB est composé de dix-sept (17) sociétés dont seize (16) exercent dans le secteur de la finance et une dans le secteur commercial.

#### L'ATB : (La société mère)

Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital actuel de 100 000 000DT divisé en 100 000 000 actions de nominal 1D, dont 64,24% est détenu par Arab Bank Plc, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

#### L'AFC :

Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994, l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres. Son capital actuel est de 4 000 000 de dinars, divisé en 800 000 actions de nominal 5 Dinars.

Au 31/12/2017, le capital de l'AFC est détenu à hauteur de 30% par l'ATB et 10% par l'ATI SICAF.

#### L'ATD SICAR :

Créée en 2001, l'Arab Tunisian Development SICAR est une société anonyme au capital de 2 187 500 DT au 31/12/2017, divisé en 218 750 actions de 10 dinars chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs.

Au 31/12/2017, le capital de l'ATD SICAR est détenu à hauteur de 41,14% par l'ATB et 6,86% par l'ATI SICAF.

#### L'ATI SICAF :

Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest SICAF est une société anonyme au capital de 5 775 000 dinars, divisé en 1 155 000 actions de 5 dinars chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de

valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds. Au 31/12/2017, le capital de l'ATI SICAF est détenu à hauteur de 42,11% par l'ATB, 1,73% par l'ATL et 0,28% par l'AFC.

#### **L'ATL :**

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 25 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque. Au 31/12/2017, le capital de l'ATL est détenu à hauteur de 32,62% par l'ATB.

#### **UNION DE FACTORING :**

Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000. Son capital actuel est de 15 000 000 DT, divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 Dinars.

Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi 2016-48 du 15 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question. Au 31/12/2017, le capital de l'UNION DE FACTORING est détenu à hauteur de 6,97% par l'ATB et 11,33% par l'ATL.

#### **CODIS :**

Créée en 1998, la Computer Distribution est une société anonyme au capital de 2 200 00 DT divisé en 22 000 actions de 100 dinars chacune. Son objet social est l'achat localement ou l'importation et la commercialisation, le tout en gros, de tout matériel et autre produit informatique, en particulier les ordinateurs, les accessoires, les fournitures, le matériel de télécommunication, ainsi que tous logiciels, services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion et au transport en local et à distance de l'information et des données sous toutes ses formes.

A partir de janvier 2004, CODIS fait partie du groupe IBM. Au 31/12/2017, le capital de CODIS est détenu à hauteur de 13,9% par l'ATB.

#### **ARABIA SICAV :**

Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par ARABIA SICAV était de 5,7 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 87,8% d'ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

#### **SANADETT SICAV :**

Créée en 2000, SANADETT SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par SANADETT SICAV était de 123,1 MDT. L'ATB détenait 0,08% du capital de SANADETT SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

#### **AXIS TRESORERIE SICAV :**

Créée en 2003, Axis Trésorerie SICAV est une société d'investissement à capital variable. La société opère dans le secteur financier et elle a pour objet la gestion d'un portefeuille obligataire. Les ressources de la société sont constituées de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par Axis Trésorerie SICAV était de 41,06 MDT et l'ATB détenait 0,52% du capital d'Axis Trésorerie SICAV. Elle est aussi dépositaire de la SICAV.

#### **FCP AXIS CAPITAL Prudent :**

Créée en 2005, FCP Axis Capital Protégé est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par le FCP était de 15,7 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 0,44% du FCP Axis Capital Protégé. Elle est aussi dépositaire du FCP.

**FCP IRADETT 20 :**

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 20 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par le FCP est de 485 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 15,85% du FCP IRADETT 20. Elle est aussi dépositaire du FCP.

**FCP IRADETT 50 :**

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par le FCP était de 529 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 15,79% du FCP IRADETT 50. Elle aussi dépositaire du FCP.

**FCP IRADETT 100 :**

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 100 est un fonds commun de placement de type dynamique (100% actions).

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par le FCP était de 306 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 34,23% du FCP IRADETT 100. Elle aussi dépositaire du FCP.

**FCP IRADETT CEA :**

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par le FCP était de 393 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 23,93% du FCP IRADETT CEA. Elle aussi dépositaire du FCP.

**FCP SALAMETT PLUS :**

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

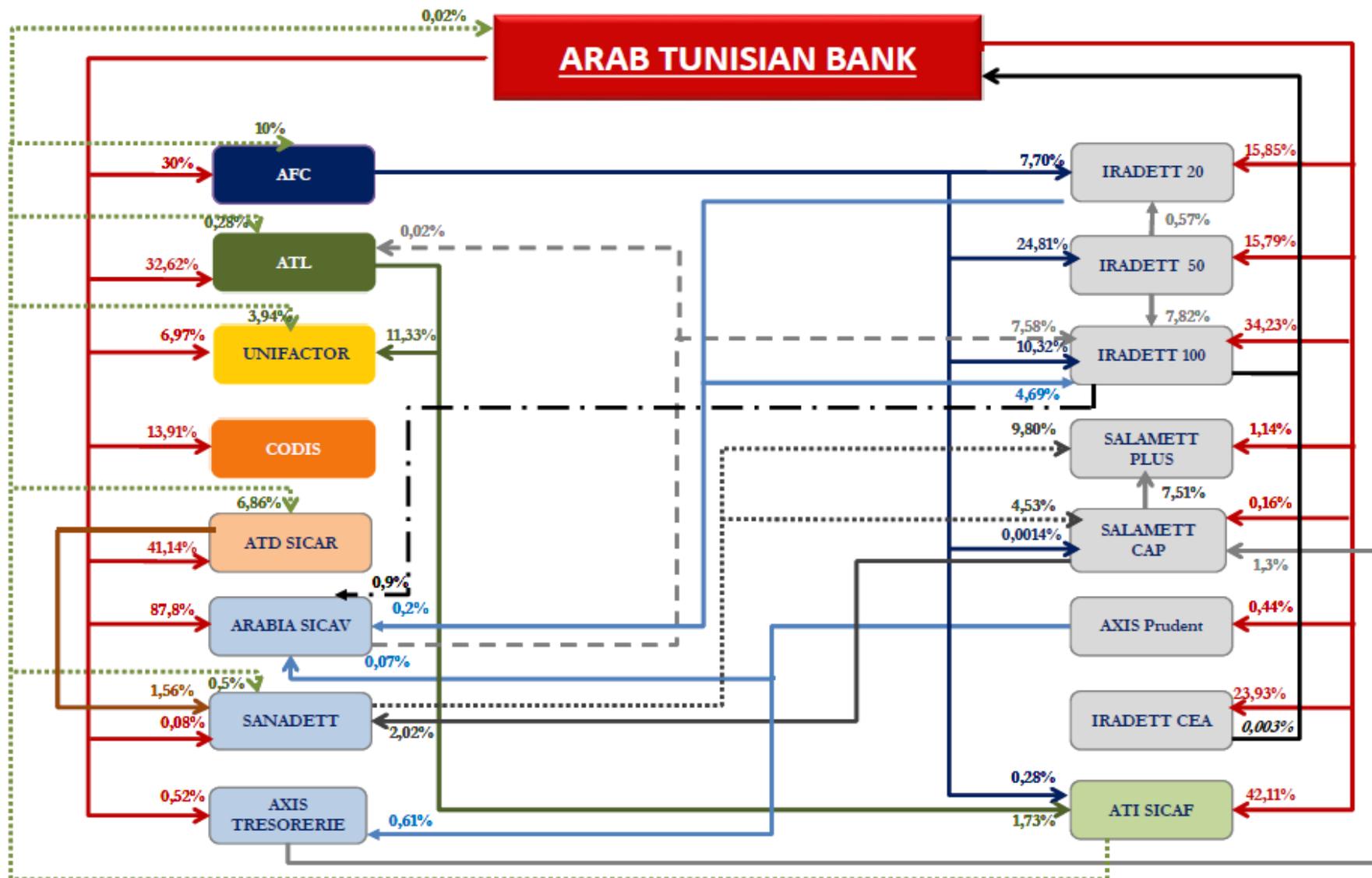
Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par le FCP était de 6,5 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 1,14% du FCP SALAMETT PLUS. Elle est aussi dépositaire du FCP.

**FCP SALAMETT CAP :**

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation, donc sans distribution de dividendes.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par le FCP était de 67,4 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 0,16% du FCP SALAMETT CAP. Elle aussi dépositaire du FCP.

2.5.1.2 Schéma financier du groupe ATB au 31/12/2017



### 2.5.1.3 Etat des participations entre les sociétés du groupe ATB arrêté au 31/12/2017

	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNIFACTOR	CODIS	ARABIA SICAV	SANADETT SICAV	Axis Trésorerie SICAV	FCP Axis Capital Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP
<b>ATB</b>		30,00%	42,11%	41,14%	32,62%	6,97%	13,90%	87,80%	0,08%	0,52%	0,44%	15,85%	15,79%	34,23%	23,93%	1,14%	0,16%
<b>AFC</b>			0,28%									7,70%	24,81%	10,32%			0,001%
<b>ATI SICAF</b>	0,02%	10,00%		6,86%	0,28%	3,94%			0,50%								
<b>ATD SICAR</b>									1,56%								
<b>ATL</b>			1,73%			11,33%											
<b>UNIFACTOR</b>																	
<b>CODIS</b>																	
<b>ARABIA SICAV</b>				0,02%										7,58%			
<b>SANADETT sicav</b>																9,80%	4,53%
<b>Axis Trésorerie SICAV</b>																	1,3%
<b>FCP Axis Capital Prudent</b>								0,07%		0,61%							
<b>IRADETT 20</b>								0,20%							4,69%		
<b>IRADETT 50</b>												0,57%		7,82%			
<b>IRADETT 100</b>								0,90%									
<b>IRADETT CEA</b>	0,003%																
<b>SALAMETT PLUS</b>																	
<b>SALAMETT CAP</b>									2,02%							7,51%	

### 2.5.1.4 Evénements Récents modifiant le Schéma financier du groupe entre le 31/12/2017 et la date d'élaboration du document de référence

Néant

### 2.5.1.5 Chiffres clés des sociétés du groupe ATB au 31/12/2017

(en mDT)

Dénomination sociale	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat Net	Dettes globales (total passif)	Charges financières nettes
ATB	562 136	438 930	40 844	30 104	5 811 523	192 193**
ATL	81 102	59 063	15 318	10 655	586 925	31 872
AFC	4 530	2 647	-372	107	4 893	0
ATI SICAF	6 948	933	606	396	799	0
ATD SICAR	18 495	6 209	3 036	2 301	376 363	-39
UNIFACTOR	28 277	16 666	5 367	4 058	145 424	6 062
CODIS	5 123	27 933	2 053	725	12 154	1 051
SANADETT SICAV	123 102*	7 158	5 568	5 417	161	0
ARABIA SICAV	5 669*	154	55	269	118	0
AXIS TRESORERIE SICAV	41 063*	2 309	1 711	1 772	163	0
FCP AXIS CAPITAL Prudent	15 720*	638	409	782	44	0
IRADETT 20	485*	18	10	13	1	0
IRADETT 50	529*	17	7	17	1	0
IRADETT 100	306*	6	0,16	19	1	0
IRADETT CEA	393*	11	6	37	1	0
SALAMETT PLUS	6 510*	313	261	269	11	0
SALAMETT CAP	67 404*	3 420	2 702	2 752	75	0

\*Actif Net

\*\* Intérêts encourus et charges assimilées

2.5.1.6 Engagements financiers des sociétés du groupe ATB au 31/12/2017

(en mDT)

Sociétés	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNIFACTOR	CODIS	SANADETT SICAV	ARABIA SICAV	AXIS TRESORERIE SICAV	FCP AXIS CAPITAL Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP	Total	
Crédits bancaires locaux	657 000			253	67 812	23 628	4 866												753 558
Crédits extérieurs	159 528				111 633														271 161
Emprunts obligataires	82 773			506	288 884	18 264													390 427
Fonds gérés				361 665															361 665
Ressources spéciales	1 912																		1 912
Découverts		987			77	26 508	432												28 005
Certificats de dépôts					28 000	27 550													55 550
Leasing							123												123
Fonds de garantie						27 576													27 576
<b>TOTAL</b>	<b>901 213</b>	<b>987</b>	<b>0</b>	<b>362 423</b>	<b>496 406</b>	<b>123 526</b>	<b>5 421</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 882 410</b>

### 2.5.1.7 Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des certificats de dépôt souscrits par les sociétés du groupe.

## 2.5.2. Relations de l'Union de Factoring avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2017

### 2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

#### Crédits reçus :

- UNIFACTOR a émis en 2017 un ensemble de certificats de dépôts souscrits par les sociétés ATD SICAR et AXIS TRESORERIE SICAV avec les modalités suivantes :

Date Souscription	Souscripteurs	Montant en DT	Taux	Nb Jour	Intérêt Brut	Tombée
25/01/2017	ATD	2 000 000	5,26	120	34 462	25/05/2017
21/02/2017	ATD	350 000	4,26	280	11 225	28/11/2017
09/03/2017	ATD	2 000 000	5,29	270	76 322	04/12/2017
04/04/2017	ATD	2 000 000	5,29	220	62 631	10/11/2017
18/04/2017	ATD	2 000 000	5,29	190	54 322	25/10/2017
25/05/2017	ATD	2 000 000	5,41	120	35 428	22/09/2017
22/06/2017	ATD	2 000 000	5,83	160	50 513	29/11/2017
27/06/2017	ATD	2 000 000	5,83	70	22 418	05/09/2017
05/09/2017	ATD	2 000 000	6,19	90	30 478	04/12/2017
22/09/2017	ATD	2 000 000	6,19	20	6 854	12/10/2017
12/10/2017	ATD	2 000 000	6,22	60	20 521	11/12/2017
25/10/2017	ATD	2 000 000	6,22	60	20 521	24/12/2017
10/11/2017	ATD	2 000 000	6,23	40	13 749	20/12/2017
05/01/2017	ATD	300 000	4,26	320	10 946	21/11/2017
14/07/2017	ATD	1 900 000	4,94	160	40 819	21/12/2017
05/09/2017	ATD	2 000 000	6,19	30	10 264	05/10/2017
05/10/2017	ATD	2 000 000	6,22	70	23 900	14/12/2017
21/11/2017	ATD	300 000	5,23	360	14 910	16/11/2018
28/11/2017	ATD	350 000	5,23	360	17 395	23/11/2018
29/11/2017	ATD	2 000 000	6,23	120	40 688	29/03/2018
04/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	120	40 688	03/04/2018
04/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	140	47 309	23/04/2018
11/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	100	34 022	21/03/2018
14/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	120	40 688	13/04/2018
20/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	120	40 688	19/04/2018
21/12/2017	ATD	1 900 000	5,23	370	96 921	26/12/2018
24/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	130	44 004	03/05/2018
<b>Total ATD SICAR</b>		<b>47 100 000</b>			<b>942 688</b>	
07/03/2017	AXIS	500 000	6,90	190	17 569	13/09/2017
14/04/2017	AXIS	1 000 000	7,04	360	65 770	09/04/2018
<b>Total AXIS TRESORERIE</b>		<b>1 500 000</b>			<b>83 338</b>	
<b>TOTAL</b>					<b>1 026 026</b>	

- L'ATB a procédé en date du 10 Octobre 2017 à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 4 000 000 pour le porter à 8 000 000 Dinars.
- L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2017 à 2 200 mDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 191 mDT.
- L'encours total au 31/12/2017 des engagements de l'ATB (Bilan et Hors Bilan) avec UNIFACTOR s'élève à 10 572 mDT.

#### Prêts octroyés :

Néant

### 2.5.2.2 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Néant

### 2.5.2.3 Les apports en capitaux en 2016 avec les sociétés du groupe

**Reçus :** Néant

**Donnés :** Néant

### 2.5.2.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Union de Factoring et distribués par les sociétés du groupe

**En 2016 au titre de l'exercice 2015 :** Néant

**En 2017 au titre de l'exercice 2016 :** Néant

### 2.5.2.5 Les dividendes et autres rémunérations distribués par Union de Factoring et encaissés par les sociétés du groupe

#### En 2017 au titre de l'exercice 2016

(En DT)

Dénomination sociale	Nbre d'actions détenues	Dividende par action	Montant en brut
A T L	340 000	0,300	102 000
A T B	209 243	0,300	62 773
A T I	118 335	0,300	35 501
<b>Total</b>	<b>667 578</b>		<b>200 273</b>

#### En 2018 au titre de l'exercice 2017

(En DT)

Dénomination sociale	Nbre d'actions détenues	Dividende par action	Montant en brut
A T L	340 000	0,450	153 000
A T B	209 243	0,450	94 159
A T I	118 335	0,450	53 251
<b>Total</b>	<b>667 578</b>		<b>300 410</b>

### 2.5.2.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe ATB

Néant

## 2.5.3. Relations commerciales entre Union de Factoring et les sociétés du groupe durant l'exercice 2017

### 2.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

#### **Encaissé :**

- UNIFACTOR a conclu le 19 Novembre 2014, un contrat d'affacturage avec la Société COMPUTER DISTRIBUTION "CODIS". La décision du comité interne de crédit en date du 12 Novembre 2014, prévoit : un plafond décaissable de 500.000 Dinars, le Fonds de garantie est de 50.000 Dinars, commission d'affacturage de 1,1% et commission de financement égal au TMM majoré de 3,25.

En date du 26/02/2017, le comité exécutif de crédit a décidé d'augmenter le plafond décaissable à 1.500.000 Dinars, le fonds de garantie à 150.000 Dinars et la commission de financement à 3,75%.

Au 31/12/2017, l'encours financier est de 1.058.689 Dinars et le fonds de garantie est de 186.698 Dinars.

#### **Décaissé :**

Les achats des créances au 31/12/2017 sur la Société COMPUTER DISTRIBUTION "CODIS" totalisent un montant de 5.149.045 Dinars. UNIFACTOR a financé les dites créances à hauteur de 4.647.014 Dinars.

**2.5.3.2 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe**

Néant

**2.5.3.3 Prestations de services reçues ou données par les sociétés du groupe**

Néant

**2.5.3.4 Contrats de gestion**

Néant

**2.5.3.5 Contrats de location**

Néant

**2.5.3.6 Fonds gérés**

- En 2017, UNIFACTOR a conclu une convention avec l'ATD SICAR relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1 925.000 Dinars, objet de la convention du 23 Juin 2017, l'ATD Sicar perçoit :

- ✓ Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié.
- ✓ Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.

Au 31/12/2017, aucune commission n'a été facturée au titre du FG 2017.

- UNIFACTOR a conclu une convention avec l'ATD SICAR relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1 830.000 Dinars, objet de la convention du 13 Mai 2016, l'ATD Sicar perçoit :

- ✓ Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié.
- ✓ Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.

Au 31/12/2017, le montant des commissions au titre du FG 2016 s'élève à 12.767 D HTVA.

- UNIFACTOR a conclu une convention en 2007 et en 2015 avec l'ATD SICAR relatives à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1.300.000 Dinars pour 2007, et 1.570.000 Dinars, objet des conventions du 22 Mars 2007 et de 24 Juin 2015, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

Désignations	Convention 2007	Convention 2015	Observations
Date de la convention	22/03/2007	24/06/2015	
Montant du Fonds en DT	1.300.000	1.570.000	
Commission de gestion	1,75%	1,75%	Base: Montant initial du fonds
Commission sur produits de placement et de participation	10%	10%	Base: Montant des produits

Au 31/12/2017, le montant des commissions au titre du FG 2015 s'élève à 28.157 D HTVA.

## 2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2017 (autres que les sociétés du groupe)

### 2.5.4.1 Prêts octroyés et Crédits reçus

#### Crédits reçus :

- L'AMEN BANK a procédé en date du 13 Décembre 2017 à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 3 000 000 Dinars soit au total une ligne de crédit de 14 000 000 Dinars et qui se détaille ainsi :
  - ✓ Crédit non mobilisable pour un montant de 6 000 000 Dinars
  - ✓ Crédit mobilisable pour un montant de 8 000 000 Dinars.
- La BNA a procédé en date du 18 Janvier 2017 à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 2 000 000 Dinars pour le porter à 6 000 000 Dinars.
- UNIFACTOR a émis en 2017 un ensemble de billets de trésorerie souscrits par la société BNA CAPITAUX avec les modalités suivantes :

Date Souscription	Souscripteurs	Montant en DT	Taux	Nb Jour	Intérêt Brut	Tombée
18/05/2017	BNA CAPITAUX	2 000 000	7,40	140	55 946	05/10/2017
09/10/2017	BNA CAPITAUX	2 000 000	7,90	140	59 613	26/02/2018
<b>Total BNA CAPITAUX</b>		<b>4 000 000</b>			<b>115 559</b>	

#### Prêts octroyés :

Néant

### 2.5.4.2 Créances et Dettes commerciales

Néant

### 2.5.4.3 Les apports en capitaux en 2016

Néant

### 2.5.4.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par UNIFACTOR et distribués par les autres parties liées

Néant

### 2.5.4.5 Les dividendes et autres rémunérations distribués par UNIFACTOR et encaissés par les autres parties liées

#### En 2017 au titre de l'exercice 2016

Membre	Nbre d'actions détenues	Dividende par action	Montant Brut
B N A	375 000	0,300	112 500
SOIVM (SICAF BNA)	36 632	0,300	10 990
Amen Bank	277 338	0,300	83 201
<b>Total</b>	<b>688 970</b>		<b>206 691</b>

#### En 2018 au titre de l'exercice 2017

Membre	Nbre d'actions détenues	Dividende par action	Montant Brut
B N A	375 000	0,450	168 750
SOIVM (SICAF BNA)	36 632	0,450	16 484
Amen Bank	277 338	0,450	124 802
<b>Total</b>	<b>688 970</b>		<b>310 037</b>

#### 2.5.4.6 Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues

Néant

#### 2.5.4.7 Transferts de ressources

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009, et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012, du 05 Mars 2014, et du 6 Mars 2015. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel net de 104.145 Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 Dinars par an et d'une indemnité de départ net de 100 000 Dinars en cas de non faute grave.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'AGO en date du 22 Juin 2017, pour un montant de 10.000 Dinars net par administrateur.
- La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit, les membres du comité de crédit et les membres du Comité des risques a été fixée par l'AGO réunie en date du 22 Juin 2017, sur proposition du conseil pour un montant de 10.000 Dinars net pour chaque membre.
- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se détaillent comme suit :

*En DT*

Désignation	PDG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	344 758	165 455	300 000	300 000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
<b>Total</b>	<b>344 758</b>	<b>265 455</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>

#### 2.5.4.8 Contrats de gestion

Néant

#### 2.5.4.9 Contrats de location

Néant

#### 2.5.4.10 Fonds gérés

- UNIFACTOR a conclu deux conventions en date du 15 Mars 2013 et 2 Juin 2014, avec la SICAR INVEST, relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque respectivement de 1 420.000 Dinars et 1.330.000 Dinars, la société SICAR INVEST perçoit :
  - ✓ Une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés.
  - ✓ Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieur à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieur a un an.
  - ✓ Une commission de 5% sur les produits reçus.

Au 31/12/2017, les produits de placement et les commissions pour les deux fonds sont les suivants :

*(En DT HTVA)*

Désignations	Produits	Commissions
FG 2013	1 493	7 175
FG 2014	61 044	9 705

### 2.5.4.11 Relations commerciales

- UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent : Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civil, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'Import. La prime payée au titre de l'année 2017, toutes branches confondues s'élève à 192.482 Dinars.

## 2.6. Dividendes

	2017	2016	2015
Capital Social (en DT)	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Dividende global (en DT)	1 350 000	900 000	1 500 000
Dividende par action (en DT)	0,450	0,300	0,500
Taux de dividende en % de la valeur nominale	9%	6%	10%

## 2.7. Marché des titres

Les actions de la société Union de Factoring sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis depuis l'émission de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2005/1 ».

Les titres de créance de l'Union de Factoring sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2017, il existe 2 emprunts obligataires en cours, émis par l'Union de Factoring et cotés sur le marché obligataire.

Il s'agit de :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 31/12/2017 (en Dinars)
"UNIFACTOR 2013" - 5 ans - Taux: 7%	14 520 000	BB	14/10/2013	14-oct	4 000 000
"UNIFACTOR 2013" - 5 ans - Taux: TMM+2%	5 480 000				
"UNIFACTOR 2015" - 5 ans - Taux: 7,45%	7 940 000	BB	25/02/2016	25-févr	14 264 000
"UNIFACTOR 2015" - 5 ans - Taux: TMM+2,5%	9 890 000				
<b>Total</b>					<b>18 264 000</b>

## 2.8. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14/12/2017 les notes sur l'échelle nationale de l'Union de Factoring à :

- Note long terme : BB (tun) avec perspective d'évolution stable
- Note court terme : B (tun)
- Note de l'emprunt : BB (tun)

Les notes nationales d'Union de Factoring sont déterminées en rapport à la solvabilité intrinsèque de l'entreprise.

Fitch ne tient pas compte dans les notations d'Union de Factoring d'aucune notation des actionnaires étant donnée la fragmentation au niveau de la base des actionnaires.

Union de Factoring a augmenté sa part de marché et contrôle actuellement environ la moitié du marché de l'affacturage en Tunisie (41% à fin 2012), reflétant ainsi une stratégie commerciale plus dynamique.

Les ratios des créances classées d'Union de Factoring sont significativement plus élevés que les autres institutions financières non bancaires tunisiennes notées.

Cependant, une grande partie des créances classées sont antérieures à l'exercice 2008 et sont à 100% provisionnées.

Le risque de concentration par client est important, comme c'est généralement le cas dans le secteur de l'affacturage.

Les ratios de rentabilité d'Union de Factoring se comparent favorablement à ceux de Tunisie Factoring malgré la pression sur les marges d'intérêt.

Les ratios de solvabilité sont comparables avec Tunisie Factoring et la société répond aux exigences prudentielles en matière d'adéquation en capital.

Fitch Rating considère que la liquidité d'Union de Factoring est serrée à l'image des autres institutions financières non bancaires étant donnée la nature de l'activité.

La performance d'Union de Factoring est étroitement liée à l'environnement économique général tunisien, qui bien encore perturbé, montre des signes de stabilisation. Il sera difficile pour Union de Factoring d'atteindre un niveau significatif d'amélioration de son profil de crédit par rapport aux autres sociétés tunisiennes dans le futur proche compte tenu des défis posés par l'environnement opérationnel en Tunisie. Le potentiel d'amélioration des notes nationales d'Union de Factoring en tant qu'entité autonome reste donc limité.

**BB+, BB, BB- (long terme)** : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer les nuances de qualité.

**B (court terme)** : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

## **FITCH AFFIRMS 2 TUNISIAN FACTORING COMPANIES**

Fitch Ratings-London-14 December 2017: Fitch Ratings has affirmed Tunisie Factoring's (TF) National Long-Term Rating at 'BBB(tun)' and upgraded the National Short-Term Rating to 'F2(tun)' from 'F3(tun)'. The Outlook on the Long-Term rating has been revised to Positive from Stable. Union de Factoring's (UF) National Long-Term Rating and National Short-Term Rating have been affirmed at 'BB(tun)' and 'B(tun)', respectively. The Outlook on UF's National Long-term Rating is Stable. A full list of rating actions is at the end of this rating action commentary.

The rating actions follow a periodic review of Tunisian factoring companies' National Ratings. National Ratings reflect the creditworthiness of an issuer relative to the country's best credit and relative to peers operating within that country.

### **KEY RATING DRIVERS - NATIONAL RATINGS AND SENIOR DEBT**

TF's National Ratings are driven by Fitch's opinion of the support that the company could expect to receive, if required, from its 100% shareholder, Tunisie Leasing (TL, BBB+(tun)/Stable/F2(tun)). The revision of the Outlook to Positive reflects the increasingly important and integrated role TF has within the TL group. TL is a leading provider of non-bank financing services in Tunisia. Factoring products are an increasingly strategically important product within the group.

The upgrade of TF's National Short-Term Rating reflects Fitch's view that TF's funding risk profile is now more closely aligned with that of TL following growing evidence of an integrated approach to funding strategies.

TF has maintained stable impairment ratios over recent years and loan loss reserve coverage is high. Client concentration risk is high but mitigated by risk management procedures and an underwriting approach that is fairly conservative, in our view. TF's leverage and capital ratios compare well with other rated Tunisian non-bank financial institution peers and TF complies with regulatory capital adequacy requirements. TF relies on wholesale funding and liquidity is tight, like rated peers. Overall liquidity has been adequately managed. Profitability ratios compare well with the peer group despite a rise in TF's funding costs.

UF's National and Senior Debt Ratings are driven by the company's standalone creditworthiness. Fitch does not factor in any shareholder support in UF's ratings because of the fragmented shareholder base. UF has grown its market share and currently controls around half the Tunisian factoring market (up from 41% at end-2012), reflecting a more dynamic commercial strategy. UF's impaired loans ratios are significantly higher than other rated Tunisian non-bank financial institutions. However, a large proportion of impaired loans relate to pre-2008 legacy exposures, which are 100% reserved. Client concentration risk is material, in common with the factoring sector.

UF's profitability ratios compare favourably with those of TF despite pressure on net interest margins. Capitalisation and leverage ratios are in line with TF and the company meets prudential capital adequacy ratios. We consider UF's liquidity tight, in common with other non-bank financial institutions, due to its reliance on wholesale funding.

### **RATING SENSITIVITIES - NATIONAL RATINGS AND SENIOR DEBT**

TF's National Ratings are mostly sensitive to changes in TL's National Ratings and would benefit from stronger integration with TL. Conversely, any deterioration in TL's National Ratings and TL's propensity to support TF, which Fitch believes is highly unlikely, would be negative for TF's National Ratings.

UF's performance is closely linked to the Tunisian operating environment, which although still troubled, is showing signs of stabilisation. It will be difficult for UF to achieve a significant improvement in its standalone credit profile relative to other Tunisian companies in the foreseeable future given the challenges posed by the operating environment in Tunisia. The potential for the ratings to be upgraded on a standalone basis is therefore limited.

The rating actions are as follows:

#### Tunisie Factoring

National Long-Term Rating: affirmed at 'BBB(tun)'; Outlook revised to Positive from Stable

National Short-Term Rating: upgraded to 'F2(tun)' from 'F3(tun)'

#### Union de Factoring

National Long-Term Rating: affirmed at 'BB(tun)'; Outlook Stable

National Short-Term Rating: affirmed at 'B(tun)'

National senior unsecured debt rating: affirmed at 'BB(tun)'

#### Contact:

Primary Analyst

Janine Dow

Senior Director

+44 20 3530 1464

Fitch Ratings Limited

30 North Colonnade

London E14 5GN

#### Secondary Analyst

Nalini Kaladeen

Director

+44 20 3530 1806

#### Committee Chairperson

Mark Young

Managing Director

+44 20 3530 1318

Media Relations: Peter Fitzpatrick, London, Tel: +44 20 3530 1103, Email: [peter.fitzpatrick@fitchratings.com](mailto:peter.fitzpatrick@fitchratings.com).

Additional information is available on [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

#### Applicable Criteria

Global Non-Bank Financial Institutions Rating Criteria (pub. 10 Mar 2017)

<https://www.fitchratings.com/site/re/895236>

National Scale Ratings Criteria (pub. 07 Mar 2017)

<https://www.fitchratings.com/site/re/895106>

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTPS://WWW.FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](https://www.fitchratings.com/understandingcreditratings). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEB SITE AT [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://WWW.FITCHRATINGS.COM). PUBLISHED RATINGS, CRITERIA, AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE, AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE CODE OF CONDUCT SECTION OF THIS SITE. DIRECTORS AND SHAREHOLDERS RELEVANT INTERESTS ARE AVAILABLE AT [HTTPS://WWW.FITCHRATINGS.COM/SITE/REGULATORY](https://www.fitchratings.com/site/regulatory). FITCH MAY HAVE PROVIDED ANOTHER PERMISSIBLE SERVICE TO THE RATED ENTITY OR ITS RELATED THIRD

PARTIES. DETAILS OF THIS SERVICE FOR RATINGS FOR WHICH THE LEAD ANALYST IS BASED IN AN EU-REGISTERED ENTITY CAN BE FOUND ON THE ENTITY SUMMARY PAGE FOR THIS ISSUER ON THE FITCH WEBSITE.

Copyright © 2017 by Fitch Ratings, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 33 Whitehall Street, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings and in making other reports (including forecast information), Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings and reports should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating or a report will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings and its reports, Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings and forecasts of financial and other information are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings and forecasts can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating or forecast was issued or affirmed.

The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind, and Fitch does not represent or warrant that the report or any of its contents will meet any of the requirements of a recipient of the report. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion and reports made by Fitch are based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings and reports are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating or a report. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at any time for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act of 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.

For Australia, New Zealand, Taiwan and South Korea only: Fitch Australia Pty Ltd holds an Australian financial services license (AFS license no. 337123) which authorizes it to provide credit ratings to wholesale clients only. Credit ratings information published by Fitch is not intended to be used by persons who are retail clients within the meaning of the Corporations Act 2001

Fitch Ratings, Inc. is registered with the U.S. Securities and Exchange Commission as a Nationally Recognized Statistical Rating Organization (the "NRSRO"). While certain of the NRSRO's credit rating subsidiaries are listed on Item 3 of Form NRSRO and as such are authorized to issue credit ratings on behalf of the NRSRO (see <https://www.fitchratings.com/site/regulatory>), other credit rating subsidiaries are not listed on Form NRSRO (the "non-NRSROs") and therefore credit ratings issued by those subsidiaries are not issued on behalf of the NRSRO. However, non-NRSRO personnel may participate in determining credit ratings issued by or on behalf of the NRSRO.

## Echelle de notation



### DEFINITION DES NOTES NATIONALES

<b>NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)</b>	
<b>F1+(xxx)</b> <b>F1(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
<b>F2(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
<b>F3(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
<b>B(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
<b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
<b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
<b>NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)</b>	
<b>AAA(xxx)</b>	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
<b>AA+(xxx)</b> <b>AA(xxx)</b> <b>AA-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>A+(xxx)</b> <b>A(xxx)</b> <b>A-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BBB+(xxx)</b> <b>BBB(xxx)</b> <b>BBB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BB+(xxx)</b> <b>BB(xxx)</b> <b>BB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
<b>B+(xxx)</b> <b>B(xxx)</b> <b>B-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>CCC+(xxx)</b> <b>CCC(xxx)</b> <b>CCC-(xxx)</b> <b>CC(xxx)</b> <b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
<b>DDD(xxx)</b> <b>DD(xxx)</b> <b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

**Mise sous surveillance :** La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

**(xxx) :** Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

## CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

### 3.1. Présentation générale de la société et de son secteur

#### La notion de factoring ou affacturage

Le factoring est défini comme étant une opération ou technique de gestion financière par laquelle, dans le cadre d'une convention, un organisme spécialisé acquiert les créances de l'entreprise et assure le financement, la gestion et la garantie. Ce service qui permet aux entreprises qui y recourent, d'améliorer leur trésorerie et de réduire leurs frais de gestion est rémunéré par une commission sur le montant des factures.

#### Le Factoring en Tunisie

Le secteur de factoring en Tunisie est composé de la société Union de Factoring, de la société Medfactor (filiale de Poulina) et de trois départements de Factoring au sein de la société Tunisie leasing (qui a absorbé Tunisie Factoring courant l'année 2017), de la société Attijari Leasing et de l'UBCI.

L'activité de factoring en Tunisie est régie par les dispositions du Code des Obligations et des Contrats relatives à la subrogation et la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Il est à noter que l'activité d'affacturage se distingue de l'activité des sociétés de recouvrement du fait que ces dernières ne peuvent acheter que des créances échues et impayées<sup>1</sup>, alors que l'activité de factoring couvre aussi bien les créances échues que les créances non échues.

#### UNION DE FACTORING

##### ○ Historique et évolution

Union de Factoring est un établissement financier créé en avril 2000 et ayant pour activité la réalisation des opérations d'affacturage.

Le capital d'Union de Factoring est de 15 000 000 DT divisé en 3 000 000 actions de 5 DT de nominal.

Les principaux actionnaires sont des institutions financières à savoir BNA, ATL, AMEN Banque, CARTE, ATB, SPDIT SICAF détenant 52,7% du capital d'Union de Factoring en date du 15/05/2018.

La part de marché détenue par Union de Factoring est passée de 48,5%<sup>2</sup> en 2015, à 49,8%<sup>2</sup> en 2016 et à 50%<sup>2</sup> en 2017.

##### ○ Les métiers d'Union de Factoring

Union de Factoring œuvre dans différents domaines. En effet, le contrat d'affacturage établi par Union de Factoring peut couvrir diverses prestations de services :

##### ➤ **La gestion, le recouvrement et la tenue des comptes relatifs aux créances**

Union de Factoring assure la gestion, le recouvrement et la tenue des comptes relatifs aux créances moyennant une commission d'affacturage.

Le recouvrement peut être assorti d'une garantie de bonne fin des créances agréées, afin de se prémunir contre le risque d'insolvabilité des clients des adhérents.

##### ➤ **Le financement des créances**

Union de Factoring peut financer son adhérent sans garantir le risque du client, ni se charger systématiquement du contentieux éventuel.

L'adhérent bénéficie, ainsi, d'un financement des créances à leur naissance (ce qui correspond à un gain moyen de 30 jours représentant le décalage entre l'émission de la facture et le règlement).

<sup>1</sup> Article 10 de la loi n 98-4 du 2 février 1998 relative aux sociétés de recouvrement des créances

<sup>2</sup> Source : UNIFACTOR (La part de marché est calculée sans tenir compte des données de la société Medfactor et du département factoring de l'UBCI pour lesquels les chiffres ne sont pas disponibles).

### ➤ L'Affacturage International

En 2004, Union de Factoring a promu l'activité affacturage international. L'activité d'affacturage international regroupe l'affacturage export et l'affacturage import et requière l'intervention de deux spécialistes en affacturage : un factor domestique et un factor correspondant.

- L'affacturage export : consiste en un achat et un financement des créances d'un exportateur tunisien sur un client étranger avec la garantie d'un correspondant.
- L'affacturage import : est un service qui est destiné aux vendeurs étrangers qui réalisent un chiffre d'affaires sur la Tunisie. La société Union de Factoring est sollicitée par le factor étranger pour la garantie et le recouvrement de la créance.

#### ○ Les revenus d'Union de Factoring

Les revenus de factoring sont composés de :

#### ➤ La commission d'affacturage :

La commission d'affacturage se scinde en commission d'affacturage sans recours et en commission d'affacturage avec recours.

- La commission d'affacturage est dite sans recours lorsque le recouvrement est assorti de la garantie de bonne fin des créances agréées. Elle s'élève en moyenne à 1,7% du volume des achats sans recours.
- Si au contraire, le recouvrement s'effectue sans garantie de bonne fin, la commission d'affacturage est dite avec recours. La commission d'affacturage avec recours est perçue à un taux de 1,2% en moyenne du volume des achats avec recours.

Les achats avec recours étant moins risqués que ceux des achats sans recours, ils sont rémunérés à un taux moindre soit 1,2%.

#### ➤ La commission de financement :

Le service du financement des créances est offert moyennant une commission de financement calculée au prorata temporis à partir de la date de financement jusqu'à l'échéance de la facture.

## 3.2. Description de l'activité de la société au 31/12/2017

### 3.2.1. Situation d'Union de Factoring par rapport au secteur au 31 décembre comparés

En MDT	Secteur			Union de Factoring			Part Union de Factoring		
	2015 <sup>(1)</sup>	2016 <sup>(1)</sup>	2017 <sup>(1)+(2)</sup>	2015 <sup>(1)</sup>	2016 <sup>(1)</sup>	2017 <sup>(1)</sup>	2015 <sup>(1)</sup>	2016 <sup>(1)</sup>	2017 <sup>(1)</sup>
Volume des factures achetées	784,0	826,4	908,7	380,5	411,6	454,7	48,5%	49,8%	50,0%
Encours de financement	229,7	252,7	268,3	117,9	131,5	146,3	51,3%	52,0%	54,5%
Fonds propres avant affectation	45,2	46,7	-	24,0	25,2	28,3	55,5%	54,9%	-
Ressources d'emprunt	130,0	140,4	-	74,9	78,8	95,9	57,6%	56,0%	-
Revenus de factoring	28,2	29,5	33,6	13,9	14,7	16,7	49,3%	49,7%	49,7%

(1) Les données du secteur ne comportent pas les chiffres relatifs à la société Medfactor et le département factoring de l'UBCI qui ne sont pas disponibles.

(2) Les données du secteur relatives à l'année 2017 concernent la société Union de Factoring et les deux départements de Factoring au sein de la société Tunisie Leasing (qui a absorbé Tunisie Factoring courant l'année 2017) et la société Attijari Leasing.

La part de marché détenue par Union de Factoring est passée de 48,5% en 2015 à 50% en 2017.

### 3.2.2. Activité d'Union de Factoring au 31/12/2017

#### 3.2.2.1. Les contrats

Le contrat est la convention par laquelle l'adhérent confie à Union de Factoring la totalité ou une partie de son chiffre d'affaires sur les clients agréés.

Le volume des contrats a augmenté de 7,9% en 2016 par rapport à 2015 et de 7,7% en 2017 par rapport à 2016.

Il est à noter que le volume des contrats représente le potentiel d'achat que l'adhérent va confier à Union de Factoring.

La comparaison entre le volume des contrats et le volume des factures achetées traduit généralement le potentiel de développement de l'activité. L'écart entre les prévisions et les réalisations est imputable à des facteurs exogènes et des facteurs endogènes.

→ **Facteurs exogènes :**

- Réalisation par l'adhérent de son chiffre d'affaires ;
- Besoin de trésorerie de l'adhérent.

→ **Facteurs endogènes :**

- Maîtrise du risque par Union de Factoring ;
- Gel des contrats suite à un impayé ou un contentieux.

• **Répartition sectorielle du volume des contrats actifs**

En mDT	2015	Part en %	2016	Part en %	2017	Part en %	Var 2017/2016
Agriculture	4 200	1,0%	4 600	1,0%	4 900	1,0%	6,5%
Commerce	267 000	63,0%	297 250	65,0%	320 000	65,0%	7,7%
Industrie	127 100	30,0%	123 450	27,0%	128 200	26,0%	3,8%
Services	25 500	6,0%	32 000	7,0%	39 500	8,0%	23,4%
<b>Total</b>	<b>423 800</b>	<b>100,0%</b>	<b>457 300</b>	<b>100,0%</b>	<b>492 600</b>	<b>100,0%</b>	<b>7,7%</b>

#### 3.2.2.2. Les factures achetées

Il s'agit de la transmission des créances professionnelles et commerciales de l'adhérent au factor. Ces créances sont nées à l'occasion de la conclusion de contrats de vente ou de prestation de services par l'adhérent (vendeur ou prestataire de services) avec ses clients acheteurs (débiteurs). Ces contrats sont les contrats générateurs de créances à terme constituant le rapport fondamental de l'opération de factoring.

La transmission des créances au factor opère une substitution de créanciers. Le nouveau créancier (le factor) prend exactement la même place juridique que l'ancien créancier (l'adhérent) face au débiteur. L'opération de transmission des créances par l'adhérent est un achat de créances par le factor.

• **Evolution**

Le volume des factures achetées a enregistré une hausse de 8,2% en 2016 et de 10,5% en 2017 pour s'établir à 454 666 mDT au 31/12/2017.

En mDT	2015	Part en %	2016	Part en %	2017	Part en %	Var 2017/2016
<b>Achats Locaux</b>	<b>374 524</b>	<b>98,4%</b>	<b>404 523</b>	<b>98,3%</b>	<b>446 239</b>	<b>98,1%</b>	<b>10,3%</b>
Achats Sans Recours	5 180	1,4%	4 569	1,1%	3 434	0,8%	-24,8%
Achats Avec Recours	369 344	97,1%	399 953	97,2%	442 805	97,4%	10,7%
<b>Achats à l'International</b>	<b>6 012</b>	<b>1,6%</b>	<b>7 058</b>	<b>1,7%</b>	<b>8 427</b>	<b>1,9%</b>	<b>19,4%</b>
Achats Export	2 371	0,6%	3 785	0,9%	4 812	1,1%	27,1%
Achats Import	3 641	1,0%	3 273	0,8%	3 615	0,8%	10,4%
<b>Total Achats</b>	<b>380 536</b>	<b>100,0%</b>	<b>411 581</b>	<b>100,0%</b>	<b>454 666</b>	<b>100,0%</b>	<b>10,5%</b>

- **Répartition sectorielle**

La répartition des factures achetées par secteur au 31/12/2017 se présente comme suit :

En mDT	Local	Part en %	Export	Part en %	Import	Part en %	Total	Part en %
Agroalimentaire	1 824	0,4%	0	0,0%	0	0,0%	1 824	0,4%
Commerce	301 527	67,6%	0	0,0%	0	0,0%	301 527	66,3%
Industrie	116 481	26,1%	4 812	100,0%	3 615	100,0%	124 908	27,5%
Services	26 408	5,9%	0	0,0%	0	0,0%	26 408	5,8%
<b>Total</b>	<b>446 239</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 812</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 615</b>	<b>100,0%</b>	<b>454 666</b>	<b>100,0%</b>

### 3.2.2.3. L'encours de financement

- **Définition**

L'encours de financement se définit comme étant le montant net en cours, à un moment donné, des « crédits » accordés à un adhérent sur des tirés.

Le montant net représente l'encours des factures financées déduction faite du fonds de garantie et des garanties financières.

- **Evolution**

En mDT	2015	2016	2017	Var 2017/2016
Encours de financement	117 899	131 487	146 298	11,3%

En 2017, les encours de financement ont affiché une progression de 11,3% contre 11,5% en 2016.

### 3.2.2.4. Le financement et le décaissement

- **Définition**

Le financement est la somme des factures achetées et pour lesquelles les adhérents ont sollicité un financement.

Les décaissements sont calculés sur la base des financements opérés déduction faite des diverses commissions, retenues et régularisations d'impayés antérieurs.

- **Evolution**

	2015	2016	2017	Var 2017/2016
<b>Montant des factures (en mDT)</b>				
Achetées	380 536	411 581	454 666	10,5%
Financées	376 897	408 308	451 051	10,5%
Décaissées	342 667	367 402	388 008	5,6%

Les factures achetées ont été financées pour un montant de 451 051 mDT au 31/12/2017 contre 408 308 mDT au 31/12/2016 et 376 897 mDT au 31/12/2015.

Les décaissements effectifs ont atteint quant à eux 388 008 mDT au 31/12/2017 contre 367 402 mDT au 31/12/2016 et 342 667 mDT en 2015.

### 3.2.2.5. Le portefeuille

Le portefeuille général s'élève à 174 523 mDT au 31/12/2017 contre un solde de 160 369 mDT au 31/12/2016. La composition du portefeuille se détaille dans le tableau suivant :

En mDT	2015	2016	2017	Var 2017/2016
Affacturages achats domestique	129 631	149 267	161 068	7,9%
Affacturages achats export	2 010	1 378	1 378	0,0%
Affacturages achats import	714	1 476	1 495	1,3%
Affacturages effet à l'encaissement	9 744	8 248	10 582	28,3%
<b>Total</b>	<b>142 098</b>	<b>160 369</b>	<b>174 523</b>	<b>8,8%</b>

#### • Les dossiers contentieux

	2015	2016	2017	Var 2017/2016
Nombre de dossiers	84	100	101	1,0%
Montant Brut des créances en contentieux (en mDT)	16 868	18 535	18 650	0,6%

#### • Les provisions

Conséquemment à l'effort de recouvrement et à la maîtrise du coût du risque en rapport avec l'amélioration de la qualité du portefeuille, la société a constaté en 2017 :

- des dotations de 426 mDT et des reprises de 612 mDT en application des dispositions de la circulaire BCT n°91-24 ;
- des dotations additionnelles prévues par la circulaire BCT 2013-21 du 30/12/2013 portant sur un montant de 45 mDT ;
- des dotations collectives prévues par la circulaire BCT 2012-02 du 11/01/2012 pour un montant de 137 mDT.

	(en mDT)
<b>Cumul des provisions au 31/12/2016</b>	<b>13 877</b>
<b>+ Provisions prévues par la Circulaire BCT 91-24</b>	<b>-186</b>
Dotations de 2017	426
Reprises de 2017	612
<b>+ Provisions prévues par la Circulaire BCT 2013-21 (additionnelles)</b>	<b>45</b>
Dotations de 2017	45
Reprises de 2017	
<b>+ Provisions prévues par la Circulaire BCT 2012-02 (collectives)</b>	<b>137</b>
Dotations de 2017	137
<b>Cumul des provisions au 31/12/2017</b>	<b>13 873</b>

#### • Les créances classées

En mDT	2017	2016	2015
<b>Total des engagements Net (b)</b>	<b>146 298</b>	<b>131 487</b>	<b>117 898</b>
<i>Classe 0</i>	114 685	101 797	99 348
<i>Classe 1</i>	14 538	13 721	2 938
<b>Total classe 0 et 1</b>	<b>129 223</b>	<b>115 517</b>	<b>102 286</b>
<i>Classe 2</i>	1 591	386	1 230
<i>Classe 3</i>	675	707	714
<i>Classe 4</i>	14 809	14 877	13 668
<b>Créances classées (total classes 2, 3 et 4) (a)</b>	<b>17 075</b>	<b>15 970</b>	<b>15 612</b>
<b>Provisions et agios réservés sur créances classées (c)</b>	<b>14 027</b>	<b>14 084</b>	<b>13 868</b>
<i>Produits réservés (agios)</i>	591	507	484
<i>Provisions sur encours</i>	11 985	12 171	11 793
<i>Provisions additionnelles</i>	1 451	1 406	1 591
<b>Engagements nets (b) - (c)</b>	<b>132 271</b>	<b>117 403</b>	<b>104 030</b>
<b>Provisions collectives</b>	<b>437</b>	<b>300</b>	<b>210</b>
<b>Ratio des créances classées (a)/(b)</b>	<b>11,67%</b>	<b>12,15%</b>	<b>13,24%</b>
<b>Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (c)/(a)</b>	<b>82,15%</b>	<b>88,19%</b>	<b>88,83%</b>

### 3.2.2.6. Les produits

Au terme de l'année 2017, le total des produits d'affacturage encaissés s'élève à 16 388 mDT contre 14 568 mDT en 2016, soit une progression de 12,5%.

Le détail des produits se résume dans le tableau suivant :

En mDT	2015	2016	2017	Var 2017/2016
<b>Commission d'affacturage</b>				
Montant	4 523	5 022	5 445	8,4%
Taux moyen	1,20%	1,20%	1,20%	0,0%
<b>Produits de financement</b>				
Montant	9 166	9 546	10 943	14,6%
Taux moyen	8,30%	7,70%	8,49%	10,2%
<b>Total</b>	<b>13 689</b>	<b>14 568</b>	<b>16 388</b>	<b>12,5%</b>

### 3.2.2.7. Les charges

- **Les charges financières nettes**

Au 31/12/2017, les charges financières nettes ont augmenté de 18,3% par rapport au 31/12/2016.

En mDT	2015	2016	2017	Var 2017/2016
Charges financières nettes	4 960	5 125	6 062	18,3%

- **Provisions nettes aux Comptes Affacturages**

Conséquemment à l'effort de recouvrement et à la maîtrise du coût du risque en rapport avec l'amélioration de la qualité du portefeuille, la société a constaté en 2017 :

- des reprises sur provisions de l'ordre de 612 mDT;
- des dotations aux provisions pour un montant de 608 mDT.

En mDT	2015	2016	2017	Var 2017/2016
Dotations	889	833	608	-27,0%
Reprises	185	550	612	11,2%
<b>Provisions nettes aux Comptes Affacturages</b>	<b>704</b>	<b>283</b>	<b>-4</b>	<b>-101,4%</b>

- **Les charges de fonctionnement**

Le total des charges de fonctionnement au 31/12/2017 s'élève à 5 243 mDT contre 5 015 mDT au 31/12/2016 et 4 177 mDT au 31/12/2015.

Le détail de ce poste est le suivant :

En mDT	2015	2016	2017	Var 2017/2016
Frais de personnel	2 563	2 883	3 187	10,5%
Frais généraux	1 310	1 352	1 438	6,4%
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	304	780	618	-20,7%
<b>Total</b>	<b>4 177</b>	<b>5 015</b>	<b>5 243</b>	<b>4,5%</b>

### 3.2.2.8. Le résultat

Au 31/12/2017, le résultat net a accusé une progression de 48,2% par rapport à 2016 pour se situer à 4 058 mDT.

En mDT	2015	2016	2017	Var 2017/2016
Résultat net de l'exercice	3 223	2 738	4 058	48,2%

### 3.3. Indicateurs d'activité au 30/06/2018

En mDT	30/06/2018	30/06/2017	Var en %	31/12/2017
<b>Volume des factures achetées</b>	<b>250 559</b>	<b>219 605</b>	<b>14,1%</b>	<b>454 666</b>
<b>Sous total des achats locaux</b>	<b>241 586</b>	<b>216 336</b>	<b>11,7%</b>	<b>446 239</b>
Agroalimentaire	2 415	2 163	11,7%	3 007
Commerce	169 112	140 619	20,3%	301 971
Industrie	55 565	58 411	-4,9%	117 904
Services	14 494	15 143	-4,3%	23 357
<b>Sous total des achats à l'International</b>	<b>8 973</b>	<b>3 269</b>	<b>174,5%</b>	<b>8 427</b>
Agroalimentaire	0	0	-	0
Commerce	0	0	-	0
Industrie	8 973	3 269	174,5%	8 427
Services	0	0	-	0
<b>Volume des factures financées</b>	<b>245 384</b>	<b>217 806</b>	<b>12,7%</b>	<b>451 051</b>
<b>Total des engagements encours Bilan (En Brut)</b>	<b>174 223</b>	<b>162 220</b>	<b>7,4%</b>	<b>174 523</b>
<b>Total des engagements classés</b>	<b>16 411</b>	<b>15 994</b>	<b>2,6%</b>	<b>17 075</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-18 312</b>	<b>-5 064</b>	<b>261,6%</b>	<b>-26 472</b>
<b>Ressources d'Emprunts</b>	<b>93 274</b>	<b>86 622</b>	<b>7,7%</b>	<b>95 950</b>
<b>Capitaux propres (avant résultat)</b>	<b>26 813</b>	<b>24 254</b>	<b>10,6%</b>	<b>24 218</b>
<b>Commissions d'affacturage</b>	<b>2 968</b>	<b>2 613</b>	<b>13,6%</b>	<b>5 445</b>
<b>Commissions de financement</b>	<b>6 501</b>	<b>5 148</b>	<b>26,3%</b>	<b>10 943</b>
<b>Produits Nets d'affacturage</b>	<b>5 563</b>	<b>5 171</b>	<b>7,6%</b>	<b>10 604</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>2 817</b>	<b>2 726</b>	<b>3,3%</b>	<b>5 243</b>

### 3.4. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, UNIFACTOR est confrontée aux risques suivants :

#### ➤ Le risque de crédit :

L'article 22 de la circulaire de la BCT N°2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la société procède à un suivi rigoureux des contreparties et à la couverture systématique des pertes probables selon les termes prédéfinis par les normes prudentielles définies par la BCT.

La société a procédé à une dissociation dans le traitement des dossiers entre l'unité commerciale et celle en charge de la gestion des risques. La division risque crédit a pour rôle de s'assurer de l'adéquation des demandes de financement, des besoins et des mises en place par rapport aux besoins, aux capacités, à la situation financière et économique ainsi qu'aux règles définies par la BCT. Les dossiers sont à traiter dans un processus contradictoire qui débouche sur un feu vert ou des réserves.

De plus, un système de notation interne sera mis en place ainsi qu'une batterie de limites d'engagement par profil et par catégorie de clientèle seront mis en place conformément à la circulaire BCT N°2016-06.

**Il est à préciser à ce niveau que les deux commissaires aux comptes ont relevé dans leurs rapports sur le Contrôle Interne relatifs à l'exercice 2017 :**

- l'absence de cartographie des risques : l'absence de système et de procédures formalisées pour la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques ;
- l'absence d'un système de notation interne (technique du scoring).

### ➤ **Le risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de marché comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Aucune ligne de crédits extérieurs n'est contractée par UNIFACTOR. Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de marché.

### ➤ **Le risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT N°2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement financier de lui livrer des instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement financier a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

UNIFACTOR ne s'adonne pas aux activités de marché ce qui lui évite d'être exposée au risque de règlement.

### ➤ **Le risque de liquidité :**

L'article 38 de la circulaire de la BCT N°2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement financier de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour UNIFACTOR le risque de liquidité se matérialise dans les difficultés d'accéder aux ressources de refinancement suite à la dégradation des conditions de refinancement et le surcoût de liquidité.

Pour appréhender le risque de liquidité, UNIFACTOR a mis en place une politique de financement de son activité avec ses banques partenaires qui repose sur la recherche et la diversification :

- de ressources à long et moyen terme (Emprunts Obligataires) ;
- de ressources à court et moyen terme (Certificats de dépôt, crédit relais ...) ;
- de lignes de crédit non mobilisable.

Malgré l'évolution continue de l'activité, UNIFACTOR n'a pas connu de difficulté particulière à assurer ses sources de financement et par conséquent, honorer ses engagements. Ceci est dû essentiellement au soutien de ses banques partenaires.

UNIFACTOR est également sollicitée par d'autres banques de la place offrant de lignes de financement que la société envisage d'étudier l'opportunité.

Toutefois, Fitch Rating dans ses rapports de notation, qualifie toujours la trésorerie de la société UNIFACTOR comme serrée. Pour lever cette qualification, Fitch recommande que les accords de financement soient supérieurs aux utilisations.

### ➤ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la BCT N°2006-19 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

L'activité de la société est organisée en procédures et tâches précises qui limitent les marges d'erreur. En effet, l'accent a été mis sur les risques les plus importants qui touchent principalement à la sécurité informatique (sauvegarde des données, plan de reprise de l'activité et sécurisation du logiciel métier).

Selon le management de la société, des procédures d'historisation des risques opérationnels seront mis en place afin d'évaluer leurs criticité (fréquence et impact financier).

### ➤ **Le risque de taux :**

L'article 35 de la circulaire BCT N°2006-19 définit le risque de taux comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesurée sur l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan.

Les emplois de la société sont 95% à taux variables. Par ailleurs, la quasi-majorité des ressources sont indexées au taux du marché monétaire. Il n'y a pas de risque de taux pour UNIFACTOR.

### 3.5. Dépendance de l'émetteur<sup>1</sup>

La dépendance d'Union de Factoring principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19/03/1999, n°2001-12 du 04/05/2001, n°2012-09 du 29/06/2012, n°2012-20 du 06/12/2012 et n°2013-21 du 30/12/2013.

Il n'y a aucune dépendance d'Union de Factoring à l'égard de ses fournisseurs et de ses adhérents.

#### Application de l'article 1 :

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- **3 fois les fonds propres nets de l'établissement, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des dits fonds propres nets, et**

Au 31/12/2017, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque est supérieur ou égal à 5% des fonds propres de l'établissement est inférieur à 3 fois les fonds propres nets.

Total du risque encouru sur les bénéficiaires dont le risque dépasse 5% des fonds propres nets	<b>38 121 416</b>	<b>DT</b>
3 fois les fonds propres nets	<b>71 838 514</b>	<b>DT</b>

- **1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.**

Au 31/12/2017, le montant total du risque encouru sur les bénéficiaires dont le risque est supérieur ou égal à 15% des fonds propres de l'établissement est inférieur à 1,5 fois les fonds propres nets. En effet, aucune relation ne présente un risque dépassant 15% des fonds propres nets d'UNIFACTOR.

Total du risque encouru sur les bénéficiaires dont le risque dépasse 15% des fonds propres nets	<b>5 428 106</b>	<b>DT</b>
1.5 fois les fonds propres nets	<b>40 919 257</b>	<b>DT</b>

⇒ **L'article 1 est respecté**

#### Application de l'article 2 :

**Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement de crédit.**

Au titre de l'exercice 2017, les risques encourus sur un même bénéficiaire sont inférieurs à 25% des fonds propres nets d'UNIFACTOR.

⇒ **L'article 2 est respecté**

#### Application de l'article 3 :

Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi 2016- 48 relative aux banques et aux établissements financiers, sont inférieurs aux fonds propres nets d'UNIFACTOR au 31 Décembre 2017.

⇒ **L'article 3 est respecté**

#### Application de l'article 4 :

Les fonds propres nets de la société doivent représenter en permanence au moins 10% du total de son actif (bilan et hors bilan) net pondéré en fonction des risques encourus.

Le montant des risques encourus pondérés, tels qu'il ressort de l'application de l'article 6 de la circulaire susvisée, s'élève au 31/12/2017 à 162 835 mDT.

Les fonds propres nets de l'UNIFACTOR s'élèvent au 31 décembre 2017 à 27 280 mDT et représente 16,75% du total des risques pondérés en fonction des quotités fixées par la Banque Centrale.

⇒ **L'article 4 est respecté**

<sup>1</sup> Selon rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT (exercice clos au 31 décembre 2017)

### 3.6. Litige ou arbitrage en cours ou passé

UNIFACTOR a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2006 à 2010 en matière d'IS et 2008 à 2010 pour les autres Taxes. En date du 14 Août 2012, l'administration fiscale a notifié à la société un redressement d'un montant de 1 533 mDT en principal, outre les pénalités estimées à 696 mDT.

En Novembre 2016, le litige fiscal a été dénoué pour un montant de 659 mDT détaillé comme suit :

- ✓ 476 mD en principal ;
- ✓ 183 mD en pénalités.

### 3.7. Organisation de la société

#### 3.7.1. Gouvernance et contrôle interne

Le mode de gouvernance adopté par UNIFACTOR s'articule autour d'un Conseil d'Administration, qui supervise et gouverne toute la structure administrative, assisté par la direction « Audit Interne », le responsable du contrôle conformité M. Lassaad SBOUI et quatre comités directement liés au Conseil d'Administration à savoir :

Comité	Composition*	Attributions
Comité exécutif de crédit	<u>Président</u> : M. Imededdine CHERIF	- Proposer la politique de financement
	<u>Membres</u> : M. Mongi HIDRI M. Kamel HABIBI** M. Sayeh DHAOU M. Hédi ZERZERI	- Suivre l'activité de financement
Comité permanent d'audit interne	<u>Président</u> : M. Fadhel BEN OTHMAN	- Piloter l'activité de l'audit interne
	<u>Membres</u> : M. Tarek KTHIRI M. Mohamed Ali BAKIR	- Veiller au bon fonctionnement du système de contrôle interne
Comité des risques	<u>Président</u> : M. Mohamed BEN ZOUBIR	Piloter l'activité de mesure et surveillance des risques et suivre le système management des risques
	<u>Membres</u> : Mme Nour Elhouda IBN CHEIKH M. Mohamed Sadok DRISS	
Comité de nomination et de rémunération***	<u>Membres</u> : M. Mohamed Sadok DRISS M. Tarek KTHIRI M. Hédi ZERZERI	Assiste le CA dans la nomination des organes de direction de la société sur la base d'un rapport relatant les critères et méthodes de nomination en matière de compétence et de réputation

\*Arrêtée par le CA du 27/05/2016

\*\*En remplacement de M. Foued BORZELI (CA du 03/06/2016)

\*\*\* Conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, le CA du 08/03/2018 a décidé l'instauration de ce comité

Par ailleurs, la Direction Générale qui est directement supervisée par le Président du conseil d'administration de la société, assure au mieux la continuité de l'exploitation et la conformité des procédures aux lois et règles régissant l'activité. La Direction Générale est assistée dans cette mission par des comités qui lui sont directement attachés, à savoir :

Comité	Composition	Attributions
Comité interne de crédit	<u>Président</u> : M. Imededdine CHERIF	Statue sur les nouveaux dossiers et les demandes d'augmentation si les encours ne dépassent pas 500.000 DT
	<u>Membres</u> : - M. Issam HADDAD ( <i>Direction Développement Commerciale</i> ) - M. Fethi BELLALI ( <i>Direction Risque &amp; Finances</i> )	
Comité de financement	<u>Président</u> : M. Issam HADDAD ( <i>Direction Développement Commerciale</i> )	Examen quotidien de la situation de l'adhérent en matière de financement
	<u>Membres</u> : - M. Fethi BELLALI ( <i>Direction Risque &amp; Finances</i> ) - M. Mehdi METHLOUTHI ( <i>Direction Gestion des Ressources</i> ) - Mme Monia KASSAR ( <i>Chef de Division Production</i> )	

Comité de recouvrement et de contentieux	<u>Président</u> : M. Imededdine CHERIF <u>Membres</u> : -M. Fethi BELLALI ( <i>Direction Risque &amp; Finances</i> ) -M. Issam HADDAD ( <i>Direction Développement Commerciale</i> ) -M. Mehdi METHLOUTHI ( <i>Direction Gestion des Ressources</i> ) -M. Slim ABBASSI ( <i>Chef de Division Crédit</i> )	Examen de la situation des impayés, des demandes d'arrangements et du transfert au contentieux. Examen de l'état d'avancement des dossiers en contentieux
Comité des marchés	<u>Président</u> : M. Imededdine CHERIF <u>Membres</u> : -M. Fethi BELLALI ( <i>Direction Risque &amp; Finances</i> ) -M. Issam HADDAD ( <i>Direction Développement Commerciale</i> ) -M. Mehdi METHLOUTHI ( <i>Direction Gestion des Ressources</i> )	Statue sur les marchés importants que la société compte réalisée
Comité informatique	<u>Président</u> : M. Imededdine CHERIF <u>Membres</u> : M. Fethi BELLALI ( <i>Direction Risque &amp; Finances</i> ) M. Mehdi METHLOUTHI ( <i>Direction Gestion des Ressources</i> ) M. Med Ali HASSAYOUN ( <i>Responsable du service organisation et système d'information</i> )	Statue sur les domaines qui touchent le système d'information : Soft, Hard, Sécurité, Plan de Continuité d'Activité (PCA)

L'organisation d'UNIFACTOR est bien adaptée pour le cheminement normal du dossier client qui passe par 5 étapes et 5 interlocuteurs :

- ✓ Introduction du dossier par la Direction de Développement commerciale ;
- ✓ Etude et recherche des renseignements par le Service renseignement et recouvrement ;
- ✓ Avis de la Direction de Gestion des ressources ;
- ✓ Etude, analyse et avis par la Division Risques ;
- ✓ Décision et validation de la Direction Générale.

Une 6<sup>ème</sup> étape non obligatoire est subie par le mauvais client : le contentieux.

Cette organisation est complétée par une logistique : la comptabilité, l'administratif et le financier. L'ensemble étant contrôlé et suivi au niveau régularité et efficacité par un contrôle de gestion et par un audit interne.

**Par ailleurs, en vue de se conformer aux dispositions de la nouvelle loi bancaire, la société a procédé aux changements de son mode de gouvernance à travers la séparation entre les fonctions du Président du Conseil et celles du Directeur Général. A cet effet, l'AGE tenue le 06/12/2017 a approuvé les modifications statutaires relatives à la gouvernance de la société.**

**Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 08/03/2018, il a été décidé de nommer Monsieur Abdelwahed GOUIDER en tant que Président du Conseil et Monsieur Imededdine CHERIF en tant que Directeur Général. L'AGO du 20/04/2018 a approuvé cette décision.**

En outre, la société est organisée selon une structure fonctionnelle comprenant 3 directions, relevant de la Direction Générale à savoir : la Direction Développement Commercial, la Direction Risques & Finances et la Direction de Gestion des ressources.

#### - La Direction Développement Commercial

La Direction Développement Commercial se charge, entre autres, du développement des parts du marché de la Société en définissant des politiques commerciales, marketing et de communication.

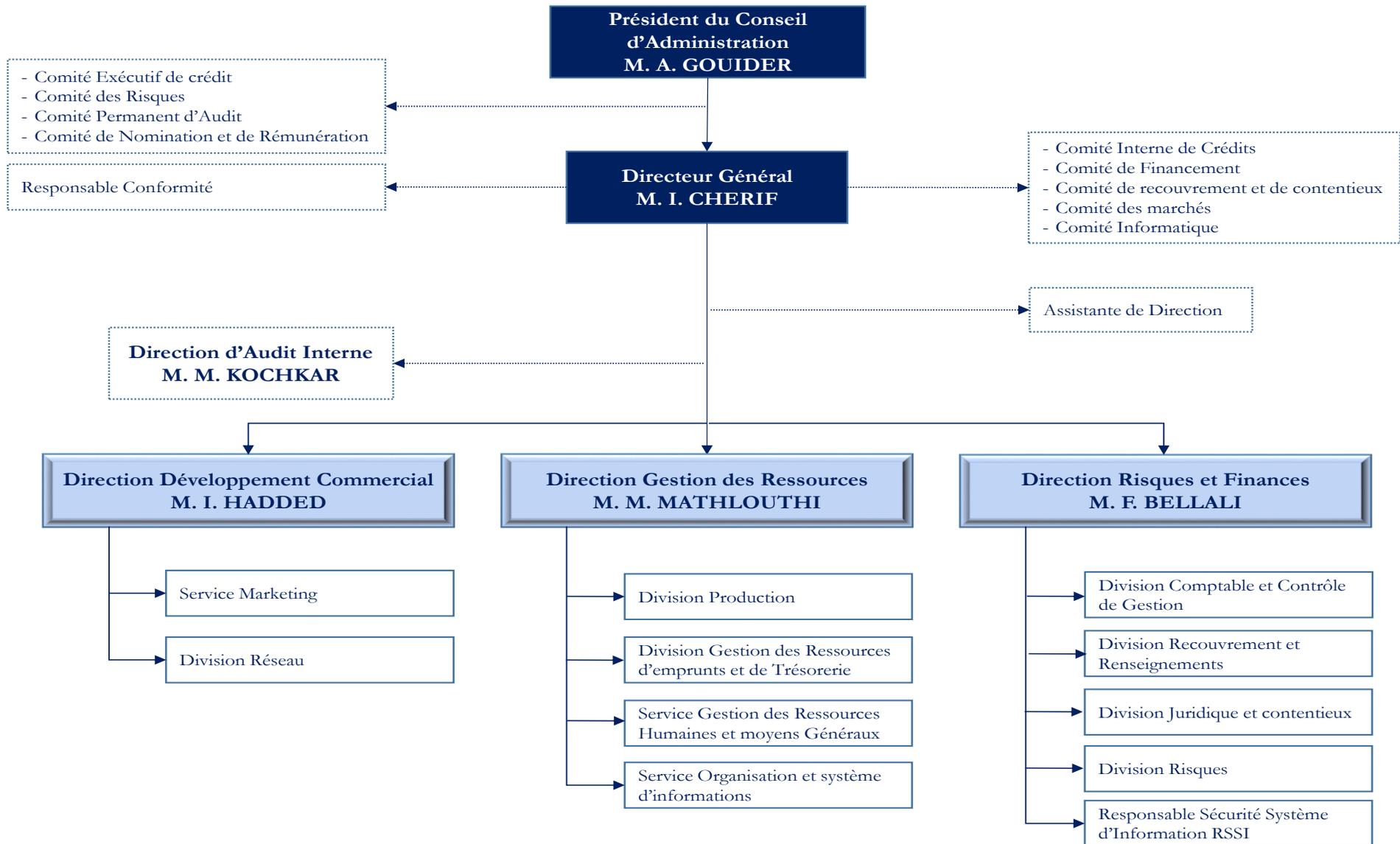
#### - La Direction Risques & Finances

La Direction Risques et Finances a pour attributions, notamment, l'élaboration et le suivi des budgets, le recouvrement ainsi que les phases précontentieuse et contentieuse.

#### - La Direction de Gestion des ressources

La Direction de Gestion des ressources assure la gestion comptable, la gestion de la trésorerie et des ressources d'emprunts, les moyens généraux ainsi que le système d'information.

L'organisation générale actuelle de la société se traduit à travers l'organigramme suivant :



\* Il est à préciser que dans leurs rapports sur le contrôle interne relatifs à l'exercice 2017, les deux commissaires aux comptes ont relevé que la structure de contrôle de conformité n'est pas fonctionnelle et inactive depuis sa création en 2015.

### 3.7.2. Système d'information

Union de Factoring s'est engagée à faire une refonte de tout son système d'information afin de se positionner autour de deux axes majeurs d'évolution :

- l'excellence dans la relation client ;
- l'industrialisation de la production (mécanisation d'une large couverture fonctionnelle) : tout ce qui est fonctionnel sera traité automatiquement par le système tant qu'il n'y a pas un handicap particulier.

Le système à mettre en place devra répondre aux besoins actuels et futurs de la société en matière de traitement de l'information et de gestion de son activité.

Ce système devra permettre à UNIFACTOR de jouer pleinement son rôle commercial :

- meilleure gestion de la relation client ;
- meilleure commercialisation des produits ;
- large couverture fonctionnelle automatisée des processus « métier » ;
- indépendance de l'opérationnel vis à vis de l'aspect comptable ;
- rapprochement au service du client (virtuel) ;
- pilotage de l'activité ;
- gestion d'un référentiel unique (client, produits/opérations, nomenclature) ;
- possibilité de disposer d'une vision globale du client ;
- couverture des diverses activités de production avec :
  - ✓ suppression à moyen terme d'une comptabilité manuelle tout en garantissant la sécurité adéquate des divers traitements et la mise en place d'une piste d'audit fiable ;
  - ✓ séparation du volet opérationnel du volet comptable avec génération de compte rendu des opérations.
- couverture des activités de pilotage et de synthèse ;
- sécurisation des systèmes sans compromettre la souplesse d'utilisation :
  - ✓ authentification unique des utilisateurs ;
  - ✓ mise en place de différents niveaux d'accès : chaque utilisateur se voit attribuer un nom utilisateur et un mot de passe unique. L'accès est autorisé en fonction du poste occupé et des besoins d'accès aux données ;
  - ✓ définition des conditions des horaires pour l'ouverture de sessions, afin de limiter l'accès de certains utilisateurs aux heures de travail ;
  - ✓ limitation d'accès au système à certains postes de travail pour certains utilisateurs ;
  - ✓ historique toutes les opérations à travers les comptes rendus des opérations pour assurer la piste d'Audit.

La mise en place de ce nouveau système d'information a été entamée avec l'assistance d'un consultant externe et le recrutement d'un ingénieur informaticien ayant une expérience dans le domaine des finances et spécialement en factoring.

En 2014, le programme de refonte de système d'information est déjà bien engagé. En Février 2014, la société a conclu le contrat d'acquisition et de maintenance de la solution « Aquarius ».

Le programme d'implémentation de la solution a été mis en œuvre à travers :

- la mise en place de l'infrastructure hardware par l'acquisition du matériel (serveurs, onduleurs...) et des licences (Symantec, SQL Server, Windows servers) selon les spécifications de l'éditeur HPD SOFTWARE.
- l'aménagement de la salle de serveurs coordonné par le support technique de l'éditeur qui a commencé au fur et à mesure à former son homologue au sein d'UNIFACTOR. Cette étape s'est achevée par l'installation de la solution « Aquarius » en date du 14 Aout 2014.
- une phase de familiarisation des supers utilisateurs à la solution (deux semaines de formation en septembre 2014 du comité de pilotage dans les locaux de la société).
- une phase consacrée à l'exercice du savoir-faire acquis (2 mois, une deuxième formation a été dispensée en novembre 2014 consacrée à l'affacturage international).

- une phase de paramétrages : des tests ont été effectués par l'équipe projet afin de reproduire le fonctionnement des types de contrats offerts par UNIFACTOR. La validation des paramétrages a débuté en juin 2015.
- les travaux de migration ont commencé en juillet 2015 (choix et validation des données à migrer, mapping, développement des scripts....).
- la migration a été effectuée début janvier 2016. Une phase de "parallèle run" a duré environ 4 mois.
- la migration définitive a été effectuée en avril 2016.
- des améliorations demandées de l'éditeur pour la partie trésorerie (mise en place en avril 2017).

Parallèlement, la mise à niveau de l'ERP (Entreprise Ressource Planning) afférant à la solution Aquarius a d'ores et déjà commencé par l'acquisition de la solution Sage X3 pour la gestion de la Comptabilité et Sage HRM pour la gestion des ressources humaines.

Le paramétrage des différentes composantes des ERP a été clôturé en 2017 et le démarrage effectif est prévu pour l'année 2018.

**Il est à préciser à ce niveau que dans sa lettre de direction relative à l'exercice 2017, le commissaire aux comptes M. Chérif Ben Zina a relevé que le Plan de Continuité d'Activité se résumant au Plan de récupération informatique, basé essentiellement sur une solide politique de sauvegarde, semble insuffisant par rapport aux exigences de la circulaire BCT n° 2006-19 relative au Contrôle Interne.**

**Dans le même cadre, le commissaire aux comptes M. Chiheb Ghanmi a relevé dans son rapport sur l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne relatif à l'exercice 2017, plusieurs insuffisances dont notamment :**

- l'existence de défaillances au niveau du logiciel de comptabilité ;
- l'existence de certaines insuffisances au niveau du système AQUARIUS qui ne permet, ni la génération des états de reporting spécifiques aux besoins de chaque utilisateur, ni le calcul des agios réservés qui se fait manuellement, ni la gestion des opérations d'affacturage Export et import qui se fait aussi manuellement ;
- l'absence d'un système de comptabilité analytique ;
- le manuel des procédures et le manuel comptable ne sont plus adaptés avec la structure, le volume d'activité et l'évolution du système d'information de la société ;
- l'absence d'un logiciel de gestion des immobilisations et l'absence d'inventaire physique depuis 2009.

### 3.8. Politique sociale et effectif de la société

	2015		2016		2017	
Personnel commun	15	36,6%	16	39,0%	16	39,0%
Personnel d'encadrement	20	48,8%	19	46,3%	19	46,3%
Cadres supérieurs	6	14,6%	6	14,6%	6	14,6%
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>100,0%</b>	<b>41</b>	<b>100,0%</b>	<b>41</b>	<b>100,0%</b>

#### Politique d'intéressement du personnel :

En tant qu'établissement financier, Union de Factoring applique la convention collective nationale du personnel des banques au personnel de la société.

En ce qui concerne les primes servies et principalement les primes de fêtes religieuses, elle se réfère à ce qui est appliqué dans les banques commerciales et en particulier les banques actionnaires : la Banque Nationale Agricole, l'Arab Tunisian Bank et l'Amen Bank.

#### Formation :

Compte tenu de la spécificité du métier de factoring, et afin de favoriser l'évolution de la carrière des collaborateurs vers des postes à responsabilités, il a été opté pour le dispositif de formation « APTBEF » et « Factor Chain International » dans le but de développer des compétences comportementales, méthodologiques et managériales. Au titre de l'exercice 2017, le montant des dépenses s'élevait à 17 471 DT contre un montant de 8 720 DT en 2016. Un budget de 20 000 DT est prévu en 2018.

### 3.9. Politique d'investissement

Le planning des investissements pour les cinq prochaines années se présente comme suit :

Investissements	(En mDT)					Total
	2018	2019	2020	2021	2022	
Immobilisations corporelles et incorporelles	500	300	300	300	300	1 700
Immobilisations financières	2 450	2 230	2 490	2 880	2 490	12 540

Union de Factoring projette d'effectuer des investissements supplémentaires d'un montant de 500 mD en 2018 et 300 mD annuellement à partir de l'année 2019.

L'investissement de l'année 2018 est réservé essentiellement pour la mise à niveau du nouveau système d'informations, l'aménagement du siège de la société après l'acquisition d'un appartement sis au même immeuble qui abrite la Société, le renouvellement du parc informatique et des bureaux.

Quant aux investissements financiers, ils concernent des participations en fonds gérés dans le cadre des réinvestissements exonérés.

### 3.10. Matrice SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Position de Leader sur le marché de Factoring domestique,</li> <li>▪ Une très bonne dynamique commerciale avec un bon taux de pénétration,</li> <li>▪ Une expérience de près de 17 ans dans le métier,</li> <li>▪ Actionnariat composé de trois grandes banques et d'institutions financières,</li> <li>▪ Perspectives de développement prometteuses,</li> <li>▪ Un nouveau système d'information de renommée internationale (AQUARUS),</li> <li>▪ Une bonne gestion des risques (baisse du taux des créances classées),</li> <li>▪ Une rentabilité confirmée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Positionnement à renforcer sur le marché de Factoring à l'international et sur le marché de factoring sans recours,</li> <li>▪ Le nouveau Système nécessite une phase d'adaptation et d'amélioration afin d'optimiser son exploitation,</li> <li>▪ Elévation du Cout des ressources.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Marché porteur au niveau de l'Affacturage Domestique,</li> <li>▪ Elargissement du réseau en partenariat avec les banques actionnaires,</li> <li>▪ Opportunités de développement de l'activité à l'International,</li> <li>▪ Opportunités liées au développement du produit « Affacturage sans recours »,</li> <li>▪ Perspectives de développement prometteuses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence d'un cadre juridique spécifique aux activités de Factoring,</li> <li>▪ Concurrence de plus en plus manifeste sur le marché avec des répercussions sur les marges,</li> <li>▪ Elévation du Cout des ressources.</li> </ul>

## CHAPITRE 4. PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

### 4.1. Patrimoine de la société au 31/12/2017

#### 4.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le patrimoine d'Union de Factoring est constitué essentiellement des immobilisations nécessaires à l'exploitation.

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève au 31/12/2017 à 2 703 439 DT contre 1 900 631 DT à l'issue de l'exercice 2016. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements				Valeur comptable nette	
		Au 31/12/2016	Acquisitions 2017	Reclassement 2017	Au 31/12/2017	Cumul 2016	Dotations 2017	Amorti Matériel Cédé		Cumul 2017
Logiciel Profactor	33%	90 000	-	-	90 000	90 000	-	-	90 000	-
Logiciel bureautique	33%	225 026	-	-	225 026	207 106	17 193	-	224 299	727
Logiciel Aquarius	20%	1 317 726	-	-	1 317 726	197 839	263 545	-	461 384	856 342
Résorption Logiciel FRP SAGE XRT		-	23 306	-	23 306	-	1 833	-	1 833	21 473
Immobilisation Incorporelle en Cours (Logiciel Aquarius)	-	41 383	-	-	41 383	-	-	-	-	41 383
<b>Sous total immobilisations incorporelles</b>		<b>1 674 135</b>	<b>23 306</b>	<b>-</b>	<b>1 697 441</b>	<b>494 945</b>	<b>282 572</b>	<b>-</b>	<b>777 517</b>	<b>919 924</b>
Bâtiment siège	5%	926 691	1 219 042	-	2 145 733	509 427	46 208	-	555 635	1 590 098
Matériel de transport	20%	381 765	-	-	381 765	201 891	62 991	-	264 882	116 883
Agencement & installations générales	10%	228 067	4 265	-	232 332	185 776	9 328	-	195 104	37 228
Mobilier & matériel de bureau	10%	143 521	-	-	143 521	126 309	4 204	-	130 513	13 008
Matériel informatique	33%	603 061	15 782	-	618 842	538 260	54 285	-	592 545	26 297
<b>Sous total immobilisations corporelles</b>		<b>2 283 104</b>	<b>1 239 089</b>	<b>-</b>	<b>3 522 193</b>	<b>1 561 663</b>	<b>177 015</b>	<b>-</b>	<b>1 738 678</b>	<b>1 783 515</b>
<b>Total immobilisation corporelles et incorporelles</b>		<b>3 957 239</b>	<b>1 262 395</b>	<b>-</b>	<b>5 219 634</b>	<b>2 056 608</b>	<b>459 587</b>	<b>-</b>	<b>2 516 195</b>	<b>2 703 439</b>

#### 4.1.2. Immobilisations financières

Il s'agit essentiellement des titres de participation au fonds gérés et des prêts sur fonds social octroyés au personnel de la société.

(En DT)	2015	2016	2017
Participation capital risque ATD SICAR	1 915 000	3 745 000	5 670 000
Prêts	17 582	17 281	11 220
Cautionnements versés	12 560	12 560	12 560
Participation capital risque SICAR Invest	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Participation Emprunt National 2014	500 000	400 000	300 000
Provision Dépréciation Participation CTIAA*	-33 000	-149 600	-220 000
<b>Total</b>	<b>5 162 142</b>	<b>6 775 241</b>	<b>8 523 780</b>

\*Canado Tunisienne pour l'Industrie Agro-Alimentaire

Le détail des participations entrant dans le cadre des Fonds gérés confiés à l'ATD SICAR se dressent comme suit :

Désignation	2016	2017
<b>FG 2007</b>	<b>345 000</b>	<b>345 000</b>
Titres- CTIA	220 000	220 000
Titres- Nouva Poule	125 000	83 533
Fonds non Placés		41 467
<b>FG 2015</b>	<b>1 570 000</b>	<b>1 570 000</b>
Titres- Métal Service Center	1 259 700	1 259 700
Fonds non Placés	310 300	310 300
<b>FG 2016</b>	<b>1 830 000</b>	<b>1 830 000</b>
Titres- Prochimica	1 464 000	1 464 000
Fonds non Placés	366 000	366 000
<b>FG 2017</b>	<b>-</b>	<b>1 925 000</b>
Fonds non Placés	-	1 925 000
<b>Total</b>	<b>3 745 000</b>	<b>5 670 000</b>

Le détail des participations entrant dans le cadre des Fonds gérés confiés à la SICAR INVEST se dressent comme suit :

Désignation	2016	2017
<b>FG 2013</b>	<b>1 420 000</b>	<b>1 420 000</b>
Titres- Nitrokym	500 000	500 000
Titres- UNIPHAR	230 000	230 000
Titres- BMZ	690 000	690 000
<b>FG 2014</b>	<b>1 330 000</b>	<b>1 330 000</b>
Titres- Ste Raccordement	236 000	236 000
Titres- Solar Tech	1 060 000	1 060 000
Fonds non Placés	34 000	34 000
<b>Total</b>	<b>2 750 000</b>	<b>2 750 000</b>

### 4.1.3. Affacturages et comptes rattachés

Au 31/12/2017, le solde de cette rubrique s'élève à 174 522 560 DT contre un solde de 160 369 486 DT au 31/12/2016 soit un accroissement de 8,8% sur l'année 2017.

En DT	2017	2016	2015
Affacturages achats domestique	161 068 324	149 266 949	129 630 747
Affacturages achats export	1 378 069	1 378 069	2 009 762
Affacturages achats import	1 494 642	1 476 335	713 503
Affacturages effet à l'encaissement	10 581 525	8 248 133	9 744 456
<b>Total</b>	<b>174 522 560</b>	<b>160 369 486</b>	<b>142 098 468</b>

### Provisions et agios réservés

Au 31/12/2017, le montant total des provisions et agios réservés s'élève à 14 464 429 DT contre 14 383 789 DT au 31/12/2016.

En DT	2017	2016	2015
Agios réservés	591 130	506 733	483 809
Provisions Aux Comptes d'Affacturage	13 436 299	13 577 055	13 384 373
Provisions Collectives	437 000	300 000	210 000
<b>Total</b>	<b>14 464 429</b>	<b>14 383 789</b>	<b>14 078 182</b>

## 4.2. Principales acquisitions et Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2017

Les acquisitions se présentent comme suit :

Acquisition	Montant en DT
Groupe Pompe à chaleurs	30 271
Installation informatique	15 957
Matériel informatique	4 467
<b>Totaux</b>	<b>50 695</b>

Les cessions : néant.

### 4.3. Etats financiers comparés au 31 Décembre

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels de la société Union de Factoring arrêtés au 31/12/2017, ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne renferment pas toutes les notes obligatoires telles que :

- Une note sur les « principes et méthodes comptables appliqués » portant sur les méthodes de détermination de la valeur comptable brute des immobilisations corporelles et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 49 de la NC 05 « Norme comptable relative aux immobilisations corporelle ».
- Une note sur les « immobilisations financières » :
  - portant sur les règles de classification et les méthodes d'évaluation des placements et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements.
  - portant sur le pourcentage de détention des participations et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements.
- Une note sur les « liquidités et équivalents de liquidités » portant sur le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC 01 norme générale.

**La société Union de Factoring s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers arrêtés au 31/12/2018 et suivants.**

### 4.3.1. Bilans comparés au 31 décembre

(en DT)

ACTIFS	Notes	2017	2016	2015
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Immobilisations incorporelles et corporelles	(1)	5 219 634	3 957 239	3 594 015
Moins : Amortissements		(2 516 195)	(2 056 608)	(1 629 602)
<b>Total des immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>2 703 439</b>	<b>1 900 631</b>	<b>1 964 413</b>
Immobilisations financières	(2)	8 743 780	6 924 841	5 195 142
Moins : Provisions		(220 000)	(149 600)	(33 000)
<b>Total Immobilisations financières</b>		<b>8 523 780</b>	<b>6 775 241</b>	<b>5 162 142</b>
Autres actifs non courants	(3)	84 094	149 396	64 023
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>11 311 313</b>	<b>8 825 268</b>	<b>7 190 578</b>
Affacturages et comptes rattachés	(4)	174 522 560	160 369 486	142 098 468
Moins : Provisions & Agios réservés	(5)	(14 464 429)	(14 383 789)	(14 078 182)
Autres actifs courants	(6)	2 195 593	1 668 139	1 319 739
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	135 939	115 283	632 337
<b>Total des actifs courants</b>		<b>162 389 663</b>	<b>147 769 119</b>	<b>129 972 363</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>173 700 977</b>	<b>156 594 388</b>	<b>137 162 941</b>

*(en DT)*

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>	Notes	2017	2016	2015 retraité	2015 publié
<b>Capitaux propres</b>					
Capital social		15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Réserves Légales		1 020 080	864 593	667 649	667 649
Réserves Fonds Social		33 933	43 858	50 160	50 160
Réserves Pour Réinvestissement exonères		8 075 000	6 150 000	4 320 000	4 320 000
Résultats Reportés		89 260	371 932	715 843	715 843
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>24 218 273</b>	<b>22 430 384</b>	<b>20 753 652</b>	<b>20 753 652</b>
Résultat de l'exercice		4 058 325	2 737 815	3 223 033	3 223 033
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(8)</b>	<b>28 276 598</b>	<b>25 168 199</b>	<b>23 976 686</b>	<b>23 976 686</b>
<b>Passifs non courants</b>					
Emprunt Obligataire	<b>(9)</b>	10 698 000	18 264 000	14 600 000	14 600 000
Fonds de Garantie		27 575 777	27 280 140	23 561 075	23 561 075
Provisions Pour Risques et Charges		-	-	351 697	351 697
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>38 273 777</b>	<b>45 544 140</b>	<b>38 512 773</b>	<b>38 512 773</b>
Adhérents et comptes rattachés	<b>(10)</b>	14 339 753	18 975 079	9 073 989	9 073 989
Autres passifs courants	<b>(11)</b>	7 558 937	6 419 399	5 326 845 *	5 612 899
Concours bancaires et autres passifs	<b>(12)</b>	85 251 913	60 487 572	60 272 648 *	59 986 594
<b>Total des passifs courants</b>		<b>107 150 602</b>	<b>85 882 049</b>	<b>74 673 482</b>	<b>74 673 482</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>145 424 379</b>	<b>131 426 189</b>	<b>113 186 255</b>	<b>113 186 255</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>173 700 977</b>	<b>156 594 388</b>	<b>137 162 941</b>	<b>137 162 941</b>

\* Données Retraitées pour les besoins de comparabilité.

**Engagements hors bilan :***(en DT)*

Désignations	2017	2016	2015
<b>Engagements Donnés</b>	<b>9 564 395</b>	<b>8 699 786</b>	<b>13 481 984</b>
Sans Recours	3 632 910	3 185 834	6 534 683
Export	1 472 217	652 913	583 875
Import	4 459 268	4 861 039	6 363 426
<b>Engagements Reçus</b>	<b>19 736 405</b>	<b>16 880 142</b>	<b>18 904 485</b>
Garanties Réelles	6 365 830	4 484 135	4 353 650
Garanties Financières	143 000	153 000	143 000
Sans Recours	4 140 000	4 640 000	7 805 000
Export	3 037 575	1 373 007	992 835
Import	6 050 000	6 230 000	5 610 000

### 4.3.2. Etats de résultat comparés au 31 décembre

(En DT)

Désignations	Notes	2017	2016 retraité	2016 publié	2015
<b>Revenus d'Affacturage</b>					
Commissions d'Affacturage	(13)	5 444 959	5 021 673	5 021 673	4 522 995
Produits Financiers de Mobilisation	(14)	10 942 832	9 545 802	9 545 802	9 166 233
Autres Produits Financiers de Placement		277 736	110 149	110 149	185 874
<b>Total des Produits d'Exploitation</b>		<b>16 665 527</b>	<b>14 677 623</b>	<b>14 677 623</b>	<b>13 875 102</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION D'AFFACTURAGE</b>					
Charges Financières nettes	(15)	(6 061 613)	(5 124 797)	(5 124 797)	(4 959 830)
<b>Total des Charges d'exploitation</b>		<b>(6 061 613)</b>	<b>(5 124 797)</b>	<b>(5 124 797)</b>	<b>(4 959 830)</b>
<b>PRODUIT NET D'AFFACTURAGE</b>		<b>10 603 914</b>	<b>9 552 827</b>	<b>9 552 827</b>	<b>8 915 272</b>
<b>AUTRES CHARGES &amp; PRODUITS</b>					
<b>Provisions Nettes aux Comptes Affacturages</b>		<b>3 757</b>	<b>(282 682)</b>	<b>(282 682)</b>	<b>(703 596)</b>
Dotations		(608 056)	(833 182)	(833 182)	(889 046)
Reprises		611 813	550 500	550 500	185 450
Autres Produits d'exploitation	(16)	2 103	34 286	34 286	41 160
Frais du Personnel (*)	(17)	(3 186 629)	(2 882 582)	(2 815 054)	(2 563 253)
Frais Généraux (*)	(18)	(1 437 756)	(1 351 909)	(1 419 437)	(1 309 662)
Amortissement et Provisions	(19)	(618 290)	(780 369)	(780 369)	(304 412)
<b>Total Autres Charges &amp; Produits</b>		<b>(5 236 815)</b>	<b>(5 263 256)</b>	<b>(5 263 256)</b>	<b>(4 839 764)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 367 099</b>	<b>4 289 571</b>	<b>4 289 571</b>	<b>4 075 508</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	(20)	(1 145 178)	(898 555)	(898 555)	(852 475)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>4 221 921</b>	<b>3 391 016</b>	<b>3 391 016</b>	<b>3 223 033</b>
<b>Eléments Extraordinaires</b>	(21)	(163 596)	(653 201)	(653 201)	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>4 058 325</b>	<b>2 737 815</b>	<b>2 737 815</b>	<b>3 223 033</b>

\* Données Retraités pour les besoins de comparabilité.

### 4.3.3. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(En DT)

Libellé	Notes	2017	2 016	2 015
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissement reçus des Tirés		407 975 373	364 152 820	352 287 756
Financement des adhérents		(421 559 183)	(367 401 854)	(342 666 508)
Encaissements provenant des crédits à court terme	(22)	156 840 419	82 297 714	135 900 000
Remboursement des crédits à court terme	(23)	(126 555 189)	(69 510 861)	(134 750 000)
Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel	(24)	(6 640 344)	(6 946 131)	(5 572 900)
Intérêts payés	(25)	(6 584 366)	(4 460 346)	(4 683 257)
Revenus des placements		106 685	151 257	118 943
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>3 583 393</b>	<b>(1 717 402)</b>	<b>634 033</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(26)	(1 258 248)	(118 475)	(408 070)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(27)	(1 925 000)	(1 830 000)	(1 570 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières				
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(3 183 248)</b>	<b>(1 948 475)</b>	<b>(1 978 070)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Encaissement suite à l'émission d'actions				
Dividendes et autres distributions		(891 796)	(1 706 312)	(1 266 444)
Encaissements emprunts	(28)	100 000	11 230 000	6 600 000
Remboursement emprunts	(29)	(7 566 000)	(6 000 000)	(6 000 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(8 357 796)</b>	<b>3 523 688</b>	<b>(666 444)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(7 957 651)</b>	<b>(142 188)</b>	<b>(2 010 480)</b>
Trésorerie au début de l'exercice		(18 514 616)	(18 372 428)	(16 361 948)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(26 472 268)	(18 514 616)	(18 372 428)
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(7 957 651)</b>	<b>(142 188)</b>	<b>(2 010 480)</b>

#### 4.3.4. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2017

##### I - Présentation et principes

###### 1.1 Présentation de la société

La société a été créée le 27 Avril 2000 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue de comptes, encaissement et recouvrement, des créances détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital initial s'élève à Six millions de Dinars (6.000.000 D) divisé en Un Million Deux Cent Mille actions (1.200.000) actions de Cinq dinars chacune, totalement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 2-11-2006, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.000.000 D pour le porter à 10.000.000 D et ce, par l'émission de 800.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 12-03-2010, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5.000.000 D pour le porter à 15.000.000 D et ce, par l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux établissements de crédit. Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

###### 1.2 Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

###### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

Désignations	Durée (Année)	Taux
Logiciel métier	5	20%
Autres Logiciels	3	33%
Constructions	50	5%
Matériel de transport	5	20%
Installations générales	10	10%
Mobilier et matériel de bureau	10	10%
Matériel informatique	3	33%

###### Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat d'affacturage.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des financements consentis.

###### Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision pour dépréciation du compte affacturage conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire N° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents. De plus une dotation annuelle sera constatée intitulée provisions pour risques généraux.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les adhérents.

Les classes sont au nombre de 5 :

Actifs	Classe	Taux de Provision
Actifs courants	0	0%
Actifs nécessitant un suivi particulier	1	0%
Actifs incertains	2	20%
Actifs préoccupants	3	50%
Actifs compromis	4	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

**Classe 0- Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

**Classe 1- Actifs nécessitant un suivi particulier :**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

**Classe 2- Actifs incertains :**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe 1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information, des problèmes de gestion ou des litiges entre associés, des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**Classe 3- Actifs préoccupants :**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**Classe 4- Actifs compromis :**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

**Méthodologie de classification**

Pour l'affacturage domestique avec recours, la classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour l'affacturage domestique sans recours et l'affacturage à l'export, la classification est faite par tiré. Un tiré est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et la garantie reçue de l'assureur ou du correspondant.

L'analyse de la situation financière du client n'est pas systématiquement prise en compte lors de l'évaluation des engagements de la société.

**Provision collective**

Pour l'estimation du montant de la provision collective prévue par la circulaire 91-24, la société applique une méthode suivante :

- Le taux de migration : Numérateur correspond au risque net après déduction du Fond de garantie
- Le taux de provisionnement retenu est le taux minimum prévu par la circulaire
- Le facteur scalaire utilisé, égal à 1, est sans effet sur le taux de provisionnement du groupe.

**Provision additionnelle :**

La provision additionnelle prévue par la circulaire 2013-21 est calculée au taux de :

- 40% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 3 et 5 années ;
- 70% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 6 et 7 années ;
- 100% pour les actifs dont le séjour est de 8 années ou plus.

Le risque net, base de calcul de la provision additionnelle correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent.

Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture 2013.

## Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujéti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ». La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ». La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ». En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

## Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

## II- Notes Détaillées

### 1- Immobilisations incorporelles et corporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.219.634 DT au 31/12/2017, contre un solde de 3.957.239 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au31 Décembre 2016	Acquisition 2017	Reclassement 2017	Au31 Décembre 2017
Logiciel Profactor	90 000	-	-	90 000
Logiciel bureautique	225 026	-	-	225 026
Logiciel Aquarius	1 317 726	-	-	1 317 726
Logiciel FRP SAGE XRT	-	23 306	-	23 306
Immobilisation Incorporelle en Cours (Logiciel Aquarius)	41 383	-	-	41 383
<b>Sous total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 674 135</b>	<b>23 306</b>		<b>1 697 441</b>
Bâtiment siège	926 691	1 219 042	-	2 145 733
Matériel de transport	381 765	-	-	381 765
Agencement & installations générales	228 067	4 265	-	232 332
Mobilier & matériel de bureau	143 521	-	-	143 521
Matériel informatique	603 061	15 782	-	618 842
<b>Sous total immobilisations corporelles</b>	<b>2 283 104</b>	<b>1 239 089</b>	-	<b>3 522 193</b>
<b>Total</b>	<b>3 957 239</b>	<b>1 262 395</b>	-	<b>5 219 634</b>

Désignation	Cumul 2016	Dotations 2017	Amorti Matériel Cédé	Cumul 2017	VCN 2017
Résorption Logiciel profactor	90 000	-	-	90 000	-
Résorption Logiciel bureautique	207 106	17 193	-	224 299	727
Résorption Logiciel Aquarius	197 839	263 545	-	461 384	856 342
Résorption Logiciel FRP SAGE XRT	-	1 833	-	1 833	21 473
Immobilisation Incorporelle en Cours (Logiciel Aquarius)	-	-	-	-	41 383
<b>Amortissement immobilisations incorporelles</b>	<b>494 945</b>	<b>282 572</b>	-	<b>777 517</b>	<b>919 924</b>
Amortissement Bâtiment siège	509 427	46 208	-	555 635	1 590 098
Amortissement Matériel de transport	201 891	62 991	-	264 882	116 883
Amortissement Agencement & installations générales	185 776	9 328	-	195 104	37 228
Amortissement Mobilier & matériel de bureau	126 309	4 204	-	130 513	13 008
Amortissement Matériel informatique	538 260	54 285	-	592 545	26 298
<b>Amortissement immobilisations corporelles</b>	<b>1 561 663</b>	<b>177 015</b>	-	<b>1 738 678</b>	<b>1 783 515</b>
<b>Total</b>	<b>2 056 608</b>	<b>459 587</b>	-	<b>2 516 195</b>	<b>2 703 439</b>

### 2- Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 8.523.780 DT au 31/12/2017, contre un solde de 6.775.241 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE ATD SICAR	5 670 000	3 745 000
Prêts	11 220	17 281
Cautionnements versés	12 560	12 560
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE SICAR INVEST	2 750 000	2 750 000
PARTICIPATION EMPRUNT NATIONAL 2014	300 000	400 000
Provision Dépréciation Participation CTIAA	-220 000	-149 600
<b>Total</b>	<b>8 523 780</b>	<b>6 775 241</b>

Le détail des Participations entrant dans le cadre des Fonds gérés confiés à l'ATD SICAR se dressent comme suit :

Désignation	2017	2016
<b>FG 2007</b>	<b>345 000</b>	<b>345 000</b>
Titres- CTHA	220 000	220 000
Titres- Nouva Poule	83 533	125 000
Fonds non Placés	41 467	
<b>FG 2015</b>	<b>1 570 000</b>	<b>1 570 000</b>
Titres- Métal Service Center	1 259 700	1 259 700
Fonds non Placés	310 300	310 300
<b>FG 2016</b>	<b>1 830 000</b>	<b>1 830 000</b>
Titres- Prochimica	1 464 000	1 464 000
Fonds non Placés	366 000	366 000
<b>FG 2017</b>	<b>1 925 000</b>	<b>-</b>
Fonds non Placés	1 925 000	-
<b>Total</b>	<b>5 670 000</b>	<b>3 745 000</b>

Le détail des Participations entrant dans le cadre des Fonds gérés confiés à la SICAR INVEST se dressent comme suit :

Désignation	2017	2016
FG 2013	1 420 000	1 420 000
Titres- Nitrokym	500 000	500 000
Titres- UNIPHAR	230 000	230 000
Titres- BMZ	690 000	690 000
FG 2014	1 330 000	1 330 000
Titres- Ste Raccordement	236 000	236 000
Titres- Solar Tech	1 060 000	1 060 000
Fonds non Placés	34 000	34 000
<b>Total</b>	<b>2 750 000</b>	<b>2 750 000</b>

### 3- Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à 84.094 DT contre 149.396 DT au 31/12/2016, englobent exclusivement les frais d'émission des emprunts obligataires.

Ils s'analysent comme suit :

Emprunts Obligataires	Valeurs Brutes			Résorptions			VCN	
	Début de Période	Addition	Fin de Période	Cumul Résorptions Fin 2016	Dotation 2017	Cumul Résorptions Fin 2017	2016	2017
UF-2013	147 408		147 408	122 021	17 607	139 628	25 387	7 780
UF-2015	171 705		171 705	47 696	47 696	95 391	124 009	76 314
<b>Total</b>	<b>319 113</b>	<b>0</b>	<b>319 113</b>	<b>169 717</b>	<b>65 303</b>	<b>235 019</b>	<b>149 396</b>	<b>84 094</b>

### 4- Affacturages et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 174.522.560 DT au 31/12/2017, contre un solde de 160.369.486 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Affacturages achats domestique	161 068 324	149 266 949
Affacturages achats export	1 378 069	1 378 069
Affacturages achats import	1 494 642	1 476 335
Affacturages effet à l'encaissement	10 581 525	8 248 133
<b>Total</b>	<b>174 522 560</b>	<b>160 369 486</b>

#### Affacturation domestique

- Affacturation Achats Sans recours. Il s'agit du solde des opérations réalisées avec garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Achats avec recours. Le solde de ce compte représente le solde des opérations réalisées sans la garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Effets à recevoir. Il s'agit du compte qui enregistre les effets reçus des tirés suite aux diverses opérations de recouvrement et qui sont remis aux banques pour encaissement.

#### Affacturation internationale

- Affacturation Export. Il s'agit de l'achat et du financement des créances d'un exportateur Tunisien sur un client étranger avec la garantie d'un correspondant.
- L'affacturation Import. C'est un service qui est destiné aux vendeurs étrangers qui réalisent un chiffre d'affaires sur la Tunisie. UNIFACTOR est sollicité par le factor étranger pour la garantie et le recouvrement de la créance.

## 5- Provisions & Agios réservés

Le solde de cette rubrique s'élève à 14.464.429 DT au 31/12/2017, contre un solde de 14.383.789 DT 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Agios réservés	591 130	506 733
Provisions Aux Comptes d'Affacturage	13 436 299	13 577 055
Provisions Collectives	437 000	300 000
<b>Total</b>	<b>14 464 429</b>	<b>14 383 789</b>

### Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2017, se présentent comme suit :

(Montants exprimés en MD)

Désignations	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Total
<b>Engagement Brut (*)</b>	<b>143 033</b>	<b>18 122</b>	<b>2 247</b>	<b>1 967</b>	<b>18 650</b>	<b>184 020</b>
<b>Garantie financière</b>	<b>29 248</b>	<b>3 484</b>	<b>662</b>	<b>1 067</b>	<b>3 288</b>	<b>37 750</b>
FDG	19 749	3 044	562	420	3 104	26 879
Assurances	9 500	440	100	646	42	10 728
Autres (Bons de Caisse & Traités Avalisés)	-	-	-	-	143	143
<b>Engagement Brut après imputation GF</b>	<b>113 785</b>	<b>14 638</b>	<b>1 585</b>	<b>900</b>	<b>15 362</b>	<b>146 270</b>
Recouvrement Après Clôture & Règlement en plus	142	189	1	226	587	1 145
Réajustement (FDG+RNA+REG PLUS + ASS > Encours)	1 043	89	7	-	35	1 173
<b>Engagement Net</b>	<b>114 685</b>	<b>14 538</b>	<b>1 591</b>	<b>675</b>	<b>14 809</b>	<b>146 298</b>
<b>Engagement Net</b>	<b>114 685</b>	<b>14 538</b>	<b>1 591</b>	<b>675</b>	<b>14 809</b>	<b>146 298</b>
Produits Réservés (Agios)	-	-	95	14	483	591
Provisions sur encours	-	-	100	189	11 697	11 985
Complément de Provisions (Cir 2013-21)	-	-	-	-	1 451	1 451
<b>Total de la Couverture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>194</b>	<b>202</b>	<b>13 631</b>	<b>14 027</b>
<b>Risque encouru</b>	<b>114 685</b>	<b>14 538</b>	<b>1 396</b>	<b>473</b>	<b>1 179</b>	<b>132 270</b>
<b>Années</b>	<b>2 012</b>	<b>2 013</b>	<b>2 014</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>
<b>Ratios des Actifs Classés {2 -3- 4}</b>	<b>16,49%</b>	<b>13,48%</b>	<b>13,32%</b>	<b>13,24%</b>	<b>12,15%</b>	<b>11,67%</b>
<b>Ratios de Couverture par Agios et Provisions</b>	<b>84,00%</b>	<b>95,44%</b>	<b>85,57%</b>	<b>88,83%</b>	<b>88,19%</b>	<b>82,15%</b>

(\*) Augmenté des engagements Hors Bilan

Le ratio des actifs accrochés s'établit au 31 Décembre 2017, à 11,67 % contre 12,15% en 2016. Quant au ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit en 2017, à 82,15% contre 88,19% en 2016.

## 6- Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 2.195.593 DT au 31/12/2017, contre un solde de 1.668.139 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Personnel avances & acomptes	45 574	74 690
Etat impôts et taxes	859 548	825 402
Provisions pour REM CNAM	410	733
Débiteurs divers	25 040	16 995
PRODUITS A RECEVOIR INTERET ATD SICAR	245 409	17 754
Produits à recevoir /CAM import	7 753	48 336
Charges payées ou comptabilisées d'avance	948 940	555 373
Prêts au personnel ECH 1 an	1 700	-
PRODUITS A RECEVOIR COM BANCAIRE	12 770	29 100
PRODUITS A RECEVOIR INTERET SICAR INVEST	36 923	83 328
PRODUITS A RECEVOIR INTERET EMP NAT 2014	11 525	16 428
<b>Total</b>	<b>2 195 593</b>	<b>1 668 139</b>

## 7- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 135.939DT au 31/12/2017, contre un solde de 115.283 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Emprunt National Échéance moins d'un An	100 000	100000
BNA agence du siège CPD	19 959	0
Amen BANK AG CUN	77	77
ATB SAADI UNIFACTOR fonds social	13 973	13 944
Caisses	1 931	1 262
<b>Total</b>	<b>135 939</b>	<b>115 283</b>

## 8- Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à 28.276.599 DT au 31/12/2017, contre un solde de 25.168.199 DT au 31/12/2016.

Les capitaux propres se détaillent au 31 Décembre 2017, comme suit :

Désignations	2017	2016
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserves Légales	1 020 080	864 593
Réserves Fonds Social	33 933	43 858
Réserves Pour Réinvestissements exonérés	8 075 000	6 150 000
Résultats Reportés	89 260	371 932
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>24 218 273</b>	<b>22 430 384</b>
Résultat de l'exercice	4 058 325	2 737 815
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>28 276 598</b>	<b>25 168 199</b>
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000
Résultat par action	1,353	0,913

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve Fond Social	Réserves réinvesti Exonéré	Résultats Reportés	Distribution de Dividendes	Résultat de la période	Total capitaux propres
<b>Solde de clôture année 2016</b>	<b>15 000 000</b>	<b>864 593</b>	<b>43 858</b>	<b>6 150 000</b>	<b>371 932</b>		<b>2 737 815</b>	<b>25 168 199</b>
<b>Affectation du résultat 2016</b>	-	155 487	40 000	1 925 000	- 282 672	900 000	-2 737 815	-
<b>Utilisation Réserves FS</b>	-	-	-49 925	-	-	-	-	-49 925
<b>Distribution de Dividendes</b>	-	-	-	-	-	-900 000	-	-900 000
<b>Résultat au 31 Décembre 2017</b>	-	-	-	-	-	-	4 058 325	4 058 325
<b>Solde de clôture année 2017</b>	<b>15 000 000</b>	<b>1 020 080</b>	<b>33 933</b>	<b>8 075 000</b>	<b>89 260</b>	-	<b>4 058 325</b>	<b>28 276 599</b>

- Le niveau des Capitaux Propres Avant affectation a augmenté de +12 % passant de 25.168 MD fin 2016 à 28.277 MD fin 2017.
- A noter que le niveau de capitaux propres est passé de 7.729 MD fin 2009 à 28.277 MD au 31 Décembre 2017,

Désignations	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (Avant affectation)
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	6 363	12 725	14 607	16 853	17 341	18 935	20 754	22 430	24 218
Résultats de l'exercice	1 365	1 908	2 269	2 166	2 377	2 911	3 223	2 738	4 058
Capitaux propres après affectation	7 729	14 633	16 876	19 019	19 718	21 846	23 977	25 168	28 277
<b>Évolution</b>	<b>21%</b>	<b>89%</b>	<b>15%</b>	<b>13%</b>	<b>4%</b>	<b>11%</b>	<b>10%</b>	<b>5%</b>	<b>12%</b>

## 9- Passif non courant :

Le solde de cette rubrique s'élève à 38.273.777 DT au 31/12/2017, contre 45.544.140 DT au 31/12/2016 :

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Emprunt Obligataire	10 698 000	18 264 000
Fonds de Garantie	27 575 777	27 280 140
<b>Total</b>	<b>38 273 777</b>	<b>45 544 140</b>

### • Emprunts Obligataires :

Emprunt	Montant	En MDT							
		Remboursement		Encours		Echéance à -1 an		Echéance à +1 an	
		2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
UF 2005	20 000	20 000	20 000						
UF 2006	10 000	10 000	10 000						
UF 2008	10 000	10 000	10 000						
UF 2010	10 000	10 000	10 000						
UF 2013	20 000	16 000	12 000	4 000	8 000	4 000	4 000	0	4 000
UF 2015	17 830	3 566	0	14 264	17 830	3566	3566	10 698	14 264
<b>Total</b>	<b>87 830</b>	<b>69 566</b>	<b>62 000</b>	<b>18 264</b>	<b>25 830</b>	<b>7 566</b>	<b>7 566</b>	<b>10 698</b>	<b>18 264</b>

Depuis l'année 2005, UNIFACTOR a émis 6 Emprunts obligataires :

- 4 Emprunts sont totalement remboursés
- 1 Emprunts sont en cours et remboursés partiellement
- 1 Emprunt clôturé en 2016.

### Les encours des emprunts obligataires par maturité

Emprunt	Echéance	Encours	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 6 mois	6 mois < D < 1 an	1 an < D < 2 ans	D > 2 ans	Total
UF 2013	14-oct	4000	-	-	-	4 000	-	-	4 000
UF 2015	25-févr	14 264	-	3 566	-	-	3 566	7 132	14 264
<b>Total</b>		<b>18 264</b>	<b>-</b>	<b>3566</b>	<b>-</b>	<b>4000</b>	<b>3 566</b>	<b>7 132</b>	<b>18 264</b>

### • Fonds de Garantie :

Le solde du compte Fonds de garantie s'élève à 27.571.777 DT au 31/12/2017, contre 27.280.140 DT au 31/12/2016 :

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Fonds de Garantie	27 571 777	27 280 140
<b>Total</b>	<b>27 571 777</b>	<b>27 280 140</b>

Le compte Fonds de garantie enregistre les prélèvements effectués sur les opérations d'affacturage pour constituer un dépôt de garantie. Ce compte est alimenté par un pourcentage du montant de chaque facture décaissée qui vient diminuer le montant du décaissement réel.

## 10- Adhérents et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 14.339.753 DT au 31/12/2017, contre un solde de 18.975.078 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Comptes courants adhérents	12 882 317	17 535 950
Compte courant correspondant	1 457 436	1 439 128
<b>Total</b>	<b>14 339 753</b>	<b>18 975 078</b>

(\*) Le solde de ce compte représente le total des factures achetées et non décaissées, le solde des comptes de nos correspondants pour l'affacturage import et le solde des comptes adhérents qui sont financés par des billets à ordre.

## 11- Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 7.558.938 DT au 31/12/2017, contre un solde de 6.419.399 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2 017	Au 31 Décembre 2 016
Affacturages règlements en plus	412 144	416 259
Provisions pour congés à payer	314 995	257 335
Etat impôt & taxes	1 602 861	1 486 494
Compte courant actionnaires	19	19
C.N.S.S	146 798	124 617
Créditeurs divers	95 443	172 037
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 324 655	1 748 472
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE ADHÉRENT DÉBITEUR	363 874	184 985
Charges à payer	1 197 650	1 035 092
Provisions pour ind. départ PDG	100 000	100 000
Provisions pour salaire à payer	465 334	422 698
Provisions pour dépréciation cptes débiteurs	73 315	73 315
Provisions pour dépréciation écart engagement	7 022	7 022
Provisions pour instances bancaires	331 071	308 071
REMUNÉRATIONS DUES AUX PERSONNELS	774	0
PROVISIONS P INDEMNITE DEPART A LA RETRAITE	122 983	82 983
<b>Total</b>	<b>7 558 938</b>	<b>6 419 399</b>

## 12- Concours bancaires et autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à 85.251.913 DT au 31/12/2017, contre un solde de 60.487.572 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Intérêts Courus Non Echus	954 508	1 185 232
Emprunts à 1an	19 566 000	16 566 000
Mobilisation des Créances	8 470 151	4 526 579
Escompte Effets	2 203 047	2 529 862
Certificats de dépôts emprunteur	27 550 000	17 150 000
Banques	26 508 207	18 529 899
<b>Total</b>	<b>85 251 913</b>	<b>60 487 572</b>

L'analyse des emprunts et des concours bancaires par maturité au terme de l'année 2017 se présente comme suit :

Désignations	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)
<b>Dettes Représentées par un titre</b>	<b>19 566 000</b>	<b>15 550 000</b>	<b>10 698 000</b>	<b>-</b>	<b>45 814 000</b>	<b>954 508</b>	<b>46 768 508</b>
<b>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à la clôture</b>	<b>16 000 000</b>	<b>11 550 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>27 550 000</b>	<b>-</b>	<b>27 550 000</b>
Certificats de dépôts	16 000 000	11 550 000	-	-	27 550 000	-	27 550 000
<b>-Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à la clôture</b>	<b>3 566 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>10 698 000</b>	<b>-</b>	<b>18 264 000</b>	<b>954 508</b>	<b>19 218 508</b>
Emprunts Obligataires à taux fixe	1 588 000	2 904 000	4 764 000	-	9 256 000	444 652	9 700 652
Emprunts Obligataires à taux variable	1 978 000	1 096 000	5 934 000	-	9 008 000	509 856	9 517 856
<b>Autres fonds empruntés</b>	<b>-</b>	<b>49181405</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49 181 405</b>	<b>-</b>	<b>49 181 405</b>
- Crédit Direct	-	12 000 000	-	-	12 000 000	-	12 000 000
- Ligne de crédit non mobilisable	-	26 508 207	-	-	26 508 207	-	26 508 207
- Autres concours	-	10 673 198	-	-	10 673 198	-	10 673 198
<b>Total</b>	<b>19 566 000</b>	<b>64 731 405</b>	<b>10 698 000</b>	<b>-</b>	<b>94 995 405</b>	<b>954 508</b>	<b>95 949 913</b>

### 13- Commissions d'affacturage

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.444.959 DT au 31/12/2017, contre un solde 5.021.672 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Commissions d'affacturages	5 176 646	4 756 201
Com. p. échéance impayée taxables	109 383	147 216
Com. sur sign. billet à ordre taxable	79 488	88 117
Commission sur avoir	240	465
COM SUR REPORT ECHEANCE	61 440	48 555
Commission sur Comptes débiteurs	17 762	-18 882
<b>Total</b>	<b>5 444 959</b>	<b>5 021 672</b>

### 14- Produits financiers de mobilisation

Le solde de cette rubrique s'élève à 10.942.832 DT au 31/12/2017, contre un solde de 9.545.802 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Produits Financiers de Mobilisation	11 801 154	9 896 907
(-) Produits sur Comptes débiteurs	197 742	165 012
(+) PPCA n-1	1 748 472	1 585 303
(+) Agios n-1	506 733	483 809
(-) PPCA n	2 324 655	1 748 472
(-) Agios n	591 130	506 733
<b>Total</b>	<b>10 942 832</b>	<b>9 545 802</b>

### 15- Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 6.061.613DT au 31/12/2017, contre un solde de 5.124.797 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Intérêt Certificats de dépôts	1 402 020	587 776
Intérêt mob c p amen b	287 780	193 251
INTERET CREDIT CMT BH	628 129	462 230
Frais Escompte Effets	20 486	14 725
Commission de souscription	125 947	58 766
Emp. Oblg. intérêts	1 579 799	1 961 779
Emp. Oblg. autres commissions	13 642	16 844
Autres commissions	231 166	239 342
Autres commissions de placement	79 656	66 658
Intérêts débiteur comptes courants	1 692 987	1 523 426
<b>Total</b>	<b>6 061 613</b>	<b>5 124 797</b>

### 16- Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 2.103DT au 31/12/2017, contre un solde de 34.286 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Profits non requérants	2 103	28 711
RECUP FRAIS JUSTICE	0	5 575
<b>Total</b>	<b>2 103</b>	<b>34 286</b>

### 17- Frais du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.186.629 DT au 31/12/2017, contre un solde de 2.882.582 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
SALAIRES MENSUELS	2 195 879	1 973 343
PRIMES A PAYER	306 267	291 675
PROVISIONS P CONGES PAYES	57 660	43 011
ASSURANCES DEPART A LA RETRAITE	40 000	41 928
CNSS	436 667	391 070
ASSURANCE GROUPE	65 991	65 551
INDEMNITES DE STAGE	2 750	6 875
HABILLEMENT PERSONNEL & MEDECIN DU TRAVAIL	1 621	1 601
TFP *	53 197	45 019
FOPROLOS *	26 598	22 509
<b>Total</b>	<b>3 186 629</b>	<b>2 882 582</b>

\* Cette rubrique a connu un retraitement des données de 2016, suite au changement de méthode de présentation des charges relatives à la TFP et le FOPROLOS, logées en 2016, dans la rubrique Frais Généraux, pour les présenter dans la rubrique Frais du Personnel.

## 18- Frais Généraux

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.437.756 DT au 31/12/2017, contre un solde de 1.351.909 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Achat de matières et fournitures	106 783	97 452
Loyer	88 442	83 642
Frais de Nettoyage et de syndic	27 486	23 089
Entretiens et réparations	41 485	23 317
Assurance	33 896	46 780
Travaux de Conceptions Documents UNIFACTOR	3 099	5 630
Formation et séminaires	17 471	8 720
Services informatiques	170 301	71 471
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	293 518	284 167
Publicités, publications, relations publiques	16 560	17 365
Frais de Déplacements-Bons de Restaurants	110 213	114 994
Frais postaux et de télécommunications	30 844	54 532
Services bancaires et assimilés	13 537	12 341
Frais d'Adhésion FCI	18 308	16 744
Frais d'Adhésion APTBEF	9 305	8 842
Frais & Commissions correspondant Etranger	20 556	15 550
Frais d'Assurances Sans Recours + Import	44 260	54 590
Jetons de présence	150 000	150 000
Rémunération des Comités	150 000	150 000
Pertes non Requérantes	323	873
Impôts et taxes sur rémunérations		
T.C.L	34 472	32 720
Droits d'enregistrement et de timbres	14 187	30 628
Autres impôts et taxes	11 635	13 476
Frais de Missions	31 074	34 985
<b>Total</b>	<b>1 437 756</b>	<b>1 351 909</b>

## 19- Amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 618.290DT au 31/12/2017, contre un solde de 780.369 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Dotation aux amortissements immobilisations incorporels	282 572	229 587
Dotation aux amortissements immobilisations corporels	177 015	197 419
Dotation résorptions des charges à répartir	65 303	75 573
Dotation Provision Dépréciation Participation CTIAA	70 400	116 600
Dotation aux provisions p/Comptes Débiteurs	-	11 190
Dotation aux provisions p/instances bancaires	23 000	150 000
<b>Total</b>	<b>618 290</b>	<b>780 369</b>

## 20- Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.145.178DT au 31/12/2017, contre un solde de 898.555 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Impôt	1 145 178	898 555
<b>Total</b>	<b>1 145 178</b>	<b>898 555</b>

## 21- Eléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 163.596 DT au 31/12/2017, contre un solde de 653.201 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Provisions Pour Contribution Conjoncturelle	163 596	336 923
Charge Liée au Règlement du Dossier Fiscal		667 976
Reprise Sur Provision Pour Risque Fiscal		351 697
<b>Total</b>	<b>163 596</b>	<b>653 201</b>

## Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

### 22- Encaissements provenant des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à 156.840.419 DT au 31/12/2017, contre un solde de 82.297.714 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
AMEN BANK MCP	17 240 419	10 217 851
BNA	-	2 529 862
ATD	47 100 000	23 650 000
AXIS	1 500 000	2 500 000
BH CMT	57 000 000	27 000 000
BNAC	4 000 000	2 000 000
Placement Obligataire Sicav	1000000	-
SICAR INVEST	-	8 400 000
LA POSTE	4 000 000	2 000 000
SICAV TANIT	6000000	-
SICAV BH	19 000 000	4 000 000
<b>Total</b>	<b>156 840 419</b>	<b>82 297 714</b>

### 23- Remboursement des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à (126.555.189) DT au 31/12/2017, contre un solde de (69.510.861) DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Amen Bank (MCP)	-355 189	-5 980 861
ATD	-39 200 000	-17 300 000
AXIS	-1 000 000	-3 000 000
BH CMT	-54 000 000	-24 000 000
Go Sicav	-	-500 000
BNAC	-4 000 000	-
LA POSTE	-4 000 000	-
Placement Obligataire Sicav	-	-4 000 000
SICAR INVEST	-	-9 730 000
SICAV BH OBLIGATAIRE	-18 000 000	-5 000 000
SICAV TANIT	-6 000 000	-
<b>Total</b>	<b>-126 555 189</b>	<b>-69 510 861</b>

### 24- Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à (6.640.344) DT au 31/12/2017, contre un solde de (6.946.131) DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Personnel	-1 703 301	-1 580 780
Etat Impôt & Taxes	-2 964 667	-2 527 592
Fournisseurs et autres Tiers	-1 972 376	-2 837 759
<b>Total</b>	<b>-6 640 344</b>	<b>-6 946 131</b>

### 25- Intérêts payés

Le solde de cette rubrique s'élève à (6.584.366) DT au 31/12/2017 contre un solde de (4.460.346) DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Intérêts Certificats de dépôts	-1 511 623	-778 703
Autres Commissions & Intérêts	-3 262 220	-2 646 907
Intérêts & commissions sur Emprunts Obligataires	-1 810 523	-1 034 736
<b>Total</b>	<b>-6 584 366</b>	<b>-4 460 346</b>

### Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

#### 26- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à (1.258.248) DT au 31/12/2017, contre un solde de (118.475) DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Matériel de Transport	-	-100 381
Bâtiment	-1 219 042	-
Logiciel bureautique	-20 943	-
Agencement & installations générales	-673	-1 871
Mobilier & matériel de bureau	-17 590	-16 223
<b>Total</b>	<b>-1 258 248</b>	<b>-118 475</b>

#### 27- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à (1.925.000) DT au 31/12/2017, contre un solde de (1.830.000) DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Participation Fonds Gérés ATD SICAR	-1 925 000	-1 830 000
<b>Total</b>	<b>-1 925 000</b>	<b>-1 830 000</b>

## Flux de trésorerie liés aux activités de financement

### 28- Encaissement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à 100.000 DT au 31/12/2017, contre un solde de 11.230.000 DT au 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Emprunt National 2014	100 000	
Emprunt obligataire		11 230 000
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>11 230 000</b>

### 29- Remboursement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à (7.566.000) DT au 31/12/2017 contre un solde de (6.000.000) DT 31/12/2016.

Désignation	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
Emprunt obligataire UF 2015	-3 566 000	
Emprunt obligataire UF 2013	-4 000 000	-4 000 000
Emprunt obligataire UF 2010		-2 000 000
<b>Total</b>	<b>-7 566 000</b>	<b>-6 000 000</b>

### 30- Note sur les parties liées

Les comptes de la société UNIFACTOR ont enregistré au cours de l'exercice 2017 les opérations suivantes avec les parties liées :

- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention avec la ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1 925.000 Dinars, objet de la convention du 23 Juin 2017, l'ATD Sicar perçoit :
  - Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié.
  - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
- ❖ L'AMEN BANK a procédé en date du 13 Décembre 2017 à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 3 000 000 Dinars soit au total une ligne de crédit de **14 000 000** Dinars et qui se détaille ainsi :
  - Crédit non mobilisable pour un montant de 6 000 000 Dinars
  - Crédit mobilisable pour un montant de 8 000 000 Dinars.
- ❖ La BNA a procédé à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de **2 000 000** pour le porter à **6 000 000** Dinars.
- ❖ L'ATB a procédé à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de **4 000 000** pour le porter à **8 000 000** Dinars.
- ❖ L'émission par l'UF d'un ensemble de Certificats de dépôts souscrits par les sociétés ; ATD SICAR, AXIS, et BNA CAPITAUX (dont l'ATB et la BNA sont des administrateurs en commun), avec les modalités suivantes :

Date Souscription	Souscripteurs	Montant	Taux	Nb Jour	Intérêt Brut	Tombée
25/01/2017	ATD	2 000 000	5,26	120	34 462	25/05/2017
21/02/2017	ATD	350 000	4,26	280	11 225	28/11/2017
09/03/2017	ATD	2 000 000	5,29	270	76 322	04/12/2017
04/04/2017	ATD	2 000 000	5,29	220	62 631	10/11/2017
18/04/2017	ATD	2 000 000	5,29	190	54 322	25/10/2017
25/05/2017	ATD	2 000 000	5,41	120	35 428	22/09/2017
22/06/2017	ATD	2 000 000	5,83	160	50 513	29/11/2017
27/06/2017	ATD	2 000 000	5,83	70	22 418	05/09/2017
05/09/2017	ATD	2 000 000	6,19	90	30 478	04/12/2017
22/09/2017	ATD	2 000 000	6,19	20	6 854	12/10/2017
12/10/2017	ATD	2 000 000	6,22	60	20 521	11/12/2017
25/10/2017	ATD	2 000 000	6,22	60	20 521	24/12/2017
10/11/2017	ATD	2 000 000	6,23	40	13 749	20/12/2017
05/01/2017	ATD	300 000	4,26	320	10 946	21/11/2017
14/07/2017	ATD	1 900 000	4,94	160	40 819	21/12/2017
05/09/2017	ATD	2 000 000	6,19	30	10 264	05/10/2017
05/10/2017	ATD	2 000 000	6,22	70	23 900	14/12/2017
21/11/2017	ATD	300 000	5,23	360	14 910	16/11/2018
28/11/2017	ATD	350 000	5,23	360	17 395	23/11/2018
29/11/2017	ATD	2 000 000	6,23	120	40 688	29/03/2018
04/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	120	40 688	03/04/2018
04/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	140	47 309	23/04/2018

Date Souscription	Souscripteurs	Montant	Taux	Nb Jour	Intérêt Brut	Tombée
11/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	100	34 022	21/03/2018
14/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	120	40 688	13/04/2018
20/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	120	40 688	19/04/2018
21/12/2017	ATD	1 900 000	5,23	370	96 921	26/12/2018
24/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	130	44 004	03/05/2018
<b>Total ATD</b>		<b>47 100 000</b>			<b>942 688</b>	
07/03/2017	AXIS	500 000	6,90	190	17 569	13/09/2017
14/04/2017	AXIS	1 000 000	7,04	360	65 770	09/04/2018
<b>Total AXIS</b>		<b>1 500 000</b>			<b>83 338</b>	
18/05/2017	BNA CAPITAUX	2 000 000	7,40	140	55 946	05/10/2017
09/10/2017	BNA CAPITAUX	2 000 000	7,90	140	59 613	26/02/2018
<b>Total BNA CAPITAUX</b>		<b>4 000 000</b>			<b>115 559</b>	
<b>Total Général</b>		<b>52 600 000</b>			<b>1 141 585</b>	

### 31- Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 08/03/2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

#### 4.3.5. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes

##### ✓ Rapport général :



Société inscrite à l'OECT  
Membre de CPA International  
9, Place Ibn Hafis, Mutuelle ville  
1002 Tunis – Tunisie  
Tél. : 00 216 71 282 730  
Fax. : 00 216 71 289 827  
E-mail : [gac.audit@gnet.tn](mailto:gac.audit@gnet.tn)



Société inscrite à l'OECT  
Membre of DFK International  
02, Rue 7299–El MENZAH 9 A  
1013 Tunis - Tunisie  
Tél. :00 216 71 880 933  
Fax. : 00 216 71 872 115  
E-mail : [cmc@hexabyte.tn](mailto:cmc@hexabyte.tn)

### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring**

#### **I- Rapport d'audit sur les états financiers**

##### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Union de Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

##### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### 1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, et suite à la migration vers le nouveau système d'information « AQUARUIS » courant 2016, nous avons constaté que ce dernier nécessite des améliorations pour couvrir les domaines liés à la gestion des habilitations et des accès ainsi que la gestion de trésorerie.

Des rapports traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit ont été remis à la Direction de la société et font partie intégrant du présent rapport.

### 2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

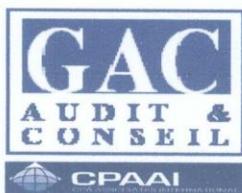
G.A.C – CPA International  
Chiheb GHANMI



C.M.C – DFK International  
Chérif BEN ZINA



✓ **Rapport spécial :**



Société inscrite à l'OECT  
Membre de CPA International  
9, Place Ibn Hafis, Mutuelle ville  
1002 Tunis – Tunisie  
Tél. : 00 216 71 282 730  
Fax. : 00 216 71 289 827  
E-mail : [gac.audit@gnet.tn](mailto:gac.audit@gnet.tn)



Société inscrite à l'OECT  
Membre of DFK International  
02, Rue 7299–El MENZAH 9 A  
1013 Tunis - Tunisie  
Tél. :00 216 71 880 933  
Fax. : 00 216 71 872 115  
E-mail : [cmc@hexabyte.tn](mailto:cmc@hexabyte.tn)

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring**

En application de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Le conseil d'administration de la société nous a informés des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre de ces articles :

**I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention avec la ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1 925.000 Dinars, objet de la convention du 23 Juin 2017, l'ATD Sicar perçoit :
  - Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié.
  - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.

- ❖ L'AMEN BANK a procédé en date du 13 Décembre 2017, à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 3 000 000 Dinars soit au total une ligne de crédit de 14 000 0000 Dinars et qui se détaille ainsi :
  - Crédit non mobilisable pour un montant de 6 000 000 Dinars
  - Crédit mobilisable pour un montant de 8 000 000 Dinars.
- ❖ La BNA a procédé a procédé en date du 18 Janvier 2017, à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 2 000 000 pour le porter à 6 000 000 Dinars.
- ❖ L'ATB a procédé a procédé en date du 10 Octobre 2017, à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 4 000 000 pour le porter à 8 000 000 Dinars.
- ❖ L'émission par l'UF d'un ensemble de Certificats de dépôts souscrits par les sociétés ; ATD SICAR, AXIS, et BNA CAPITAUX (dont l'ATB et la BNA sont des administrateurs en commun), avec les modalités suivantes :

Date Souscription	Souscripteurs	Montant	Taux	Nb Jour	Intérêt Brut	Tombée
25/01/2017	ATD	2 000 000	5,26	120	34 462	25/05/2017
21/02/2017	ATD	350 000	4,26	280	11 225	28/11/2017
09/03/2017	ATD	2 000 000	5,29	270	76 322	04/12/2017
04/04/2017	ATD	2 000 000	5,29	220	62 631	10/11/2017
18/04/2017	ATD	2 000 000	5,29	190	54 322	25/10/2017
25/05/2017	ATD	2 000 000	5,41	120	35 428	22/09/2017
22/06/2017	ATD	2 000 000	5,83	160	50 513	29/11/2017
27/06/2017	ATD	2 000 000	5,83	70	22 418	05/09/2017
05/09/2017	ATD	2 000 000	6,19	90	30 478	04/12/2017
22/09/2017	ATD	2 000 000	6,19	20	6 854	12/10/2017
12/10/2017	ATD	2 000 000	6,22	60	20 521	11/12/2017
25/10/2017	ATD	2 000 000	6,22	60	20 521	24/12/2017
10/11/2017	ATD	2 000 000	6,23	40	13 749	20/12/2017
05/01/2017	ATD	300 000	4,26	320	10 946	21/11/2017
14/07/2017	ATD	1 900 000	4,94	160	40 819	21/12/2017
05/09/2017	ATD	2 000 000	6,19	30	10 264	05/10/2017
05/10/2017	ATD	2 000 000	6,22	70	23 900	14/12/2017
21/11/2017	ATD	300 000	5,23	360	14 910	16/11/2018
28/11/2017	ATD	350 000	5,23	360	17 395	23/11/2018
29/11/2017	ATD	2 000 000	6,23	120	40 688	29/03/2018
04/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	120	40 688	03/04/2018
04/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	140	47 309	23/04/2018
11/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	100	34 022	21/03/2018
14/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	120	40 688	13/04/2018
20/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	120	40 688	19/04/2018
21/12/2017	ATD	1 900 000	5,23	370	96 921	26/12/2018

Date Souscription	Souscripteurs	Montant	Taux	Nb Jour	Intérêt Brut	Tombée
24/12/2017	ATD	2 000 000	6,23	130	44 004	03/05/2018
<b>Total ATD</b>		<b>47 100 000</b>			<b>942 688</b>	
07/03/2017	AXIS	500 000	6,90	190	17 569	13/09/2017
14/04/2017	AXIS	1 000 000	7,04	360	65 770	09/04/2018
<b>Total AXIS</b>		<b>1 500 000</b>			<b>83 338</b>	
18/05/2017	BNA CAPITAUX	2 000 000	7,40	140	55 946	05/10/2017
09/10/2017	BNA CAPITAUX	2 000 000	7,90	140	59 613	26/02/2018
<b>Total BNA CAPITAUX</b>		<b>4 000 000</b>			<b>115 559</b>	
<b>Total Général</b>		<b>52 600 000</b>			<b>1 141 585</b>	

## II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, dont voici les principaux volumes réalisés :

- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention avec la ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1 830.000 Dinars, objet de la convention du 13 Mai 2016, l'ATD Sicar perçoit :
  - Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié.
  - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention en 2007, en 2015 avec l'ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1.300.000 Dinars pour 2007, et 1.570.000 Dinars, objet des conventions du 22 Mars 2007, et de 24 Juin 2015, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
- ❖ L'UNIFACTOR a conclu deux conventions en date du 15 Mars 2013, et le 2 Juin 2014, avec la SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque respectivement de 1 420.000 Dinars et 1.330.000 Dinars, la société SICAR INVEST perçoit :

- Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés.
  - Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieur à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieur a un an.
  - Une commission de 5% sur les produits reçus.
- ❖ UNIFACTOR a conclu le 19 Novembre 2014, un contrat d'affacturage avec la Société COMPUTER DISTRIBUTION "CODIS", dont la CARTE et l'PATB sont des actionnaires et des administrateurs. La décision du comité interne de crédit en date du 12 Novembre 2014, prévoit : un plafond décaissable de 1.500.000 Dinars, le Fonds de garantie est de 150.000 Dinars, commission d'affacturage de 1,1% et commission de financement égal au TMM majoré de 3,75. Au 31 Décembre 2017, l'encours financier est de 1.058.689 Dinars et le fonds de garantie est de 186.698 Dinars.
- ❖ UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent : Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civil, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'Import. La prime payée au titre de l'année 2017, toutes branches confondues s'élève à 192.482 Dinars.

### III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009, et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012, du 05 Mars 2014, et du 6 Mars 2015. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel net de 104.145 Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 Dinars par an et d'une indemnité de départ net de 100 000 Dinars en cas de non faute grave.

- ❖ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'AGO en date du 22 Juin 2017, pour un montant de 10.000 Dinars net par administrateur.
- ❖ La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit, les membres du comité de crédit et les membres du Comité des risques a été fixée par l'AGO réunie en date du 22 Juin 2017, sur proposition du conseil et a été fixée pour un montant de 10.000 Dinars net pour chaque membre.

- ❖ Les obligations et engagements d'Union de Factoring envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se présentent comme suit (en dinars) :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se détaillent comme suit :

Désignation	PDG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	344 758	165 455	300 000	300 000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
<b>Total</b>	<b>344 758</b>	<b>265 455</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Mars 2018

#### Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International  
Chiheb GHANMI



C.M.C – DFK International  
Chérif BEN ZINA



#### 4.3.6. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2017

- ✓ Note rectificative de la note 1.2 « Principes et méthodes comptables appliqués », paragraphe « Immobilisations corporelles et incorporelles » rectifiant la durée d'amortissement des constructions :

Désignations	Durée (Année)	Taux
Logiciel métier	5	20%
Autres Logiciels	3	33%
Constructions	<b>20</b>	5%
Matériel de transport	5	20%
Installations générales	10	10%
Mobilier et matériel de bureau	10	10%
Matériel informatique	3	33%

- ✓ Une note complémentaire à la note 2 « Immobilisations financières » :

- portant sur les règles de classification et les méthodes d'évaluation des placements et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements.
- portant sur le pourcentage de détention des « Participations capital risque ATD SICAR » et des « participations capital risque SICAR INVEST » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements.

Le solde de cette rubrique s'élève à **8 523 780 DT** au 31/12/2017 contre un solde de **6 775 241 DT** au 31/12/2016.

Désignation	2017	2016
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE ATD SICAR	5 670 000	3 745 000
PARTICIPATION CAPITAL RISQUE SICAR INVEST	2 750 000	2 750 000
Prêts	11 220	17 281
Cautionnements versés	12 560	12 560
PARTICIPATION EMPRUNT NATIONAL 2014	300 000	400 000
Provision Dépréciation Participation CTIAA	-220 000	-149 600
<b>Total</b>	<b>8 523 780</b>	<b>6 775 241</b>

Le portefeuille d'investissement net des provisions corrélatives de la société s'élève, au 31/12/2017, à 8.420.000 DT contre 6.495.000 DT au 31/12/2016. Il s'agit des fonds confis en gestion pour compte.

Les placements à long terme, objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Fonds Gérés			Participations							
Sicar	Dénomination du Fonds	Montant du fonds	Dénomination	Nombre de tire	Valeur Nominale	Cout Unitaire	% Part	Montant Brut	Provisions	Montant Net
<b>ATD</b>	<b>FG 2007</b>	<b>345 000</b>						345 000	220 000	125 000
			CTIAA	44 000	5	5	15,71%	220 000	220 000	0
			Nouva Poule	505 000	5	5	4,95%	125 000		125 000
<b>SICAR INVEST</b>	<b>FG 2013</b>	<b>1 420 000</b>						1 420 000	0	1 420 000
			Nitrokym	50 000	10	100	2,50%	500 000		500 000
			UNIPHAR	23 000	10	10	5,77%	230 000		230 000
			BMZ	69 000	10	10	4,54%	690 000		690 000
<b>SICAR INVEST</b>	<b>FG 2014</b>	<b>1 330 000</b>						1 296 000	0	1 296 000
			Ste Raccordement	47 200	5	5	6,90%	236 000		236 000
			Solar Tech	212 000	5	5	22,08%	1 060 000		1 060 000
<b>ATD</b>	<b>FG 2015</b>	<b>1 570 000</b>						1 259 700	0	1 259 700
			Métal Service Center	125 970	10	10	15,77%	1 259 700		1 259 700
<b>ATD</b>	<b>FG 2016</b>	<b>1 830 000</b>						1 464 000	0	1 464 000
			Prochimica	170 000	100	100	8,61%	1 464 000		1 464 000
<b>ATD</b>	<b>FG 2017</b>	<b>1 925 000</b>								
<b>Total</b>		<b>8 420 000</b>						<b>5 784 700</b>	<b>220 000</b>	<b>5 564 700</b>

✓ Note complémentaire à la note 7 « Liquidités et équivalents de liquidités »

- *expliquant le bien fondé de faire figurer la rubrique « Emprunt national à moins d'un an » au niveau des liquidités et équivalents de liquidités :*

L'emprunt national 2014 a été émis par l'Etat Tunisien en juin 2014. La souscription d'UNIFACTOR était de 500 MDT sur 7 ans avec 2 années de grâces.

Un reclassement comptable pour la tranche dont la maturité est inférieure à 1 année a été opéré dans la rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités ».

En effet, l'emprunt national est un actif très liquide et ce, par simple ordre de vente adressé à un intermédiaire, de plus les intérêts sont connus d'avance.

- *portant sur le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC 01 norme générale :*

*En DT*

<b>Bilan</b>	<b>Bilan</b>	<b>Etat de Flux</b>
<b>Actif</b>		
<b>Liquidités et équivalent de liquidités</b>	<b>135 939</b>	<b>35 939</b>
Emprunt National Échéance moins d'un An	100 000	
BNA agence du siège CDP	19 959	19 959
Amen Bank ag CUN	77	77
ATB Saadi Unifactor Fonds Social	13 973	13 973
Caisses	1 931	1 931
<b>Passif</b>		
<b>Concours bancaires et autres passifs</b>	<b>85 251 913</b>	<b>26 508 207</b>
<b>Intérêts Courus Non Echus</b>	954 508	
<b>Emprunts a1an</b>	19 566 000	
<b>Mobilisation des Créances</b>	8 470 151	
<b>Escompte Effets</b>	2 203 047	
<b>Certificat de dépôt</b>	27 550 000	
<b>Banques</b>	26 508 207	26 508 207
<b>Trésorerie fin de période</b>		<b>26 472 268</b>

✓ Note détaillant les emprunts à long terme et à court terme comportant les soldes à l'ouverture, les nouveaux emprunts, les remboursements, les reclassements et les soldes à la clôture, ainsi que les conditions des emprunts (l'échéancier des emprunts : taux, durée...) :

- *Emprunts Obligataires*

*(En mDT)*

<b>Emprunts Obligataires</b>	<b>TF/TV</b>	<b>Montant</b>	<b>Conditions</b>	<b>Dernière Echéance</b>	<b>Solde Ouverture 2017</b>	<b>Remboursements 2017</b>	<b>Solde 2017</b>	<b>Echéance à -1an</b>	<b>Echéance à +1an</b>
<b>UF 2013</b>	TF	14 520	7%	14/10/2018	5 808	2 904	2 904	2 904	0
<b>M = 20 000 mDT</b>	TV	5 480	TMM+2		2 192	1 096	1 096	1 096	0
<b>Total EO-UF 2013</b>		<b>20 000</b>			<b>8 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>0</b>
<b>UF 2015</b>	TF	7 940	7,45%	25/02/2021	7 940	1 588	6 352	1 588	4 764
<b>M = 17 830 mDT</b>	TV	9 890	TMM+2,5		9 890	1 978	7 912	1 978	5 934
<b>Total EO-UF 2015</b>		<b>17 830</b>			<b>17 830</b>	<b>3 566</b>	<b>14 264</b>	<b>3 566</b>	<b>10 698</b>

▪ *Les Certificats de dépôts*

- Emis en 2017 et dont l'échéance est en 2017 :

DATE SOUS	SOUSCRIPTEURS	MONTANT en DT	TAUX	NB J	Echéance
05/01/2017	ATD SICAR FG	300 000	4,26	320	21/11/2017
25/01/2017	ATD	2 000 000	5,26	120	25/05/2017
21/02/2017	ATD	350 000	4,26	280	28/11/2017
27/02/2017	SICAV BH OBLIG	2 000 000	7,25	60	28/04/2017
07/03/2017	AXIS TRESORERIE	500 000	6,90	190	13/09/2017
09/03/2017	ATD	2 000 000	5,29	270	04/12/2017
21/03/2017	LA POSTE OBLIG SICAV TANIT	2 000 000	7,25	90	19/06/2017
04/04/2017	ATD	2 000 000	5,29	220	10/11/2017
14/04/2017	AXIS CAPITAL GESTION	1 000 000	7,04	360	09/04/2018
18/04/2017	ATD	2 000 000	5,29	190	25/10/2017
20/04/2017	SICAV BH OBLIG	2 000 000	7,25	120	18/08/2017
28/04/2017	SICAV BH OBLIG	2 000 000	7,25	90	27/07/2017
18/05/2017	BNA CAPITAUX	2 000 000	7,40	140	05/10/2017
25/05/2017	ATD	2 000 000	5,41	120	22/09/2017
19/06/2017	LA POSTE OBLIG SICAV TANIT	2 000 000	7,25	100	27/09/2017
22/06/2017	ATD	2 000 000	5,83	160	29/11/2017
27/06/2017	ATD	2 000 000	5,83	70	05/09/2017
14/07/2017	ATD FG	1 900 000	4,94	160	21/12/2017
27/07/2017	SICAV BH OBLIG	2 000 000	7,45	90	25/10/2017
18/08/2017	SICAV BH OBLIG	2 000 000	7,45	60	17/10/2017
05/09/2017	ATD	2 000 000	6,19	90	04/12/2017
05/09/2017	ATD FG	2 000 000	6,19	30	05/10/2017
22/09/2017	ATD	2 000 000	6,19	20	12/10/2017
27/09/2017	LA POSTE OBLIG SICAV TANIT	2 000 000	7,80	70	06/12/2017
05/10/2017	ATD	2 000 000	6,22	70	14/12/2017
09/10/2017	BNA CAPITAUX	2 000 000	7,90	140	26/02/2018
12/10/2017	ATD	2 000 000	6,22	60	11/12/2017
17/10/2017	SICAV BH OBLIG	2 000 000	7,75	60	16/12/2017
25/10/2017	ATD	2 000 000	6,22	60	24/12/2017
25/10/2017	SICAV BH OBLIG	2 000 000	7,75	50	14/12/2017
10/11/2017	ATD	2 000 000	6,23	40	20/12/2017
<b>TOTAL</b>		<b>56 050 000</b>			

- Emis en 2017 et dont l'échéance est en 2018

DATE SOUS	SOUSCRIPTEURS	MONTANT en DT	TAUX	NB J	Echéance
21/11/2017	ATD SICAR FG	300 000	5,23	360	16/11/2018
28/11/2017	ATD FG	350 000	5,23	360	23/11/2018
29/11/2017	ATD FG	2 000 000	6,23	120	29/03/2018
04/12/2017	ATD FG	2 000 000	6,23	120	03/04/2018
04/12/2017	ATD FG	2 000 000	6,23	140	23/04/2018
06/12/2017	LA POSTE OBLIG SICAV TANIT	2 000 000	7,90	20	26/12/2017
07/12/2017	CAP OBLIGATAIRE SICAV	1 000 000	7,90	40	16/01/2018
11/12/2017	ATD FG	2 000 000	6,23	100	21/03/2018
14/12/2017	ATD FG	2 000 000	6,23	120	13/04/2018
14/12/2017	SICAV BH OBLIG	2 000 000	7,85	60	12/02/2018
18/12/2017	SICAV BH OBLIG	2 000 000	7,85	60	16/02/2018
20/12/2017	ATD FG	2 000 000	6,23	120	19/04/2018
21/12/2017	ATD FG	1 900 000	5,23	370	26/12/2018
24/12/2017	ATD FG	2 000 000	6,23	130	03/05/2018
26/12/2017	LA POSTE OBLIG SICAV TANIT	2 000 000	7,90	70	06/03/2018
29/12/2017	SICAV BH OBLIG	1 000 000	8,15	30	28/01/2018
<b>TOTAL</b>		<b>26 550 000</b>			

- Emis en 2016 et dont l'échéance est en 2017

DATE SOUS	SOUSCRIPTEURS	MONTANT en DT	TAUX	NB J	Echéance
17/05/2016	ATD	350 000	4,24	280	21/02/2017
29/06/2016	ATD SICAR FG	300 000	4,25	190	05/01/2017
29/08/2016	AXIS TRESORERIE	500 000	6,85	190	07/03/2017
10/10/2016	ATD	2 000 000	5,26	190	18/04/2017
17/10/2016	ATD	2 000 000	5,26	100	25/01/2017
19/12/2016	ATD	2 000 000	5,23	190	27/06/2017
19/12/2016	BNA CAPITAUX	2 000 000	7,15	150	18/05/2017
21/12/2016	SICAV BH OBLIG	2 000 000	7,25	120	20/04/2017
21/12/2016	LA POSTE OBLIG SICAV TANIT	2 000 000	7,25	90	21/03/2017
29/12/2016	ATD	2 000 000	5,23	250	05/09/2017
29/12/2016	SICAV BH OBLIG	2 000 000	7,25	60	27/02/2017
<b>TOTAL</b>		<b>17 150 000</b>			

- *Découvert Bancaires*

(En DT)		
Banques	Autorisation	Position du compte
<b>BNA</b>	6 000	8 642 943
<b>AMEN BANK</b>	5 000	5 934 734
<b>ATB</b>	6 000	10 578 461
<b>BH</b>	1 000	1 308 553

- *Crédit à Court Terme*

DATE	DESIGNATION	Montant en DT	Taux	Echéance
02/01/2017	CREDIT CMT BH	9 000 000	TMM+1,25%	31/01/2017
31/01/2017	CREDIT CMT BH	9 000 000	TMM+1,25%	28/02/2017
28/02/2017	CREDIT CMT BH	9 000 000	TMM+1,25%	31/03/2017
31/03/2017	CREDIT CMT BH	9 000 000	TMM+1,25%	30/04/2017
30/04/2017	CREDIT CMT BH	9 000 000	TMM+1,25%	31/05/2017
31/05/2017	CREDIT CMT BH	9 000 000	TMM+1,25%	30/06/2017
30/06/2017	CREDIT CMT BH	12 000 000	TMM+1,25%	31/05/2018
		<b>66 000 000</b>		

- ✓ Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice jusqu'à la date d'aujourd'hui :

Aucun événement significatif à ce jour n'est parvenu postérieurement au 31/12/2017.

- ✓ Note portant sur le détail de la rubrique « Autres produits financiers de placement » :

Il s'agit des produits des fonds gérés auprès de l'ATD Sicar, de Sicar invest et de l'emprunt national. En 2017, nous avons encaissé un montant de 277.736 DT détaillé comme suit:

ATD Sicar	245.650
Sicar Invest	6.240
Emprunt National	25.846
<b>Total</b>	<b>277.736</b>

- ✓ Note explicative de la note 5 « Provisions et agios réservés », tableau « Analyse et classification des créances sur la clientèle » expliquant les raisons de la dégradation du ratio de couverture par agios et provisions de 88,19% pour l'exercice 2016 à 82,15% pour l'exercice 2017 :

Le ratio de couverture est le rapport entre les provisions constatées augmentées par les agios réservés et la somme des actifs classés (Classe 2, 3 et 4) :

Classe	2017			2016		
	Actifs	Provisions	Agios	Actifs	Provisions	Agios
2	1 591	100	94	386	73	20
3	675	189	14	707	181	10
4	14 809	13 148	483	14 877	13 322	477
<b>Total</b>	<b>17 075</b>	<b>13 437</b>	<b>591</b>	<b>15 970</b>	<b>13 576</b>	<b>507</b>
Ratios de Couverture			82,15%			88,19%

Le ratio de couverture 2017 accuse un taux de 82,16% contre 88,18% en 2016. Cette diminution est imputable à l'augmentation des encours classés en 2017 de la classe 2 qui est couverte que de 20% de l'encours.

- ✓ Etat sur les engagements hors bilan conforme au modèle prévu par les dispositions de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.

I- ENGAGEMENTS FINANCIERS						
Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval						
* Autres garanties						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Garanties au profit des adhérents tunisiens	3 633	Assureurs				
e) Garanties au profit des correspondants étrangers – affacturage import	4 459	Factor étranger				
f) Garanties au profit des correspondants étrangers – affacturage export	1 472	Factor étranger				
g) Abandon de créances						
<b>Total</b>	<b>9 564</b>					
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval						
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles	6 509					
* Hypothèques	6 366	Adhérents				
* Nantissements (effets)	143	Adhérents (Bons de caisse)				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Garanties reçues des correspondants étrangers affacturage export	3 038	Factor étranger				
e) Garanties reçues des correspondants étrangers affacturage import	6 050	Factor étranger				
f) Garanties reçues des Assureurs affacturage sans recours	4 140	Assureurs				
f) Abandon de créances						
g) Cautions bancaires sur dossier clientèle						
<b>Total</b>	<b>19 737</b>					
<b>2- Engagements réciproques</b>						
* Emprunts obtenus non encore encaissés						
* Opération de portage						
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
* Etc						
<b>Total</b>						
<b>II- DETTES GARANTIES PAR DES SURETES</b>						
Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie				Provisions
* Emprunts obligataires						
* Emprunts d'investissement						
* Emprunts courants de gestion						
* Autres						

- ✓ Notes rectificatives de la note 15 « Charges financières nettes » et de la note 19 « Amortissements et provisions » : la résorption des frais d'émission d'emprunts obligataires constatée au niveau de la rubrique « Dotations 2017 », note 3 « Autres Actifs Non Courants » avec un solde de 65 303 DT doit figurer parmi les charges financières nettes : note 15 « Charges financières nettes » et non au niveau de la note 19 « Amortissements et provisions ».

▪ **Note rectificative de la note 15 « Charges Financières nettes »**

Désignation	2 017	2 016
Intérêt Certificats de dépôts	1 402 020	587 776
Intérêt mob c c p amen b	287 780	193 251
INTERET CREDIT CMT BH	628 129	462 230
Frais Escompte Effets	20 486	14 725
Commission de souscription	125 947	58 766
emp oblg intérêts	1 579 799	1 961 779
Emp oblg autres commissions	13 642	16 844
Autres commissions	231 166	239 342
Autres commissions de placement	79 656	66 658
Intérêts débiteur comptes courants	1 692 987	1 523 426
<b>Résorption des charges à répartir</b>	<b>65 303</b>	<b>75 573</b>
<b>Total</b>	<b>6 126 916</b>	<b>5 200 370</b>

▪ **Note rectificative de la note 19 « Amortissement et Provisions »**

Désignation	2 017	2 016
Dot.aux amort.des immob. incorp	282 572	229 587
Dot.aux amort. immo. corpo	177 015	197 419
Dotation Provision Dépréciation Participation CTIAA	70 400	116 600
Dot.aux prov.p/Comptes Débiteurs	0	11 190
Dot.aux prov.p/instances bancaires	23 000	150 000
<b>Total</b>	<b>552 987</b>	<b>704 796</b>

- ✓ Note rectificative de la note 21 « Eléments extraordinaires » : les rubriques « Charges liées au règlement du dossier fiscal » et « Reprise sur provision pour risque fiscal » devraient être constatées parmi les éléments exceptionnels et non parmi les éléments extraordinaires et ce, conformément aux dispositions de la NC 08 relative au résultat net de l'exercice et éléments extraordinaires.

**Eléments exceptionnels**

Désignation	2 017	2 016
Charge Liée au Règlement du Dossier Fiscal		-667 976
Reprise Sur Provision Pour Risque Fiscal		351 697
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-316 279</b>

**Eléments extraordinaires**

Désignation	2 017	2 016
Provisions Pour Contribution Conjoncturelle	(163 596)	(336 923)
<b>Total</b>	<b>(163 596)</b>	<b>(336 923)</b>

✓ Etat de résultat rectificatif

Etat de Résultat	Notes	2 017	2 016
<b>Revenus d'Affacturage</b>			
Commissions d'Affacturage	(13)	5 444 959	5 021 673
Produits Financiers de Mobilisation	(14)	10 942 832	9 545 802
Autres Produits Financiers de Placement		277 736	110 149
<b>Total des Produits d'Exploitation</b>		<b>16 665 527</b>	<b>14 677 623</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION D'AFFACTURAGE</b>			
Charges Financières nettes	(15)	(6 126 916)	(5 200 370)
<b>Total des Charges d'exploitation</b>		<b>(6 126 916)</b>	<b>(5 200 370)</b>
<b>PRODUIT NET D'AFFACTURAGE</b>		<b>10 538 611</b>	<b>9 477 253</b>
<b>AUTRES CHARGES &amp; PRODUITS</b>			
<b>Provisions Nettes aux Comptes Affacturages</b>		<b>3 757</b>	<b>(282 682)</b>
Dotations		(608 056)	(833 182)
Reprises		611 813	550 500
Autres Produits d'exploitation	(16)	2 103	34 286
Frais du Personnel*	(17)	(3 186 629)	(2 882 582)
Frais Généraux*	(18)	(1 437 756)	(1 351 909)
Amortissement et Provisions	(19)	(552 987)	(704 796)
<b>Total Autres Charges &amp; Produits</b>		<b>(5 171 512)</b>	<b>(5 187 682)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 367 098</b>	<b>4 289 571</b>
<b>Autres Gains Exceptionnels**</b>			<b>(667 976)</b>
<b>Autres Pertes Exceptionnelles***</b>			<b>351 697</b>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>5 367 098</b>	<b>3 973 292</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	(20)	(1 145 178)	(898 555)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>4 221 920</b>	<b>3 074 737</b>
<b>Eléments Extraordinaires</b>	(21)	<b>(163 596)</b>	<b>(336 923)</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>4 058 324</b>	<b>2 737 815</b>

\*Données retraitées pour les besoins de la comptabilité

\*\* Charge Liée au Règlement du Dossier Fiscal

\*\*\* Reprise Sur Provision Pour Risque Fiscal

✓ Note explicative de l'état des flux de trésorerie : le montant figurant au niveau de la rubrique «Dividendes et autres distributions », colonne du 31/12/2017 qui s'élève à (891 796 DT) ne correspond pas à celui figurant au niveau du tableau de mouvements des capitaux propres pour une valeur de (900 000 DT) :

Le montant figurant au niveau du tableau de mouvements des capitaux propres pour une valeur de (900 000 DT) est relatif aux dividendes 2016 distribués en 2017 en brut alors que le montant figurant au niveau de la rubrique « Dividendes et autres distributions » de l'état de flux de trésorerie, colonne 31/12/2017 qui s'élève à (891 796 DT) correspond aux dividendes 2016 distribués en 2017 net de retenue à la source de 5% sur les dividendes des actionnaires physiques.

Dividendes brut	900 000 DT
RAS	8 204 DT
Dividendes nets	891 796 DT

### 4.3.7. Engagements financiers au 31/12/2017

(En mDT)

I- ENGAGEMENTS FINANCIERS						
Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval						
* Autres garanties						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Garanties au profit des adhérents tunisiens	3 633	Assureurs				
e) Garanties au profit des correspondants étrangers – affacturage import	4 459	Factor étranger				
f) Garanties au profit des correspondants étrangers – affacturage export	1 472	Factor étranger				
g) Abandon de créances						
<b>Total</b>	<b>9 564</b>					
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval						
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles	6 509					
* Hypothèques	6 366	Adhérents				
* Nantissements (effets)	143	Adhérents (Bons de caisse)				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Garanties reçues des correspondants étrangers affacturage export	3 038	Factor étranger				
e) Garanties reçues des correspondants étrangers affacturage import	6 050	Factor étranger				
f) Garanties reçues des Assureurs affacturage sans recours	4 140	Assureurs				
g) Abandon de créances						
g) Cautions bancaires sur dossier clientèle						
<b>Total</b>	<b>19 737</b>					
<b>2- Engagements réciproques</b>						
* Emprunts obtenus non encore encaissés						
* Opération de portage						
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
* Etc						
<b>Total</b>						
<b>II- DETTES GARANTIES PAR DES SURETES</b>						
Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie				Provisions
* Emprunts obligataires						
* Emprunts d'investissement						
* Emprunts courants de gestion						
* Autres						

#### 4.3.8. Encours des crédits contractés par Union de Factoring au 31/12/2017

##### Encours des emprunts obligataires émis par Union de Factoring au 31/12/2017

(en DT)

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Solde au 31/12/2017 (en Dinars)
"UNIFACTOR 2013" - 5 ans - Taux: 7%	14 520 000	BB	14/10/2013	14-oct	4 000 000
"UNIFACTOR 2013" - 5 ans - Taux: TMM+2%	5 480 000				
"UNIFACTOR 2015" - 5 ans - Taux: 7,45%	7 940 000	BB	25/02/2016	25-févr	14 264 000
"UNIFACTOR 2015" - 5 ans - Taux: TMM+2,5%	9 890 000				
<b>Total</b>					<b>18 264 000</b>

##### Les crédits à moyen terme au 31/12/2017

Néant

##### Les crédits à court terme au 31/12/2017

- Certificats de Dépôts

(En mDT)	31/12/2017
ATD	16 550
placement obligataire sicav	3 000
SICAV TANIT	2 000
SICAV BH OBLIGATAIRE	5 000
AXIS CAPITAL GESTION	1 000
<b>Total</b>	<b>27 550</b>

- Crédit à court terme

(En mDT)	31/12/2017
BH MOINS UN AN	12 000
BH Mobilisation de creances	1 967
Amen Bank Mobilisation de creances	3 986
Escompte	2 203
Cheques a l'encaissement	2 517
<b>Total</b>	<b>22 673</b>

- Découvert bancaire

(En mDT)	31/12/2017
BNA Siege	8 643
Amen Bank siège	5 935
AMEN BANK Ag CUN	44
DEPENSES	
ATB Ag saadi	10 578
BANQUE DE L'HABITAT CUN	1 309
<b>Total découvert bancaire</b>	<b>26 508</b>

#### 4.3.9. Structure des souscripteurs par catégorie à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2015 »

	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en Dinars		Pourcentage
			Souscrit à TF	Souscrit à TV	
SICAV	12	91 550	4 685 000	4 470 000	51,35%
FCP	6	14 950	275 000	1 220 000	8,38%
Assurances	5	29 800	1 780 000	1 200 000	16,71%
Banques	2	42 000	1 200 000	3 000 000	23,56%
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>178 300</b>	<b>7 940 000</b>	<b>9 890 000</b>	<b>100,00%</b>

#### 4.3.10. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

En DT	2017	2016	2015		2017	2016	2015		2017	2016	2015
Commissions d'Affacturage	5 444 959	5 021 673	4 522 995								
Produits Financiers de Mobilisation	10 942 832	9 545 802	9 166 233	Charges Financières nettes	6 061 613	5 124 797	4 959 830				
Autres Produits Financiers de Placement	277 736	110 149	185 874								
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>16 665 527</b>	<b>14 677 624</b>	<b>13 875 102</b>	<b>Total des charges financières nettes</b>	<b>6 061 613</b>	<b>5 124 797</b>	<b>4 959 830</b>	<b>Marge commerciale Brute (PNA)</b>	<b>10 603 914</b>	<b>9 552 827</b>	<b>8 915 272</b>
Marge commerciale Brute (PNA)	10 603 914	9 552 827	8 915 272	Frais de Personnel	3 186 629	2 882 582*	2 563 253				
Autres produits d'exploitation	2 103	34 286	41 160	Frais Généraux	1 437 756	1 351 909*	1 309 662				
<b>Sous total</b>	<b>10 606 017</b>	<b>9 587 113</b>	<b>8 956 432</b>	<b>Sous total</b>	<b>4 624 385</b>	<b>4 234 491</b>	<b>3 872 916</b>	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>5 981 632</b>	<b>5 352 622</b>	<b>5 083 516</b>
Excédent Brut d'Exploitation	5 981 632	5 352 622	5 083 516	Dotations aux provisions comptes affacturage	608 056	833 182	889 046				
Reprises sur provisions comptes affacturage	611 813	550 500	185 450	Dotations d'amortissement et provisions	618 290	780 369	304 412				
				Impôt sur les bénéfices	1 145 178	898 555	852 475				
<b>Sous total</b>	<b>6 593 445</b>	<b>5 903 122</b>	<b>5 268 966</b>	<b>Sous total</b>	<b>2 371 524</b>	<b>2 512 106</b>	<b>2 045 933</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>4 221 921</b>	<b>3 391 016</b>	<b>3 223 033</b>
				Eléments Extraordinaires	163 596	653 201	0				
<b>Total</b>	<b>6 593 445</b>	<b>5 903 122</b>	<b>5 268 966</b>	<b>Total</b>	<b>2 535 120</b>	<b>3 165 307</b>	<b>2 045 933</b>	<b>Résultat net</b>	<b>4 058 325</b>	<b>2 737 815</b>	<b>3 223 033</b>

\* Données Retraités pour les besoins de comparabilité.

#### 4.3.11. Tableau de mouvement des capitaux propres

En DT	Capital social	Réserve légale	Réserve Fonds Social	Réserves Réinvestissement Exonéré	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total capitaux propres
<b>Solde de clôture 31/12/2014</b>	<b>15 000 000</b>	<b>489 973</b>	<b>52 700</b>	<b>2 750 000</b>	<b>642 658</b>	<b>2 910 861</b>	<b>21 846 193</b>
Affectation du résultat 2014 (AGO du 22/05/2015)		177 676	40 000	1 570 000	73 185	(1 860 861)	
Utilisation Réserves Fonds Social			(42 540)				(42 540)
Distribution de Dividendes						(1 050 000)	(1 050 000)
Modifications comptables							
Résultat au 31 Décembre 2015						3 223 033	3 223 033
<b>Solde de clôture 31/12/2015</b>	<b>15 000 000</b>	<b>667 649</b>	<b>50 160</b>	<b>4 320 000</b>	<b>715 843</b>	<b>3 223 033</b>	<b>23 976 686</b>
Affectation du résultat 2015 (AGO du 27/05/2016)		196 944	40 000	1 830 000	(343 911)	(1 723 033)	
Utilisation Réserves Fonds Social			(46 302)				(46 302)
Distribution de Dividendes						(1 500 000)	(1 500 000)
Résultat au 31 Décembre 2016						2 737 815	2 737 815
<b>Solde de clôture année 2016</b>	<b>15 000 000</b>	<b>864 593</b>	<b>43 858</b>	<b>6 150 000</b>	<b>371 932</b>	<b>2 737 815</b>	<b>25 168 199</b>
Affectation du Résultat 2016 (AGO du 22/06/2017)		155 487	40 000	1 925 000	(282 672)	(1 837 815)	-
Utilisation Réserves Fonds Social			(49 925)				(49 925)
Distribution de Dividendes						(900 000)	(900 000)
Résultat au 31 Décembre 2017						4 058 325	4 058 325
<b>Solde de clôture année 2017</b>	<b>15 000 000</b>	<b>1 020 080</b>	<b>33 933</b>	<b>8 075 000</b>	<b>89 260</b>	<b>4 058 325</b>	<b>28 276 599</b>

#### 4.3.12. Affectation des résultats des trois derniers exercices

En DT	2017	2016	2015
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4 058 325</b>	<b>2 737 815</b>	<b>3 223 033</b>
Report à nouveau	89 260	371 932	715 843
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>4 147 585</b>	<b>3 109 747</b>	<b>3 938 876</b>
Réserves légales	207 379	155 487	196 944
<b>1er Reliquat</b>	<b>3 940 205</b>	<b>2 954 260</b>	<b>3 741 932</b>
Réserves pour réinvestissements exonérés	2 450 000	1 925 000	1 830 000
<b>2ème Reliquat</b>	<b>1 490 205</b>	<b>1 029 260</b>	<b>1 911 932</b>
Réserves pour Fonds social	40 000	40 000	40 000
Dividendes	1 350 000	900 000	1 500 000
<b>Report à nouveau</b>	<b>100 205</b>	<b>89 260</b>	<b>371 932</b>

#### 4.3.13. Evolution des produits nets d'affacturage et des résultats d'exploitation

En DT	2017	2016	2015
Produits nets d'affacturage	10 603 914	9 552 827	8 915 272
Résultat d'exploitation	5 367 099	4 289 571	4 075 508
Capital social	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Produit net d'affacturage par action	3,535	3,184	2,972
Résultat d'exploitation par action	1,789	1,430	1,359

#### 4.3.14. Evolution du résultat net

En DT	2017	2016	2015
Résultat avant impôt	5 367 099	4 289 571	4 075 508
Résultat net de l'exercice	4 058 325	2 737 815	3 223 033
Capital social	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Valeur nominale	5	5	5
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Résultat par action avant impôt	1,789	1,430	1,359
Résultat par action net d'impôt	1,353	0,913	1,074
Résultat avant impôt/Capital social	35,78%	28,60%	27,17%
Résultat net de l'exercice/ Capital social	27,06%	18,25%	21,49%

#### 4.3.15. Evolution des dividendes

	2017	2016	2015
Capital Social (en DT)	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Dividende global (en DT)	1 350 000	900 000	1 500 000
Dividende par action (en DT)	0,450	0,300	0,500
Taux de dividende en % de la valeur nominale	9%	6%	10%

#### 4.3.16. Evolution de la marge brute d'autofinancement

En DT	2017	2016	2015
Résultat net	4 058 325	2 737 815	3 223 033
Dotation nette aux amortissements et provisions	618 290	780 369	304 412
Dotation aux provisions aux comptes d'affacturage	608 056	833 182	889 046
Reprises sur provisions aux comptes d'affacturage	611 813	550 500	185 450
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>4 672 858</b>	<b>3 800 866</b>	<b>4 231 041</b>

### 4.3.17. Indicateurs de gestion et Ratios

#### Indicateurs de gestion

En DT	2017	2016	2015
Actifs non courants	11 311 313	8 825 268	7 190 578
Actifs courants	162 389 663	147 769 119	129 972 363
Liquidités et équivalents de liquidités	135 939	115 283	632 337
Passifs non courants	38 273 777	45 544 140	38 512 773
Passifs courants	107 150 602	85 882 049	74 673 482
Total des passifs	145 424 379	131 426 189	113 186 255
Capitaux propres avant résultat	24 218 273	22 430 384	20 753 652
Capitaux propres avant affectation du résultat	28 276 598	25 168 199	23 976 686
Concours bancaires et autres passifs	85 251 913	60 487 572	60 272 648
Total bilan	173 700 977	156 594 388	137 162 941
Dotations aux amortissements et provisions (hors provisions aux comptes d'affacturage)	618 290	780 369	304 412
Charges de personnel	3 186 629	2 882 582*	2 563 253
Frais généraux	1 437 756	1 351 909*	1 309 662
Frais d'exploitation (Frais de personnel + Frais généraux + Amort. & Prov)	5 242 675	5 014 860	4 177 328
Charges financières nettes	6 061 613	5 124 797	4 959 830
Résultat d'exploitation	5 367 099	4 289 571	4 075 508
Résultat net	4 058 325	2 737 815	3 223 033

\* Données Retraités pour les besoins de comparabilité.

#### Indicateurs propres aux sociétés de factoring

En DT	2017	2016	2015
Produits nets d'affacturage	10 603 914	9 552 827	8 915 272
Dotations aux provisions de comptes affacturage	608 056	833 182	889 046
Créances classées (classes 2 à 4)	17 075 000	15 969 665	15 612 462
Couverture (Total provisions + agios réservés)	14 027 429	14 083 786	13 868 180
Encours de financement	146 298 000	131 486 883	117 899 251

## Ratios

	2017	2016	2015
<b><u>Ratios de structure</u></b>			
Actifs non courants / Total bilan	6,5%	5,6%	5,2%
Actifs courants / Total bilan	93,5%	94,4%	94,8%
Capitaux propres avant résultat / Total bilan	13,9%	14,3%	15,1%
Passifs non courants / Total bilan	22,0%	29,1%	28,1%
Passifs courants / Total bilan	61,7%	54,8%	54,4%
Total des passifs / Total bilan	83,7%	83,9%	82,5%
Liquidités et équivalents de liquidité / Concours bancaires et autres passifs	0,2%	0,2%	1,0%
<b><u>Ratios de gestion</u></b>			
Résultat d'exploitation / Produits nets d'affacturage	50,6%	44,9%	45,7%
Charges de personnel / Produits nets d'affacturage	30,1%	30,2%	28,8%
Frais généraux / Produits nets d'affacturage	13,6%	14,2%	14,7%
Coefficient d'exploitation (Charge de personnel + Dotation aux amortissements et provisions + Autres charges d'exploitation / Produits nets d'affacturage)	49,4%	52,5%	46,9%
Coefficient d'exploitation* (Charge de personnel + Autres charges d'exploitation / Produits nets d'affacturage)	43,6%	44,3%	43,4%
<b><u>Ratios de rentabilité</u></b>			
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat)	16,8%	12,2%	15,5%
ROA (Résultat net/total bilan)	2,3%	1,7%	2,3%
Résultat net / produits nets d'affacturage	38,3%	28,7%	36,2%
Produits nets d'affacturage/total bilan	6,1%	6,1%	6,5%
<b><u>Ratios propres aux sociétés de factoring</u></b>			
Produits nets d'affacturage / Capitaux propres avant affectation du résultat	37,5%	38,0%	37,2%
Couverture / Créances douteuses (classées 2,3 et 4)	82,2%	88,2%	88,8%
Créances classées (2,3 et 4) / Encours total	11,7%	12,1%	13,2%

(\*) Pour les besoins de comparabilité avec le chapitre 6, le coefficient d'exploitation a été calculé en divisant les charges d'exploitation (hors amortissements et provisions) par les Produits nets d'affacturage.

## CHAPITRE 5. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

### 5.1. Conseil d'Administration

#### 5.1.1. Membres des organes d'administration

Membre <sup>(1)</sup>	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Abdelwahed GOUIDER <sup>(2)</sup>	Président	Lui-même	2018	Tunis
B N A	Membre	M. Mongi HIDRI	2016-2018	Tunis
A T L	Membre	M. Kamel HABIBI <sup>(3)</sup>	2016-2018	Tunis
Amen Bank	Membre	Mme Nour El Houda BEN CHEIKH	2016-2018	Tunis
Carte Assurances	Membre	M. Tarek K'THIRI	2016-2018	Tunis
A T B	Membre	M. Sayeh DHAOU <sup>(4)</sup>	2016-2018	Tunis
STE ASIRAQ	Membre	M. Hédi ZERZERI	2016-2018	Tunis
SPDIT SICAF	Membre	M. Med Ali BAKIR	2016-2018	Tunis
Société Tunisienne d'Equipeement	Membre	M. Mohamed Sadok DRISS	2016-2018	Tunis
M. Fadhel BEN OTHMANE	Membre	Lui-même (Membre indépendant)	2016-2018	Tunis
M. Mohamed BEN ZOUBIR	Membre	Lui-même (Membre indépendant)	2016-2018	Tunis

<sup>(1)</sup> Nommés par l'AGO du 24/05/2013 et renouvelés par l'AGO du 27/05/2016

<sup>(2)</sup> Nommé par le CA du 08/03/2018 et approuvé par l'AGO du 20/04/2018 en remplacement de M. Imededdine CHERIF démissionnaire et ce, pour un mandat allant jusqu'à l'AGO qui statuera sur les EF de l'exercice 2018.

<sup>(3)</sup> En remplacement de M. Foued BORZELI (CA du 03/06/2016)

<sup>(4)</sup> Il est à préciser que M. Sayeh DHAOU a été nommé par l'AGO du 27/05/2016 en tant qu'administrateur mandaté par l'ATB pour une durée de 3 ans qui s'achèvera à la date de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018. Toutefois, lors de la réunion du CA du 08/03/2018, il a présenté sa démission du poste administrateur mandaté par l'ATB. Par ailleurs, il a été nommé représentant permanent de l'ATB (lettre de nomination du 6/03/2018).

L'article 15 des statuts prévoit que «Des conseillers peuvent être désignés auprès du Conseil d'Administration en raison de leur compétence. Le Conseil d'Administration désigne les Conseillers. Ces nominations seront soumises à l'approbation de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale. Les conseillers sont désignés pour une période de trois (3) ans, leur mandat pourra être renouvelé une ou plusieurs fois. Ils participent aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultatives et peuvent être chargés de toutes missions dans l'intérêt de la société».

La société n'a pas nommé de conseillers actuellement.

#### 5.1.2. Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat/date d'entrée en fonction	Adresse
M. Abdelwahed GOUIDER	Président du Conseil d'administration	20/04/2018	Tunis
M. Imededdine CHERIF	Directeur Général**	15/05/2009*	Tunis

\* Mandat renouvelé par le CA du 27/05/2016

\*\* Il est à préciser que dans le cadre de la mise en conformité avec les dispositions de la nouvelle loi bancaire n° 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers, l'AGE tenue en date du 06/12/2017 a décidé d'adopter des modifications statutaires notamment en ce qui concerne la dissociation entre les fonctions de Président de Conseil d'Administration et celles de Directeur Général. A cet effet, lors de la réunion du CA en date du 08/03/2018, il a été décidé de nommer M. Abdelwahed GOUIDER en tant que Président du Conseil et M. Imededdine CHERIF en tant que Directeur Général. L'AGO du 20/04/2018 a approuvé la nomination de M. Abdelwahed GOUIDER en remplacement de M. Imededdine CHERIF démissionnaire et ce, pour un mandat allant jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice 2018.

Il est à signaler que M. Imededdine CHERIF est le Président du Comité Exécutif de Crédit et Messieurs Mongi HIDRI, Kamel HABIBI, Sayeh DHAOU et Hédi ZERZERI sont membres de ce comité.

De même, M. Fadhel BEN OTHMANE est le Président du Comité Permanent d'Audit Interne et Messieurs Tarek K'THIRI et Mohamed Ali BAKIR sont membres de ce comité.

Aussi, M. Mohamed BEN ZOUBIR est le Président du Comité des Risques et Mme Nour El Houda BEN CHEIKH et M. Mohamed Sadok DRISS sont membres de ce comité.

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, le Conseil d'Administration du 08/03/2018 a décidé l'instauration du Comité de nomination et de rémunération composée des membres suivants : M. Mohamed Sadok DRISS, M. Tarek K'THIRI et M. Hédi ZERZERI.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la société.

### 5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membre	Activités exercées en dehors de la société durant les 3 dernières années
M. Abdelwahed GOUIDER	Directeur Général Adjoint de l'ATB
M. Imededdine CHERIF	Néant
M. Sayeh DHAOU	Directeur Central des Affaires Juridiques et du Recouvrement à l'ATB
M. Fadhel BEN OTHMANE	Néant
M. Mohamed BEN ZOUBIR	Néant

### 5.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Abdelwahed GOUIDER	Vice-président du CA de l'ATL Président du CA de la SARI Président du CA de la CODIS
M. Fadhel BEN OTHMANE	Néant
M. Mohamed BEN ZOUBIR	Néant

### 5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
B N A	M. Mongi HIDRI	Directeur du recouvrement
A T L	M. Kamel HABIBI	Directeur des Engagements
Amen Bank	Mme Nour El Houda BEN CHEIKH	Directeur
Carte Assurances	M. Tarek K'THIRI	Chef de département Comptabilité
A T B	M. Sayeh DHAOU	Directeur Central des Affaires Juridiques et du Recouvrement à l'ATB
SPDIT SICAF	M. Med Ali BAKIR	Président Directeur Général
Société Tunisienne d'Equipeement	M. Mohamed Sadok DRISS	Gérant
STE ASIRAQ	M. Hédi ZERZERI	Directeur

## 5.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2017

### 5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009, et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012, du 05 Mars 2014, et du 6 Mars 2015. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel net de 104.145 Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 Dinars par an et d'une indemnité de départ net de 100 000 Dinars en cas de non faute grave.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'AGO en date du 22 Juin 2017, pour un montant de 10.000 Dinars net par administrateur.
- La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit, les membres du comité de crédit et les membres du Comité des risques a été fixée par l'AGO réunie en date du 22 Juin 2017, sur proposition du conseil et a été fixée pour un montant de 10.000 Dinars net pour chaque membre.

- Les obligations et engagements d'Union de Factoring envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se présentent comme suit (en dinars) :

Désignation	PDG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	344 758	165 455	300 000	300 000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
<b>Total</b>	<b>344 758</b>	<b>265 455</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>

### 5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

### 5.2.3. Dividendes et autres rémunérations distribués par Union de Factoring en faveur des organes d'administration et de direction

Les dividendes distribués par Union de Factoring aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à :

Membre	Montant Brut
Jetons de Présence	180 000
Rémunérations des comités	180 000
Dividendes	1 350 000
<b>Total</b>	<b>1 710 000</b>

### 5.3. Contrôle

Commissaires aux comptes*	Adresses	Mandat
<b>Générale d'Audit &amp; Conseil</b> , membre de CPA International, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Chiheb GHANMI	9, Place Ibn Hafs, Mutuelle Ville 1002 - Tunis	2016-2018
<b>CMC-DFK International</b> , Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Cherif BEN ZINA.	2, Rue 7299 El Menzah 9A 1013 - Tunis	2016-2018

\*Nommé par l'AGO du 24/05/2013 et renouvelé par l'AGO du 27/05/2016

### 5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil et/ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

- L'AMEN BANK a procédé en date du 13 Décembre 2017 à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 3 000 000 Dinars soit au total une ligne de crédit de 14 000 000 Dinars et qui se détaille ainsi :
  - ✓ Crédit non mobilisable pour un montant de 6 000 000 Dinars
  - ✓ Crédit mobilisable pour un montant de 8 000 000 Dinars.
- L'ATB a procédé en date du 10 Octobre 2017 à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 4 000 000 pour le porter à 8 000 000 Dinars.
- La BNA a procédé en date du 18 Janvier 2017 à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 2 000 000 pour le porter à 6 000 000 Dinars.
- UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent : Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civil, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'Import. La prime payée au titre de l'année 2017, toutes branches confondues s'élève à 192.482 Dinars.

## CHAPITRE 6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

### 6.1. Evolution récente et Orientations stratégiques

#### 6.1.1. Evolution récente

UNIFACTOR affiche au terme du premier semestre 2018, une progression de 14% de ses achats des factures à 250 559 mDT contre 219 605 mDT à la même période de l'année précédente.

L'encours des factures totalise 174 223 mDT au 30/06/2018 contre 162 220 mDT à la même période de l'année 2017 soit une évolution de 7%.

Au 30/06/2018, les produits nets d'affacturage s'élève à 5 563 mDT contre 5 171 mDT au 30/06/2017 soit une progression de 8%.

#### 6.1.2. Orientations stratégiques

Afin de rester dans une dynamique de développement, la société prévoit la réalisation d'un taux d'évolution annuel moyen du volume des factures achetées (volume d'affaires) de 10% le long des années 2018 et 2019, un taux de 12% pour les années 2020 et 2021 et un taux de 15% pour l'année 2022.

Exercices	2017r	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
Evolution du volume d'affaires	11%	10%	10%	12%	12%	15%

*r : réalisé / p: prévisionnel*

Cette projection se fonde sur les points suivants :

- La consolidation de l'évolution de la part de marché qui nécessite inéluctablement :
  - ✓ une présence accrue sur le terrain,
  - ✓ le développement des branches d'affacturage international et d'affacturage sans recours,
  - ✓ la fidélisation des clients à travers l'amélioration de la qualité des services rendus et ce, par la mise en place du "**factoring à distance**".
- Le lancement des actions de communications et de relations publiques afin de soutenir le développement escompté.
- La dynamisation de la synergie avec les partenaires bancaires à travers des accords de partenariats clairs dans le cadre des relations d'affaires.
- L'amélioration en continue du processus de gestion du risque de contrepartie.
- L'amélioration du coefficient d'exploitation comme suit :

Exercices	2017	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
Coefficient d'exploitation	44%	45%	44%	43%	42%	41%

*Coefficient d'exploitation = (Charge de personnel + Autres charges d'exploitation)/Produits nets d'affacturage.*

- L'implémentation en 2018, des ERP.
- L'optimisation et la diversification des ressources par le biais :
  - ✓ des ressources stables à moyen terme (Emprunts obligataires),
  - ✓ des ressources à court terme (Crédits non mobilisable, Certificats de dépôts..).

## 6.2. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la société UNIFACTOR pour la période « 2018 – 2022 » ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2017, certifiés et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/04/2018.

Les prévisions et les hypothèses sous-jacentes de la période 2018-2022 ont été arrêtées par le Conseil d'Administration du 24/07/2018.

**La société s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.**  
**L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.**

### 6.2.1. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions « 2015-2019 » par rapport aux informations prévisionnelles « 2018-2022 »

#### → *Le volume des achats*

(En mD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volume des achats (prévision initiale)	517 098	594 662	683 861			
Volume des achats (réalisé ou mis à jour)	454 000	500 000	550 000	616 000	689 920	793 408
<b>Ecart en %</b>	<b>-12,2%</b>	<b>-15,9%</b>	<b>-19,6%</b>			
<b>Commentaire</b>	Le volume des factures achetées a affiché une régression de 12,2% par rapport aux objectifs prévus. Cet objectif a été révisé vers la baisse vu le climat d'affaires qui prévaut dans le pays		Compte tenu du climat d'affaires qui prévaut dans le pays, le taux d'évolution a été révisé à la baisse en prévoyant un taux de 10% au lieu de 15% initialement prévu.			

#### → *La commission d'Affacturage*

(En mD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Commission d'Affacturage (prévision initiale)	5 947	6 839	7 864			
Commission d'Affacturage (réalisée ou mise à jour)	5 445	6 131	6 744	7 554	8 460	9 729
<b>Ecart en %</b>	<b>-8,4%</b>	<b>-10,3%</b>	<b>-14,2%</b>			
<b>Commentaire</b>	Les réalisations sont inférieures aux prévisions suite à la révision vers la baisse des objectifs et ce malgré l'application d'un taux de commissionnement de l'ordre de 1,20% contre 1,15% prévu.		Le niveau de la commission d'affacturage a enregistré une baisse impactée essentiellement par la révision à la baisse du niveau d'activité.			

#### → *Commission de Financement*

(En mD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Commission de Financement (prévision initiale)	12 515	14 392	16 551			
Commission de Financement (réalisée ou mise à jour)	10 943	12 277	13 726	15 323	17 162	19 641
<b>Ecart en %</b>	<b>-12,6%</b>	<b>-14,7%</b>	<b>-17,1%</b>			
<b>Commentaire</b>	Le décalage entre les réalisations et les prévisions s'explique par l'augmentation de financement par BAO (Billets à ordre) sur lesquels on n'encaisse pas une commission de financement.		Les nouvelles prévisions sont impactées doublement par l'effet du montant à financer suite à la révision vers la baisse du taux d'évolution et la distinction entre le financement par BAO et autres mode de financement.			

→ *Les charges financières nettes*

(En mDT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges financières nettes (prévision initiale)	7 254	8 515	9 874			
Charges financières nettes (réalisées ou mises à jour)	6 062	7 818	8 558	9 510	10 552	11 982
<b>Ecart en %</b>	<b>-16,4%</b>	<b>-8,2%</b>	<b>-13,3%</b>			
<b>Commentaire</b>	La variation négative au niveau des charges financières s'explique par la diminution des montants financés et ce, suite à l'augmentation des financements par des BAO, d'une part et la non réalisation des emprunts obligataires déjà budgétisés, d'autres part.		Un réajustement à la baisse a été opéré suite à la renonciation à la réalisation des emprunts obligataires prévus ainsi que la révision à la baisse au niveau des besoins en financement engendrée par l'émission des BAO. De plus, l'augmentation du TMM a impacté le niveau des charges financières malgré la baisse prévue du volume d'affaires.			

→ *Le Coefficient d'exploitation*

(En mDT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coefficient d'exploitation (prévision initiale)	45%	45%	45%			
Coefficient d'exploitation (réalisé ou mis à jour)	44%	45%	44%	43%	42%	41%
<b>Ecart en %</b>	<b>-1%</b>	<b>0%</b>	<b>-1%</b>			
<b>Commentaire</b>	Une légère diminution du coefficient d'exploitation de 1% renseigne sur la corrélation entre les charges et le produit net d'affacturage.		La politique menée à ce jour est celle de la maîtrise des charges. L'objectif étant de stabiliser le coefficient d'exploitation et son amélioration reste un objectif important pour les années à venir.			

→ *Les Provisions Nettes*

(En mDT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Provisions Nettes (prévision initiale)	274	37	105			
Provisions Nettes (réalisées ou mises à jour)	4	-202	-365	-386	-915	-918
<b>Ecart en %</b>	<b>-98,5%</b>	<b>-647,5%</b>	<b>-446,6%</b>			
<b>Commentaire</b>	La variation négative des provisions nettes de -98.5% s'explique par l'effort de recouvrement réalisé sur l'ancien stock		Les prévisions ont été actualisées en fonction de l'avancement des dossiers en contentieux et en fonction du coût du risque actualisé			

→ *Le Résultat d'exploitation*

(En mDT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat d'exploitation (prévision initiale)	5 834	6 777	8 175			
Résultat d'exploitation (réalisé ou mis à jour)	5 367	5 290	5 902	6 806	7 598	9 157
<b>Ecart en %</b>	<b>-8,0%</b>	<b>-21,9%</b>	<b>-27,8%</b>			
<b>Commentaire</b>	Malgré la diminution du volume d'activité de 12,2%, le résultat d'exploitation n'a diminué que de 8%.		L'écart enregistré au niveau des prévisions 2017-2019 trouve son explication dans la révision du taux d'évolution de l'activité			

### 6.2.2. Analyse des performances réalisées au 30/06/2018 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2018

La confrontation des réalisations du premier semestre de l'exercice 2018 reflétées par les indicateurs d'activités arrêtés au 30/06/2018 avec les prévisions établies pour l'année 2018 publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En mDT	Indicateurs d'activité au 30/06/2018	Prévisions de l'année 2018	Pourcentage de réalisation
Volume des factures achetées	250 559	500 000	50,1%
Commissions d'affacturage (1)	2 968	6 131	48,4%
Commissions de financement (2)	6 501	12 277	53,0%
Revenus d'affacturage ((1)+(2))	9 469	18 409	51,4%
Produits Nets d'affacturage	5 563	10 971	50,7%
Total charges d'exploitation	2 817	5 682	49,6%

Comme l'indique le tableau ci-dessus, UNIFACTOR demeure en ligne avec ses prévisions relatives à l'exercice 2018 et ce, au niveau du volume des factures achetées avec un taux de réalisation de 50,1%, des revenus d'affacturage avec un taux de réalisation de 51,4% et des produits nets d'affacturage avec un taux de réalisation de 50,7% pour le premier semestre de l'année.

### 6.2.3. Hypothèses de prévisions retenues

Désignations	2018	2019	2020	2021	2022	Observations
<b>Facture</b>						
Evolution	10%	10%	12%	12%	15%	
Achat Annuelle	500 000	550 000	616 000	689 920	793 408	
Délai moyen d'une facture en jours	110	110	110	110	110	
<b>Commission d'Affacturage</b>						
Avec Recours	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%	Montant des remises
<b>Achat des Factures</b>						
Achat de Facture	100%	100%	100%	100%	100%	Montant des remises
<b>Financement</b>						
Fonds de Garantie	17,0%	17,0%	17,0%	17,0%	17,0%	Encours moyen des factures Hors Contentieux
Financement des factures	85%	85%	85%	85%	85%	Montant Facture
Marge de Financement	3,75%	3,75%	3,75%	3,75%	3,75%	Montant des remises financées
Financement des factures / BAO	15%	15%	15%	15%	15%	Montant Facture
Commission BAO	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	Montant des remises financées
Delai Moyen BAO	90	90	90	90	90	En jour
<b>Trésorerie</b>						
Marge de refinancement (TMM+ Mge)	1,90%	1,90%	1,90%	1,90%	1,90%	Déficit de trésorerie
Diverses Commissions Financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	Total des charges financières
<b>Emprunt Obligataire</b>						
<b>Emission</b>						
Tranche Fixe	0%	0%	0%	0%	0%	
Tranche Variable	100%	100%	100%	100%	100%	
<b>Taux</b>						
Tranche Fixe	8,45%	8,45%	8,45%	8,45%	8,45%	
Tranche Variable (TMM+ Mge)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	TMM 2017-12 = 5,53%. - TMM 2018-03 = 6,04%
<b>Recouvrement</b>						
Taux de recouvrement Net	99,65%	99,65%	99,65%	99,65%	99,65%	Montants recouverts
Créances impayées	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	Montants recouverts
Impayés du Mois (M)	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	Montants recouverts
Recouvrement Mois Précédent	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	60% 1° Mois; 40% 2° Mois
<b>Charges Opératoires</b>						
Coefficient d'Exploitation	45,00%	44,00%	43,00%	42,00%	41,00%	Base : PNA
<b>Investissement</b>						
Immobilisation	500	300	300	300	300	
Système d'information		-	-	-	-	
<b>Taux Amort Moyen</b>						
	10%	10%	10%	10%	10%	
<b>Dividendes</b>						
Taux	10%	10%	10%	10%	10%	
Montant	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	

## 6.2.4. Projections financières

### a. Les produits

#### - Commissions de services

Les taux moyens des commissions de service sont comme suit :

- commission d'affacturage est estimée à 1,2% du montant des factures achetées,
- commission de signature de Billets à Ordre est de 0,7% l'an calculé sur la base des montants de BAO émis pour une durée moyenne de 90 jours.

(En mDT)

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TCAM 2022/2017
<b>Volume des factures Achetées</b>	<b>454 000</b>	<b>500 000</b>	<b>550 000</b>	<b>616 000</b>	<b>689 920</b>	<b>793 408</b>	<b>11,8%</b>
Par Chq/Vir = 85%	442 714	425 000	467 500	523 600	586 432	674 397	8,8%
Par BAO = 15%	11 286	75 000	82 500	92 400	103 488	119 011	60,2%
Taux CAF.AR%	1,23%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%	-0,5%
Taux BAO%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,0%
<b>Commissions Services</b>	<b>5 444</b>	<b>6 131</b>	<b>6 744</b>	<b>7 554</b>	<b>8 460</b>	<b>9 729</b>	<b>12,3%</b>
Montant CAF.AR	5 365	6 000	6 600	7 392	8 279	9 521	12,2%
Montant C BAO	79	131	144	162	181	208	21,4%
<b>TVA / CAF = 19%</b>	<b>980</b>	<b>1 165</b>	<b>1 281</b>	<b>1 435</b>	<b>1 607</b>	<b>1 849</b>	<b>13,5%</b>

#### - Les produits financiers de mobilisation

- ✓ Marge de Financement : TMM+3,75
- ✓ Délai de Financement : 110 Jours

Années	2017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	TCAM 2022/2017
<b>Volume des factures Achetées</b>	<b>454 000</b>	<b>500 000</b>	<b>550 000</b>	<b>616 000</b>	<b>689 920</b>	<b>793 408</b>	<b>11,8%</b>
Fonds de Garantie	296	5 513	2 187	4 397	5 007	6 736	86,8%
<b>Montant Financé</b>	<b>432 845</b>	<b>494 487</b>	<b>547 813</b>	<b>611 603</b>	<b>684 913</b>	<b>786 672</b>	<b>12,7%</b>
Produit de Financement	11 801	12 525	13 985	15 663	17 542	20 174	11,3%
<u>Réajustement</u>							
(+)PPA de l'Ex en cours	2 255	2 573	2 830	3 170	3 550	4 082	12,6%
(-)PPA de l'Ex Précédent	3 113	2 325	2 573	2 830	3 170	3 550	2,7%
<b>Produit financier</b>	<b>10 943</b>	<b>12 277</b>	<b>13 726</b>	<b>15 323</b>	<b>17 162</b>	<b>19 641</b>	<b>12,4%</b>

En termes comptables, les revenus d'affacturage se dressent comme suit :

(En mDT)

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TCAM 2022/2017
<b>Commission de Services</b>	<b>5 445</b>	<b>6 131</b>	<b>6 744</b>	<b>7 554</b>	<b>8 460</b>	<b>9 729</b>	<b>12,3%</b>
<b>Produit financier</b>	<b>10 943</b>	<b>12 277</b>	<b>13 726</b>	<b>15 323</b>	<b>17 162</b>	<b>19 641</b>	<b>12,4%</b>
<b>Revenu d'affacturage</b>	<b>16 388</b>	<b>18 408</b>	<b>20 470</b>	<b>22 877</b>	<b>25 622</b>	<b>29 371</b>	<b>12,4%</b>

- **Les Autres Revenus (Placement)**

Les produits nets relatifs aux réinvestissements exonérés sont calculés sur la base d'un taux qui varie entre 2,5% et 3,5%.

Années	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	(En mDT)
							TCAM 2022/2017
Encours début Exercice	6 495	8 420	10 870	11 680	12 840	14 150	16,9%
Réinvestissement	1 925	2 450	2 230	2 490	2 880	2 490	10,8%
Remboursement	0	0	-1 420	-1 330	-1 570	-1 830	
Encours Nets Fin exercice	8 420	10 870	11 680	12 840	14 150	14 810	13,0%
<b>Produit de Placement</b>	<b>278</b>	<b>380</b>	<b>292</b>	<b>321</b>	<b>354</b>	<b>389</b>	<b>7,0%</b>

**b. Les charges financières**

- **Charges des emprunts Obligataires (En termes Comptables)**

Les charges ont été calculées sur la base d'une émission annuelle d'emprunt obligataire de 20 MDT au taux de TMM+2,5%. Le TMM pris en considération lors de l'établissement des hypothèses correspond au TMM du mois de Mars 2018 qui est de 6,04%.

Emprunts	2017	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p	(En mDT)
UF 2010			-	-	-	-	
UF 2013	496	219	-	-	-	-	
UF 2015	1 084	888	607	295	21	-	
UF2018	-	873	1 557	1 215	864	518	
UF2019	-	-	873	1 562	1 211	864	
UF2020	-	-	-	873	1 557	1 211	
UF2021	-	-	-	-	873	1 557	
UF2022	-	-	-	-	-	873	
<b>Total</b>	<b>1 580</b>	<b>1 980</b>	<b>3 037</b>	<b>3 945</b>	<b>4 526</b>	<b>5 023</b>	

- **Les Charges des Concours Bancaires**

Marge de refinancement = TMM+1,90%

Années	2017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	(En mDT)
							TCAM 2022/2017
Déficit	74 178	69 102	66 136	69 594	77 937	93 301	4,7%
<b>Charges de Financement</b>	<b>4 482</b>	<b>5 838</b>	<b>5 521</b>	<b>5 565</b>	<b>6 026</b>	<b>6 959</b>	<b>9,2%</b>

Ainsi, les charges financières se résument comme suit :

Années	2017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	(En mDT)
							TCAM 2022/2017
Emprunts Obligataires	1 580	1 980	3 037	3 945	4 526	5 023	26,0%
Concours bancaires	4 482	5 838	5 521	5 565	6 026	6 959	9,2%
<b>Total charges financières</b>	<b>6 062</b>	<b>7 818</b>	<b>8 558</b>	<b>9 510</b>	<b>10 552</b>	<b>11 982</b>	<b>14,6%</b>

**c. La marge en intérêts**

Désignation	2017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	(En mDT)
							TCAM 2022/2017
Revenus financiers	11 221	12 658	14 018	15 644	17 516	20 030	12,3%
<i>Produit financier</i>	10 943	12 277	13 726	15 323	17 162	19 641	12,4%
<i>Produit de placement</i>	278	380	292	321	354	389	7,0%
Charges Financières	6 062	7 818	8 558	9 510	10 552	11 982	14,6%
<b>Marges en Intérêts</b>	<b>5 159</b>	<b>4 840</b>	<b>5 460</b>	<b>6 134</b>	<b>6 964</b>	<b>8 048</b>	<b>9,3%</b>

**d. Le produit net d'affacturage**

(En mDT)

	2017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	TCAM 2022/2017
Commissions d'affacturage	5 445	6 131	6 744	7 554	8 460	9 729	12,3%
Marges en intérêts	5 159	4 840	5 460	6 134	6 964	8 048	9,3%
<b>Produits Nets d'Affacturage</b>	<b>10 604</b>	<b>10 971</b>	<b>12 205</b>	<b>13 688</b>	<b>15 424</b>	<b>17 777</b>	<b>10,9%</b>

En termes de proportions, le tableau suivant retrace la composition prévisionnelle du PNA pour les cinq années à venir.

	2017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Commissions d'affacturage	51%	56%	55%	55%	55%	56%
Marges en intérêts	49%	44%	45%	45%	45%	44%
<b>Produits Nets d'Affacturage</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**e. Les provisions sur les créances classées**

L'objectif à l'horizon de l'année 2022 est :

- ✓ d'atteindre un ratio de créances classées inférieur à 10%,
- ✓ de maintenir le taux de couverture des créances classées supérieur à 80%.

Les postes de dotations et des reprises sur provisions se présentent comme suit :

- **Les dotations** : sur la base d'un coût du risque de 0,35% du montant à recouvrer,
- **Les reprises** : selon une cadence annuelle prévisionnelle de recouvrement de 25% pour les trois premières années, 10% pour la 4<sup>ème</sup> année et 15% pour la cinquième année.

(En mDT)

	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	TCAM 2022/2018
Recouvrement annuel (Tombées)	492 028	534 370	595 368	666 813	761 058	11,5%
Impayés du mois (10%)	-49 203	-53 437	-59 537	-66 681	-76 106	11,5%
Recouvrement Imp. Mois Précédent (60% 1 <sup>er</sup> mois et 40% 2 <sup>ème</sup> mois)	43 323	52 150	57 854	64 796	73 756	14,2%
<b>Recouvrement Net des impayées</b>	<b>486 148</b>	<b>533 083</b>	<b>593 685</b>	<b>664 927</b>	<b>758 708</b>	<b>11,8%</b>
Créances Impayées (dotations) 0,35%	-1 702	-1 866	-2 078	-2 327	-2 655	11,8%
Recouvrement Contentieux (reprises)	1 500	1 500	1 692	1 412	1 738	3,7%
<b>Variation : (-) Dotation (+) Reprises</b>	<b>-202</b>	<b>-365</b>	<b>-386</b>	<b>-915</b>	<b>-918</b>	<b>46,1%</b>

**Tableau des créances classées**

(En mDT)

Désignations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TCAM 2022/2017
Créances courantes	174 522	188 576	205 858	228 559	254 467	290 084	10,7%
Fonds de garantie	27 576	33 089	35 276	39 673	44 680	51 416	13,3%
Autres	676	0	0	0	0	0	
<b>Encours Net</b>	<b>146 270</b>	<b>155 487</b>	<b>170 582</b>	<b>188 886</b>	<b>209 787</b>	<b>238 668</b>	<b>10,3%</b>
Montant des créances classées	17 075	17 277	17 642	18 028	18 943	19 861	3,1%
<b>Ratio des créances classées</b>	<b>11,67%</b>	<b>11,11%</b>	<b>10,34%</b>	<b>9,54%</b>	<b>9,03%</b>	<b>8,32%</b>	
Provisions & agios	14 027	14 229	14 594	14 980	15 895	16 813	3,7%
<b>Ratio de couverture</b>	<b>82,15%</b>	<b>82,36%</b>	<b>82,72%</b>	<b>83,09%</b>	<b>83,91%</b>	<b>84,65%</b>	

**f. Les frais généraux**

En optant pour une politique de maîtrise des charges, UNIFACTOR vise l'amélioration de son coefficient d'exploitation comme suit :

Année	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
Coefficient d'exploitation (hors amortissements et provisions)	44%	45%	44%	43%	42%	41%

Pour ce faire, UNIFACTOR a lié le niveau des frais généraux (y compris les charges de personnel) au niveau d'activité en fixant les objectifs à atteindre en matière de coefficient d'exploitation.

Le niveau des frais généraux se dresse comme suit :

Années	(En mDT)						TCAM 2022/2017
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
<b>Produits Nets d'Affacturation</b>	<b>10 604</b>	<b>10 971</b>	<b>12 204</b>	<b>13 688</b>	<b>15 424</b>	<b>17 777</b>	<b>10,9%</b>
Coefficient d'Exploitation (hors amortissement et provisions)	44%	45%	44%	43%	42%	41%	-1,4%
<b>Frais généraux (y compris charges de personnel)</b>	<b>4 622</b>	<b>4 937</b>	<b>5 370</b>	<b>5 886</b>	<b>6 478</b>	<b>7 289</b>	<b>9,5%</b>

### **g. Impôts sur les bénéfices**

La société projette de procéder annuellement à des opérations de réinvestissements rentrant dans le cadre d'une politique de dégrèvement aboutissant au paiement d'un impôt minimum.

Les réinvestissements au titre de l'année N seront réalisés avant le 25 Juin de l'année N+1 (Date limite de dépôt de la déclaration définitive d'impôt).

Le taux d'impôts appliqué est de 35%.

Désignations	(En mDT)						TCAM 2022/2017
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Résultats avant impôt	5 367	5 290	5 902	6 806	7 598	9 157	11,3%
Réinvestissements exonérés	2 450	2 230	2 490	2 880	2 490	3 220	5,6%
<b>Résultats imposables</b>	<b>2 917</b>	<b>3 060</b>	<b>3 412</b>	<b>3 926</b>	<b>5 108</b>	<b>5 937</b>	<b>15,3%</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 145</b>	<b>1 071</b>	<b>1 194</b>	<b>1 374</b>	<b>1 788</b>	<b>2 078</b>	<b>12,7%</b>

### **h. Les investissements**

Le planning des investissements pour les cinq prochaines années se présente comme suit :

Investissements	(En mDT)					Total
	2018	2019	2020	2021	2022	
Immobilisations corporelles et incorporelles	500	300	300	300	300	<b>1 700</b>
Immobilisations financières (Placement FG)	2 450	2 230	2 490	2 880	2 490	<b>12 540</b>

Union de Factoring projette d'effectuer des investissements supplémentaires d'un montant de 500 mDT en 2018 et 300 mDT annuellement à partir de l'année 2019.

L'investissement de l'année 2018 est réservé essentiellement pour la mise à niveau du nouveau système d'informations, l'aménagement du siège de la société après l'acquisition d'un appartement sis au même immeuble qui abrite la Société, le renouvellement du parc informatique et des bureaux.

Quant aux investissements financiers, ils concernent des participations en fonds gérés dans le cadre des réinvestissements exonérés.

### **i. Affacturation & comptes rattachés**

Les opérations d'affacturation consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

L'encours comprend les factures achetées et non encore réglées soit à échoir ou impayées. Les comptes rattachés sont les prévisions pour dépréciation du compte affacturation et les agios réservés découlant de produits des échéances impayées.

Les achats de factures seront financés à concurrence de 85% par des versement immédiat (Chèques ou virements) et 15% par des billets à ordre.

Les impayés sont déterminés en fonction de la cadence mensuelle de recouvrement durant la période 2018-2022. A la fin de période, ils seront provisionnés à 100%.

Hypothèses des recouvrements :

	(En mDT)				
	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Tombés	492 028	534 370	595 368	666 813	761 058
Impayés du mois (10%)	- 49 203	- 53 437	- 59 537	- 66 681	- 76 106
Recouvrement Imp. Mois Précédent	43 323	52 150	57 854	64 796	73 756
Créance Impayées	- 1 702	- 1 866	- 2 078	- 2 327	- 2 655
Recouvrement Contentieux & Impayés	1 500	1 500	1 692	1 412	1 738
<b>Recouvrement</b>	<b>485 946</b>	<b>532 718</b>	<b>593 299</b>	<b>664 012</b>	<b>757 790</b>

	(En mDT)						<i>TCAM</i>
	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	<i>2022/2017</i>
Affacturage	160 369	174 522	188 576	205 858	228 559	254 467	9,7%
Achat	454 000	500 000	550 000	616 000	689 920	793 408	11,8%
Recouvrement	-440 513	-485 946	-532 718	-593 299	-664 012	-757 790	11,5%
<b>Encours Net</b>	<b>174 522</b>	<b>188 576</b>	<b>205 858</b>	<b>228 559</b>	<b>254 467</b>	<b>290 084</b>	<b>10,7%</b>
Provisions	13 873	14 464	14 666	15 031	15 417	16 332	3,3%
Dotations / Provisions		202	365	386	915	918	
Agios	591						
<b>Cumul fin de période</b>	<b>14 464</b>	<b>14 666</b>	<b>15 031</b>	<b>15 417</b>	<b>16 332</b>	<b>17 250</b>	<b>3,6%</b>

*j. Evolution des capitaux propres et répartition des bénéfices*

Pour la période prévisionnelle 2018-2022, la société ne compte pas procéder à des augmentations de capital.

UNIFACTOR projette poursuivre sa politique de distribution de dividendes. Compte tenu de l'actualisation de la rentabilité prévisionnelle, UNIFACTOR prévoit la distribution à ses actionnaires d'un dividende minimum de 10% du nominal à partir de l'année 2018.

	(En mDT)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Dividendes	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
en % du nominal	10%	10%	10%	10%	10%

Le paiement des dividendes s'effectue au plus tard au cours du mois de juillet de l'année N+1.

(En mDT)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Résultats (A-1)	4 058	4 095	4 707	5 432	5 811
Résultats reportes A-1	89	100	1 675	3 659	6 280
<b>Résultat à répartir</b>	<b>4 147</b>	<b>4 194</b>	<b>6 381</b>	<b>9 090</b>	<b>12 091</b>
Réserves Légales	207	210	63	0	0
Réserves FS	40				
R Reinvest Exonerés	2 450	2 230	2 490	2 880	2 490
Denouement R Reinvest Exonerés	0	1 420	1 330	1 570	1 830
<b>Résultat à répartir</b>	<b>1 450</b>	<b>3 175</b>	<b>5 159</b>	<b>7 780</b>	<b>11 431</b>
% Dividendes	9,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Dividendes	1 350	1 500	1 500	1 500	1 500
<b>Report</b>	<b>100</b>	<b>1 675</b>	<b>3 659</b>	<b>6 280</b>	<b>9 931</b>

***k. Ressources d'emprunt***

Les ressources d'emprunts sont constituées de :

- **Concours bancaires** : déterminés en fonction du besoin en trésorerie résultant du décalage entre le financement de l'activité et le recouvrement.

Le concours bancaire est constitué des lignes de crédits non mobilisables, des crédits de gestion et des certificats de dépôt, de l'escompte et de la mobilisation des créances professionnelles.

- **Emprunts obligataires** : une émission prévisionnelle annuellement de 20.000 DT.

Les encours des emprunts obligataires se présentent comme suit :

(En mDT)

Emprunt	2017	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
UF2013	4 000	0	0	0	0	0
UF2015	14 264	10 698	7 132	3 566	0	0
UF2018	0	20 000	16 000	12 000	8 000	4 000
UF2019	0	0	20 000	16 000	12 000	8 000
UF2020	0	0	0	20 000	16 000	12 000
UF2021	0	0	0	0	20 000	16 000
UF2022	0	0	0	0	0	20 000
<b>Total</b>	<b>18 264</b>	<b>30 698</b>	<b>43 132</b>	<b>51 566</b>	<b>56 000</b>	<b>60 000</b>

## 6.3. Etats financiers prévisionnels « 2018-2022 »

### 6.3.1. Bilans prévisionnels

	(En mDT)					
	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
<b>ACTIFS</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>	<b>2 022</b>
<b>Actifs non courants</b>						
Immobilisations Brutes	5 219	5 719	6 019	6 319	6 619	6 919
<i>Moins: Amortissement</i>	-2 516	-3 059	-3 627	-4 237	-4 671	-5 084
<b>Immobilisations Nettes</b>	<b>2 703</b>	<b>2 660</b>	<b>2 392</b>	<b>2 082</b>	<b>1 948</b>	<b>1 835</b>
Immobilisations Financières	8 744	11 170	11 880	12 940	14 150	14 810
<i>Moins: Provisions</i>	-220	-220	-220	-220	-220	-220
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>8 524</b>	<b>10 950</b>	<b>11 660</b>	<b>12 720</b>	<b>13 930</b>	<b>14 590</b>
Autres actifs non courants	84	219	314	369	400	400
<b>Total Actifs non courants</b>	<b>11 311</b>	<b>13 829</b>	<b>14 366</b>	<b>15 171</b>	<b>16 278</b>	<b>16 825</b>
<b>Actifs courants</b>						
Affacturage et comptes rattachés	174 522	188 576	205 858	228 559	254 467	290 084
<i>Moins: Provisions</i>	-14 464	-14 666	-15 031	-15 417	-16 332	-17 250
<b>Net</b>	<b>160 058</b>	<b>173 910</b>	<b>190 827</b>	<b>213 142</b>	<b>238 135</b>	<b>272 835</b>
Autres actifs courants	2 196					
Placements et autres actifs financiers						
Liquidités et équivalents de liquidités	136					
<b>Total Actifs courants</b>	<b>162 390</b>	<b>173 910</b>	<b>190 827</b>	<b>213 142</b>	<b>238 135</b>	<b>272 835</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>173 701</b>	<b>187 739</b>	<b>205 193</b>	<b>228 313</b>	<b>254 413</b>	<b>289 659</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>	<b>2 022</b>
<b>Capitaux propres</b>						
Capital	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Réserves	1 020	1 227	1 437	1 500	1 500	1 500
Réserves Fonds Social	34	34	34	34	34	34
Réserves Pour réinvestissement Exonérés	8 075	10 525	11 335	12 495	13 805	14 465
Résultats reportés	89	100	1 675	3 659	6 280	9 931
<b>Capitaux propres avant Résultats</b>	<b>24 218</b>	<b>26 886</b>	<b>29 481</b>	<b>32 688</b>	<b>36 619</b>	<b>40 930</b>
Résultat de l'exercice	4 058	4 095	4 707	5 432	5 811	7 079
<b>Capitaux propres avant affectation</b>	<b>28 276</b>	<b>30 981</b>	<b>34 188</b>	<b>38 119</b>	<b>42 430</b>	<b>48 010</b>
<b>Passifs</b>						
<b>Passifs non courants</b>						
Emprunts Obligataires *	10 698	23 132	31 566	36 000	40 000	40 000
CMT	0	0	0	0	0	0
Fonds de Garantie	27 576	33 089	35 276	39 673	44 680	51 416
Provisions						
<b>Total passifs non courants</b>	<b>38 274</b>	<b>56 221</b>	<b>66 842</b>	<b>75 673</b>	<b>84 680</b>	<b>91 416</b>
<b>Passifs courants</b>						
Adhérents et comptes rattachés	14 340	14 247	15 567	17 310	19 261	21 993
Autres passifs courants	7 559	9 623	10 894	12 051	14 105	14 940
Concours bancaires et autres passifs financiers	85 252	76 668	77 702	85 160	93 937	113 301
<b>Total passifs courants</b>	<b>107 151</b>	<b>100 538</b>	<b>104 164</b>	<b>114 521</b>	<b>127 303</b>	<b>150 234</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>145 425</b>	<b>156 758</b>	<b>171 005</b>	<b>190 194</b>	<b>211 983</b>	<b>241 650</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>173 701</b>	<b>187 739</b>	<b>205 193</b>	<b>228 313</b>	<b>254 413</b>	<b>289 659</b>

### 6.3.2. Etats de résultats prévisionnels « 2018-2022 »

(En mDT)

Désignations	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Commission de services</b>	<b>5 445</b>	<b>6 131</b>	<b>6 744</b>	<b>7 554</b>	<b>8 460</b>	<b>9 729</b>
Commission d'Affacturage + CBAO	5 445	6 131	6 744	7 554	8 460	9 729
<b>Commission de Financement</b>	<b>10 943</b>	<b>12 277</b>	<b>13 726</b>	<b>15 323</b>	<b>17 162</b>	<b>19 641</b>
Produit Financier	10 943	12 277	13 726	15 323	17 162	19 641
<b>Autres Revenus</b>	<b>278</b>	<b>380</b>	<b>292</b>	<b>321</b>	<b>354</b>	<b>389</b>
Produit de Placement	278	380	292	321	354	389
<b>Total Revenu</b>	<b>16 666</b>	<b>18 789</b>	<b>20 763</b>	<b>23 198</b>	<b>25 976</b>	<b>29 759</b>
Charges d'emprunts Obligataires	1 580	1 980	3 037	3 945	4 526	5 023
Charges de Financement	4 482	5 838	5 521	5 566	6 026	6 959
<b>Charges Financières Nettes</b>	<b>6 062</b>	<b>7 818</b>	<b>8 558</b>	<b>9 510</b>	<b>10 552</b>	<b>11 982</b>
<b>Produit Net d'Affacturage</b>	<b>10 604</b>	<b>10 971</b>	<b>12 205</b>	<b>13 688</b>	<b>15 424</b>	<b>17 777</b>
Frais Généraux	4 623	4 937	5 370	5 886	6 478	7 289
Amortissement & dotations	618	543	568	610	433	414
<b>Charges Opératoires</b>	<b>5 241</b>	<b>5 480</b>	<b>5 937</b>	<b>6 496</b>	<b>6 910</b>	<b>7 702</b>
<b>Provisions</b>	<b>4</b>	<b>-202</b>	<b>-365</b>	<b>-386</b>	<b>-915</b>	<b>-918</b>
Dotations	-608	-1 702	-1 866	-2 078	-2 327	-2 655
Reprises	612	1 500	1 500	1 692	1 412	1 738
<b>Total Charges de Fonctionnement</b>	<b>5 237</b>	<b>5 682</b>	<b>6 303</b>	<b>6 882</b>	<b>7 826</b>	<b>8 620</b>
<b>RESULTATS AVANT IMPOT</b>	<b>5 367</b>	<b>5 290</b>	<b>5 902</b>	<b>6 806</b>	<b>7 598</b>	<b>9 157</b>
Impôt sur les Bénéfices	1 145	1 071	1 194	1 374	1 788	2 078
<b>RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>4 222</b>	<b>4 218</b>	<b>4 707</b>	<b>5 432</b>	<b>5 811</b>	<b>7 079</b>
Contribution Exceptionnelle	164	123	0	0	0	0
<b>RESULTATS</b>	<b>4 058</b>	<b>4 095</b>	<b>4 707</b>	<b>5 432</b>	<b>5 811</b>	<b>7 079</b>

### 6.3.3. Etats de flux de trésorerie prévisionnels « 2018-2022 »

(En mDT)

DÉSIGNATIONS	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Flux de Trésorerie liés à l'Exploitation</b>						
Encaissement reçus des Tirés	407 975	485 946	532 718	593 299	664 012	757 790
Financement des adhérents	-421 559	-474 759	-524 548	-585 282	-655 435	-752 283
Encaissements provenant des crédits à court terme	156 840	-	-	-	-	-
Remboursement des crédits à court terme *	-126 555	-47 706	-	-	-	-
Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel	-6 640	-7 558	-7 560	-8 384	-9 354	-10 995
Intérêts payés	-6 584	-7 017	-7 860	-8 986	-9 344	-11 805
Revenus des placements	107	380	292	321	354	389
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>3 583</b>	<b>-50 714</b>	<b>-6 959</b>	<b>-9 032</b>	<b>-9 767</b>	<b>-16 904</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>						
Encaissement provenant de la cession d'immobilisation corp. et incorp.						
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation corp et incorp	-1 258	-500	-300	-300	-300	-300
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-1 925	-2 450	-2 230	-2 490	-2 880	-2 490
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-	1 420	1 330	1 570	1 830
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-3 183</b>	<b>-2 950</b>	<b>-1 110</b>	<b>-1 460</b>	<b>-1 610</b>	<b>-960</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>						
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-
Dividendes et autres distributions	-892	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500
Encaissement provenant des emprunts	100	20 100	20 100	20 100	20 100	20 000
Décaissement provenant des emprunts	-7 566	-7 566	-7 566	-11 566	-15 566	-16 000
<b>Flux de Trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-8 358</b>	<b>11 034</b>	<b>11 034</b>	<b>7 034</b>	<b>3 034</b>	<b>2 500</b>
<b>Variation de la Trésorerie</b>	<b>-7 958</b>	<b>-42 630</b>	<b>2 965</b>	<b>-3 458</b>	<b>-8 343</b>	<b>-15 364</b>
Trésorerie début d'exercice	-18 515	-26 472	-69 102	-66 136	-69 594	-77 937
Trésorerie fin d'exercice	-26 472	-69 102	-66 136	-69 594	-77 937	-93 301

Pour 2018, le remboursement des crédits à court terme \* ; Il s'agit du remboursement en totalité et en début de période des montants suivants :

Certificats de dépôts	27 550
Emprunt CMT BH	12 000
Mobilisation de Créance Professionnelle	5 953
Escompte	2 203
<b>Total</b>	<b>47 706</b>

Pour les encaissements et les décaissements provenant des crédits à court, ils seront logés dans le solde final de la trésorerie.

### 6.3.4. Cash Flow Prévisionnels

(En mDT)

En mDT	2017r	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
Résultat net	4 058	4 095	4 707	5 432	5 811	7 079
Dotation nette aux amortissements et provisions	618	543	568	610	433	414
Dotation aux provisions aux comptes d'affacturage	608	1 702	1 866	2 078	2 327	2 655
Reprises sur provisions aux comptes d'affacturage	612	1 500	1 500	1 692	1 412	1 738
<b>Cash flow prévisionnel</b>	<b>4 672</b>	<b>4 840</b>	<b>5 641</b>	<b>6 428</b>	<b>7 159</b>	<b>8 410</b>

### 6.3.5. Indicateurs de gestion et indicateurs propres aux sociétés de factoring

#### Indicateurs de gestion

(En mDT)

En mDT	2017r	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
Actifs non courants	11 311	13 829	14 366	15 171	16 278	16 825
Actifs courants	162 390	173 910	190 827	213 142	238 135	272 835
Liquidités et équivalents de liquidités	136	0	0	0	0	0
Passifs non courants	38 274	56 221	66 842	75 673	84 680	91 416
Passifs courants	107 151	100 538	104 164	114 521	127 303	150 234
Total des passifs	145 425	156 758	171 005	190 194	211 983	241 650
Capitaux propres avant résultat	24 218	26 886	29 481	32 688	36 619	40 930
Capitaux propres avant affectation du résultat	28 276	30 981	34 188	38 119	42 430	48 010
Concours bancaires et autres passifs	85 252	76 668	77 702	85 160	93 937	113 301
Total bilan	173 701	187 739	205 193	228 313	254 413	289 659
Dotations aux amortissements et provisions (hors provisions aux comptes d'affacturage)	618	543	568	610	433	414
Frais généraux (y compris frais de personnel)	4 623	4 937	5 370	5 886	6 478	7 289
Charges opératoires	5 241	5 480	5 938	6 496	6 911	7 703
Charges financières nettes	6 062	7 818	8 558	9 510	10 552	11 982
Résultat d'exploitation	5 367	5 290	5 902	6 806	7 598	9 157
Résultat net	4 058	4 095	4 707	5 432	5 811	7 079

#### Indicateurs propres au secteur de factoring

(En mDT)

En mDT	2017r	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
Produit net d'affacturage	10 604	10 971	12 205	13 688	15 424	17 777
Provisions et agios réservés	14 464	14 666	15 031	15 417	16 332	17 250
Affacturage et compte rattaché	174 522	188 576	205 858	228 559	254 467	290 084
D° aux provisions pour comptes affacturage	608	1 702	1 866	2 078	2 327	2 655

#### Calcul de l'encours de financement

(En mDT)

En mDT	2017r	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
Affacturage et comptes rattachés	174 522	188 576	205 858	228 559	254 467	290 084
Compte courant adhérents	14 340	14 247	15 567	17 310	19 261	21 993
Fonds de garantie	27 576	33 089	35 276	39 673	44 680	51 416
Engagement hors bilan Import	-	-	-	-	-	-
<b>Encours de financement</b>	<b>132 606</b>	<b>141 240</b>	<b>155 015</b>	<b>171 576</b>	<b>190 526</b>	<b>216 675</b>

### 6.3.6. Ratios prévisionnels

Désignation	2017r	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p
<b><u>Ratios de structure</u></b>						
Actifs non courants / Total bilan	7,0%	6,6%	6,4%	5,8%	6,5%	7,4%
Actifs courants / Total bilan	93,0%	93,4%	93,6%	94,2%	93,5%	92,6%
Capitaux propres avant résultat / Total bilan	14,4%	14,3%	14,4%	14,1%	13,9%	14,3%
Passifs non courants / Total bilan	32,6%	33,1%	33,3%	31,6%	22,0%	29,9%
Passifs courants / Total bilan	50,8%	50,2%	50,0%	51,9%	61,7%	53,6%
Total des passifs / Total bilan	83,3%	83,3%	83,3%	83,4%	83,7%	83,5%
Liquidités et équivalents de liquidité / Concours bancaires et autres passifs	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,0%
<b><u>Ratios de gestion</u></b>						
Résultat d'exploitation / Produits nets d'affacturage	48,4%	49,7%	49,3%	51,5%	50,6%	48,2%
Coefficient d'exploitation (Frais généraux/ Produits nets d'affacturage)	43,6%	45,0%	44,0%	43,0%	42,0%	41,0%
<b><u>Ratios de rentabilité</u></b>						
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat)	16,8%	15,2%	16,0%	16,6%	15,9%	17,3%
ROA (Résultat net/total bilan)	2,3%	2,2%	2,3%	2,4%	2,3%	2,4%
Résultat net / produits nets d'affacturage	38,3%	37,3%	38,6%	39,7%	37,7%	39,8%
Produits nets d'affacturage/total bilan	6,1%	5,8%	5,9%	6,0%	6,1%	6,1%
<b><u>Ratios propres aux sociétés de factoring</u></b>						
Produits nets d'affacturage / Capitaux propres avant affectation du résultat	37,5%	35,4%	35,7%	35,9%	36,4%	37,0%

#### 6.4. Avis des Commissaires aux Comptes relatif aux informations prévisionnelles de la période « 2018-2022 »



Société inscrite à l'OECT  
Membre de CPA International  
9, Place Ibn Hafis, Mutuelle ville  
1002 Tunis - Tunisie  
Tél. : 00 216 71 282 730  
Fax. : 00 216 71 289 827  
E-mail : [gac.audit@gnet.tn](mailto:gac.audit@gnet.tn)



Société inscrite à l'OECT  
Member of DFK International  
02, Rue 7299-El Menzah 9 A  
1013 Tunis - Tunisie  
Tél. : 00 216 71 880 933  
Fax. : 00 216 71 872 115  
E-mail : [cmc@hexabyte.tn](mailto:cmc@hexabyte.tn)

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA PERIODE 2018-2022**

#### **MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'UNION DE FACTORING (UNIFACTOR)**

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières de l'UNIFACTOR relatifs à la période 2018-2022, tels qu'elles sont jointes au présent rapport.

Ces projections financières et les hypothèses qui ont été retenues pour leur élaboration ont été établies par la direction générale et approuvées par le conseil d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

À notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 23 Juillet 2018

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International  
Chiheb GHANMI



C.M.C – DFK International  
Chérif BEN ZINA

